

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

1D – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES SECTEURS OAP – Tome 1

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....

1 Rapport
de présentation

Sommaire

Sommaire	2
Chapitre 1 : Evaluation environnementale des sites de projet présentant des incidences notables pour l'environnement	3
I. Ahuillé	3
II. Argentré	17
III. Bonchamp-lès-Laval	43
IV. Châlons-du-Maine	66
V. Changé	77
VI. Entrammes	95
VII. Forcé	101
VIII. La Chapelle-Anthenaise	107
IX. Laval	113
X. L'Huisserie	149

Chapitre 1 : Evaluation environnementale des sites de projet présentant des incidences notables pour l'environnement

I. Ahuillé

1. OAP L'Orée des Champs

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	4 ha en extension de l'urbanisation existante sans limite marquée / Pas de desserte en TC
	Agriculture / sols	1 exploitation agricole concernée / à proximité d'un site secondaire d'exploitation (vaches allaitantes et taurillons) sensibilité agricole forte à proximité
	Continuités écologique / ZH	Prairie fauchée (faible valeur écologique) / la haie arbustive (fruitiers) en limite Est peut présenter un intérêt écologique en continuité avec le corridor communal du petit vallon
	Paysage & Patrimoine	Secteur en entrée de ville par la RD 251 / Belle vue ouverte sur le bourg et son église
	Santé	Nuisances sonores de la RD 251 limitées (pas de classement)
	Risques	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés
	Eau	BV de la Provôterie / pas de périmètre de captage
Incidences du projet Positives et négatives		-/ Consommation d'espaces agricoles cultivables -/ Nouvelle entrée de ville, fermant les vues lointaines sur le bourg -/ Artificialisation des sols accentuant le ruissellement
Mesures (ERC) proposées		⇒ Conserver la perspective depuis la RD 251 sur le bourg notamment sur l'église ⇒ Réduire le périmètre en élargissant jusqu'à la rupture de pente ⇒ Marquer la lisière bourg/campagne ainsi que la séquence urbaine le long de la RD 251 (recul)

- ⇒ Prévoir des plantations en limite Est permettant de renforcer le corridor communal lié au cours d'eau
- ⇒ Améliorer la qualité écologique via des plantations d'essence indigène



Vue sur le bourg depuis la D251



Vue depuis la D251 sur le site



Vue depuis le lotissement le Verger



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

Ce secteur de projet est une zone de culture (végétation non spontanée).
 Les 9 sondages pédologiques sont tous négatifs.
 Aucune zone humide n'a été identifiée.



2. OAP La Prairie

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Extension de 2,7 ha sur des espaces agricoles / Arrêt de bus à environ 15 min à pied
	Agriculture / sols	Parcelles agricoles cultivées / Aucune exploitation agricole située à proximité immédiate du secteur
	Continuités écologique / ZH	Aucun réservoir de biodiversité ou corridors sur ou à proximité du site / Plusieurs haies encadrant le secteur / Zone humide présente à l'est du secteur
	Paysage & Patrimoine	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine présent sur le site
	Santé	Zone tampon d'une ligne Haute Tension impactant le sud du secteur
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique recensé sur le site
	Eau	Aucun cours ou plan d'eau sur le site / Zone humide présente à l'est du secteur
Incidences du projet Positives et négatives		- / Extension urbaine consommant des espaces agricoles - / Dégradation voire suppression de la zone humide présent à l'est du secteur - / Augmentation du nombre de personnes exposées aux champs électromagnétiques (ligne haute tension)
Mesures (ERC) proposées		⇒ Préserver les haies le long du chemin creux de la Châtaigneraie, en limite sud et ouest du site ; ⇒ Veiller à préserver la zone humide. Le projet ne devra donc pas porter atteinte ni aux zones humides ni à leurs fonctions (régulation des eaux pluviales, réservoirs de biodiversité, ...). Dans le cas de l'impossibilité de préserver cette zone, les mesures compensatoires proposées devront prévoir, dans le même bassin versant, la récréation ou la restauration de zones humides équivalents (plan fonctionnel/qualité de la biodiversité) ; ⇒ Privilégier les dispositifs de la gestion alternative des eaux pluviales (noues paysagères, bassins de rétention...).



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Ce secteur de projet est entièrement constitué de cultures dans sa partie nord et de sol labouré, au moment de l'expertise, dans sa partie sud (végétation non spontanée sur l'ensemble du secteur de projet).

104 sondages pédologiques ont été réalisés et 53 ont permis d'identifier quatre zones humides. Trois d'entre-elles sont situées dans le champ de la partie nord du secteur et la dernière est située dans le champ de la partie sud du secteur.

Elles représentent une surface cumulée d'environ 3 hectares, ce qui correspond à près d'un tiers du secteur prospecté.

3. OAP La Roche

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	3 ha en extension de l'urbanisation existante / non desservi par les TC/ Chemin de la Roche autour du site
	Agriculture / sols	Parcelles exploitées à titre de loisirs / Pas de siège ou de site d'exploitation à proximité/ Secteur de faible pente
	Continuités écologique / ZH	Maillage bocager dense continu / intérêt écologique à qualifier, potentiellement fort
	Paysage & Patrimoine	Secteur en entrée de ville par la D251 , déqualifiée par la ZA / Ligne à haute tension ouvrant les perspectives, marquant fortement le paysage
	Santé	2 Lignes à haute tension traversant le site / Proximité de la ZA de la Girardière générant des nuisances et trafic
	Risques	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés
	Eau	BV de la Provôterie / pas de périmètre de captage
Incidences du projet Positives et négatives		<ul style="list-style-type: none"> -/ Consommation modérée d'espaces cultivables -/ Suppression d'habitats naturels / perturbation de la faune -/ Exposition supplémentaire des habitants aux nuisances électromagnétiques des lignes à haute tension -/ Risque modéré de pollution des eaux superficielles par ruissellement des eaux pluviales
Mesures (ERC) proposées		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conserver les haies marquant la limite de l'urbanisation et le chemin associé ⇒ Prévoir un recul des constructions par rapport à la RD 251 ⇒ Prévoir un maillage de plantations et une gestion alternative des eaux pluviales ⇒ Prévoir des marges de recul par rapport aux lignes à haute tension



Vue depuis la ZA de la Girardière, perspectives par la ligne HT



Secteur en entrée de ville par la D 251



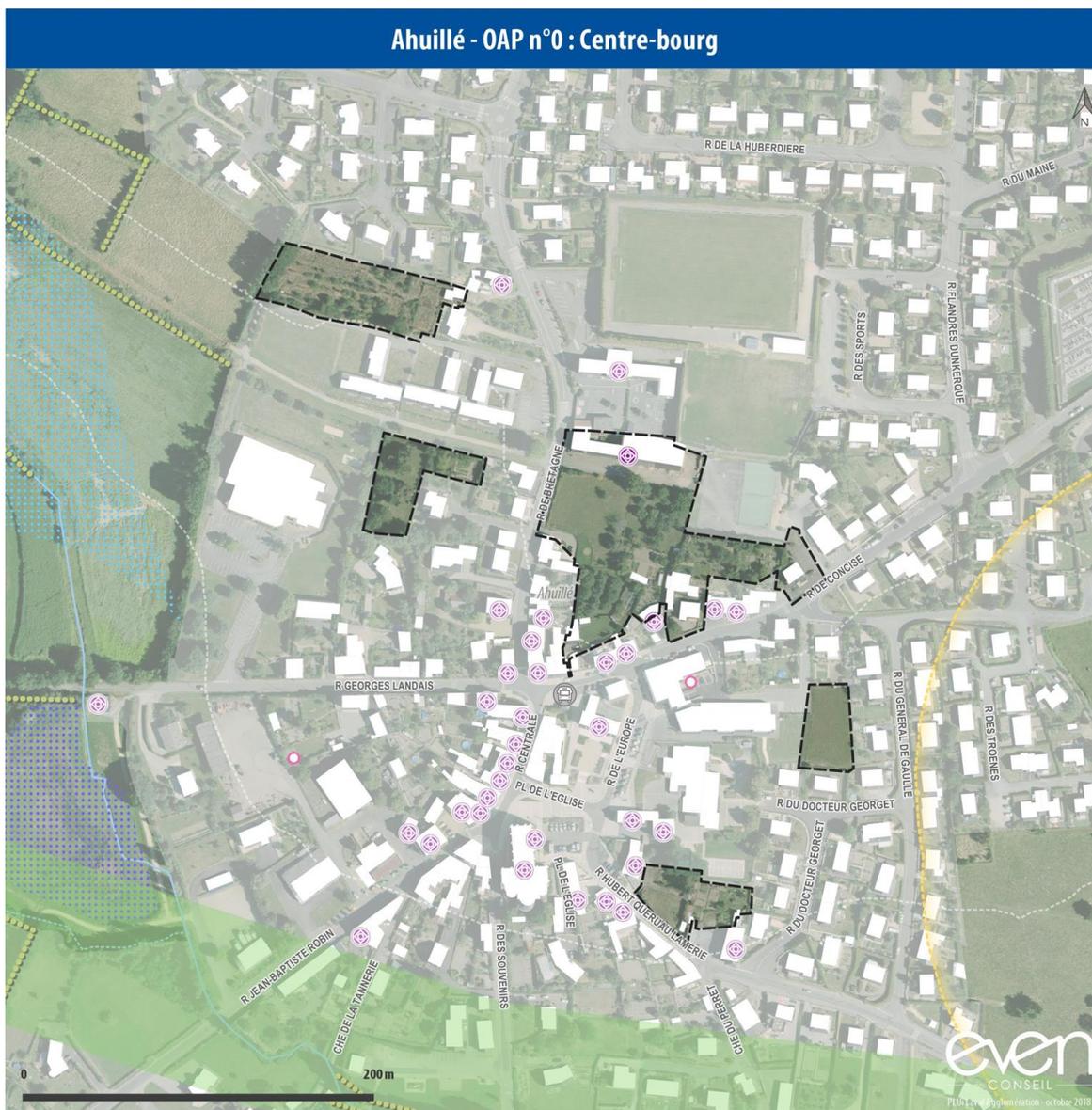
Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4, 5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) KCPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture <ul style="list-style-type: none"> Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

4. OAP Centre-bourg

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5
Consommation d'espace	Site en dent creuse au sein du centre-bourg	Site en dent creuse au sein du centre-bourg	Site en dent creuse au sein du centre-bourg	Secteur situé en coeur d'îlot, en lien avec l'école maternelle	Site en dent creuse au sein du centre-bourg
Agriculture / sols	Fond de jardin	Fond de jardin	Parcelles de pâturage (moutons)	Espaces actuellement en friches	Espaces actuellement en friches
Continuités écologique / ZH	Pas d'enjeux liés aux continuités écologiques	Pas d'enjeux liés aux continuités écologiques	Pas d'enjeux liés aux continuités écologiques	Pas d'enjeux liés aux continuités écologiques	Pas d'enjeux liés aux continuités écologiques
Paysage & Patrimoine	Ilot situé en secteur nord, qui présente peu de liaisons urbaines avec le coeur de bourg. Installation en continuité d'une résidence de logements individuels groupés, et au sud d'un lotissement de maisons individuelles. Situation en limite d'agglomération	Ilot situé en secteur nord, qui présente peu de liaisons urbaines avec le coeur de bourg. Fond de jardin d'une maisons des années 1950-1960	Ilot situé en secteur nord, qui présente peu de liaisons urbaines avec le coeur de bourg. Présence de vergers à conserver. Présence de bâti ancien en bordure du site	Localisation en plein centre-bourg, proximité directe des services et commerces	Localisation à l'entrée du coeur de bourg. Parcelle encadrée par du bâti ancien. Alignement sur la rue. Petit patrimoine : la parcelle est limitée au sud, côté rue par un mur de pierres sèches à conserver
Santé	Absence de nuisance	Absence de nuisance	Absence de nuisance	Absence de nuisance	Absence de nuisance
Risques	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés
Eau	Pas de cours d'eau / pas de périmètre de captage	Pas de cours d'eau / pas de périmètre de captage	Pas de cours d'eau / pas de périmètre de captage	Pas de cours d'eau / pas de périmètre de captage	Pas de cours d'eau / pas de périmètre de captage
Incidences du projet Positives et	+/ Densification du centre	+/ Densification du centre -/ Suppression d'un espace de verdure en	+/ Densification du centre +/ Zone stratégique de rattachement du secteur	+/ Densification du centre +/ Création d'un espace vert	+/ Densification du centre -/ Suppression d'un espace de verdure en

<i>négatives</i>		agglomération	nord au coeur de bourg -/ Suppression d'un espace de verdure en agglomération		agglomération
Mesures (ERC) proposées	Prévoir l'intégration paysagère grâce à la végétalisation du nouveau front urbain	Conserver la haie en limite ouest et sud de la parcelle Installer un fossé en limite sur pour la gestion des eaux pluviales.	Intégrer la présence de la voiture Prévoir une gestion alternative des eaux pluviales Créer de nouveaux itinéraires nord-sud pour relier le plateau au centre-bourg Enrichir et conforter les itinéraires piétons	Prévoir une gestion alternative des eaux pluviales	Préservation du muret de pierres sèches Création de voie de circulation douce

Ahuillé - OAP n°0 : Centre-bourg



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

Secteur 1 et 2



Chemin d'accès au site - Source : Google Streetview

Secteur 3

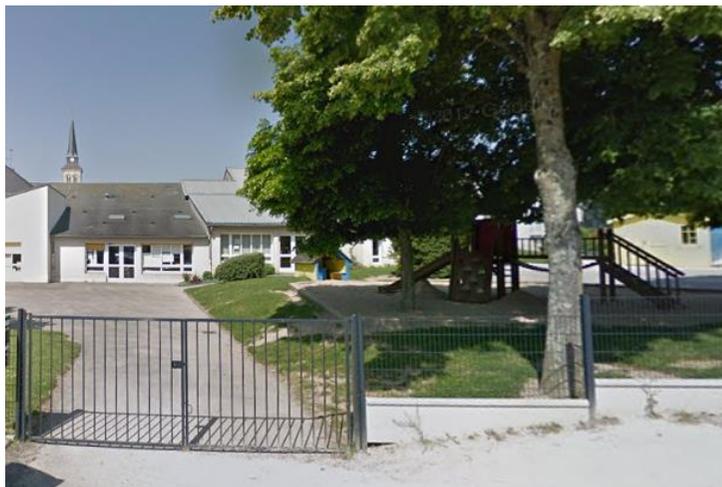


Vue sur le site depuis la rue de Bretagne - Source : Google Streetview



Commerces et équipements à proximité directe du site - Source : Google Streetview

Secteur 4



L'école maternelle - Source : Google Streetview



Vue sur le site depuis la rue du Général de Gaulle - Source : Google Streetview

Secteur 5



Un site en bord de rue permettant l'accès au coeur de bourg - Source : Google Streetview



Muret de pierre et bâti ancien, un paysage à préserver - Source : Google Streetview

II. Argentré

1. OAP Centre-bourg

	Secteur 1 La Ronce	Secteur 2 Route de Montsûrs	Secteur 3 Rue Froide	Secteur 4 Le Vallon
Consommation d'espace	Construction de 0,7 ha	Extension urbaine de 1,1 ha / Le long de la RD 32, grand axe de la commune. Proximité directe d'un arrêt de bus	Espace disponible de 0,2 ha	Extension sur 0,5 ha / Au sein d'une zone urbanisée, le long de la D32, grand axe de la commune menant au coeur de bourg
Agriculture / sols	Parcelles agricoles cultivées	Parcelle agricole ; fonds de jardins	Fond de jardin (potager)	Parcelle de pâturage
Continuités écologique / ZH	Une partie du site est en ZNIEFF I. Le site est à proximité directe de la Jouanne et de la trame bleue qu'elle constitue	Présence d'une zone humide à vérifier	/	Présence d'une mare à forte sensibilité écologique
Paysage & Patrimoine	Secteur en entrée de ville / paysage agricole d'un côté, habitat individuel sous format pavillon de l'autre	Secteur d'entrée de ville, d'ambiance agricole et bocagère	Secteur à proximité directe du coeur de bourg	Paysage urbain, aménagement paysager et voie douce le long de la route. Importance présence végétale malgré la forte urbanisation.
Santé	/	Nuisances sonores de la RD 32 limitées (pas de classement)	/	Nuisances sonores de la D32 limitées (pas de classement)
Risques	L'emplacement est situé en bord de la Jouanne, en limite de zone inondable	Pas de risques naturels et technologiques identifiés	Pas de risques naturels et technologiques identifiés	Pas de risques naturels et technologiques identifiés
Eau	BV de la Jouanne	Pas de cours d'eau, pas de périmètre point de captage	Pas de cours d'eau, pas de périmètre point de captage	Pas de cours d'eau, pas de périmètre point de captage.

<p>Incidences du projet <i>Positives et négatives</i></p>	<p>-/ Consommation d'espaces agricoles cultivés ; -/ Construction en bord de rivière, en limite de zone inondable + risque de pollution du cours d'eau -/ Artificialisation des sols entraînant du ruissellement et de l'érosion supplémentaires +/ Occasion de retravailler l'entrée de ville</p>	<p>-/ Génération de trafic automobile. -/ Consommation de terres agricoles -/ Artificialisation des sols. +/ Densification d'une zone urbanisée +/ Proximité d'un axe traversant et de transports en commun</p>	<p>-/ Consommation d'espaces verts (jardin, potager) -/ Suppression d'un espace ouvert et végétal +/ Densification du centre-bourg</p>	<p>-/ Génération de trafic automobile -/ Artificialisation des sols +/ Densification d'une zone urbanisée +/ Contexte d'implantation optimisé pour une insertion paysagère de qualité</p>
<p>Mesures proposées (ERC)</p>	<p>Conserver la haie en limite nord du site Etudier la gestion alternative des eaux pluviales, et ne pas accentuer les axes d'écoulement</p>	<p>Préserver les haies structurantes du site, afin de conserver l'ambiance bocagère et pour limiter les écoulements Structurer la voie de circulation douce au nord du site, qui permet de rejoindre l'arrêt de bus le plus proche Mener des investigations complémentaires de zones humides Etudier la gestion alternative des eaux pluviales Aménager une transition au sud, sur la partie longeant la RD 32, afin d'insérer au mieux l'opération dans l'entrée de ville</p>	<p>Accompagner la transition espace public / espace privé par un traitement paysager Conserver les voies de circulation douce existantes</p>	<p>Préserver les éléments paysagers en limite de site Préserver les voies de circulation douce Mener des investigations complémentaires de zones humides Etablir un espace paysager autour de la mare Etudier la gestion alternative des eaux pluviales</p>

	Secteur 5 Espace Mairie	Secteur 6 Le Palis	Secteur 7 Les Vignes	Secteur 8 Route de Châlons
Consommation d'espace	Espace constructible en coeur de bourg de 0.1 ha.	Extension sur des espaces agricoles (0.6 ha) / Site éloigné des transports en commun, espace non aménagé pour les circulations douces.	Constructions sur 0.2 ha / Zone urbanisée	Extension urbaine de 0.6 ha / Entrée nord d'Argentré.
Agriculture / sols	Espace de prairie	Parcelles agricoles cultivées	Fond de jardin.	Fonds de jardin.
Continuités écologiques / ZH		Une partie du site est en ZNIEFF I. Le site est à proximité directe de la Jouanne et de la trame bleue qu'elle constitue.	/	/
Paysage & Patrimoine	Secteur en coeur de bourg. Vues sur l'église et le paysage alentour.	Secteur en entrée de ville / paysage agricole d'un côté, habitat individuel sous format pavillon de l'autre.	Secteur en partie en front urbain. La parcelle est entourée de pavillon. faibles enjeux paysagers.	Secteur d'entrée de ville, urbanisation peu dense, forte présence végétale.
Santé	/	L'emplacement est situé en bord de la Jouanne, en limite de zone inondable	/	/
Risques	Pas de risques naturels et technologiques identifiés	Pas de risques naturels et technologiques identifiés	Pas de risques naturels et technologiques identifiés	Pas de risques naturels et technologiques identifiés
Eau	Pas de cours d'eau, pas de point de captage.	BV de la Jouanne	Pas de cours d'eau, pas de périmètre point de captage.	Pas de cours d'eau, pas de périmètre point de captage.
Incidences du projet Positives et négatives	-/ Consommation d'espace vert (prairie) -/ Suppression d'un espace ouvert et des vues sur le paysage alentour qu'il offrait. +/ Densification du centre bourg.	-/ Consommation d'espaces agricoles cultivés ; -/ Construction en bord de rivière, en limite de zone inondable + risque de pollution du cours d'eau -/ Artificialisation des sols entraînant du ruissellement et de l'érosion	-/ Artificialisation des sols. +/ Densification d'une zone urbanisée.	-/ Artificialisation des sols. +/ Densification d'une zone urbanisée.

		supplémentaires +/- Occasion de retravailler l'entrée de ville.		
Mesures proposées	(ERC) Préserver les vues au maximum. Accompagner la transition espace public / espace privé par un traitement paysager.	Conserver et consolider les haies en limite nord du site. Prévoir l'aménagement d'une frange paysagère au sud et à l'ouest pour permettre la bonne intégration des constructions dans le paysage et valoriser l'entrée de ville. Ces aménagements paysagers devront être accompagnés d'une bande de circulation douce. Etudier la gestion alternative des eaux pluviales, ne pas accentuer les axes d'écoulement.	Préserver les haies en limites sud et ouest du site, pour faciliter l'insertion des constructions dans l'entrée de ville. Conserver une rangée nord-sud pour limiter les écoulements. Conserver la voie de circulation douce au sud du site. Etudier la gestion alternative des eaux pluviales.	Préserver les haies en limites sud et ouest du site, pour faciliter l'insertion des constructions dans l'entrée de ville. Conserver une rangée nord-sud pour limiter les écoulements. Conserver la voie de circulation douce au sud du site. Etudier la gestion alternative des eaux pluviales.

● Secteur 1 : La Ronce



Vue sur le site depuis la rue de Bel Air



La maison jouxtant le site et la voie d'accès



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

• Secteur 2 : Route de Montsûrs

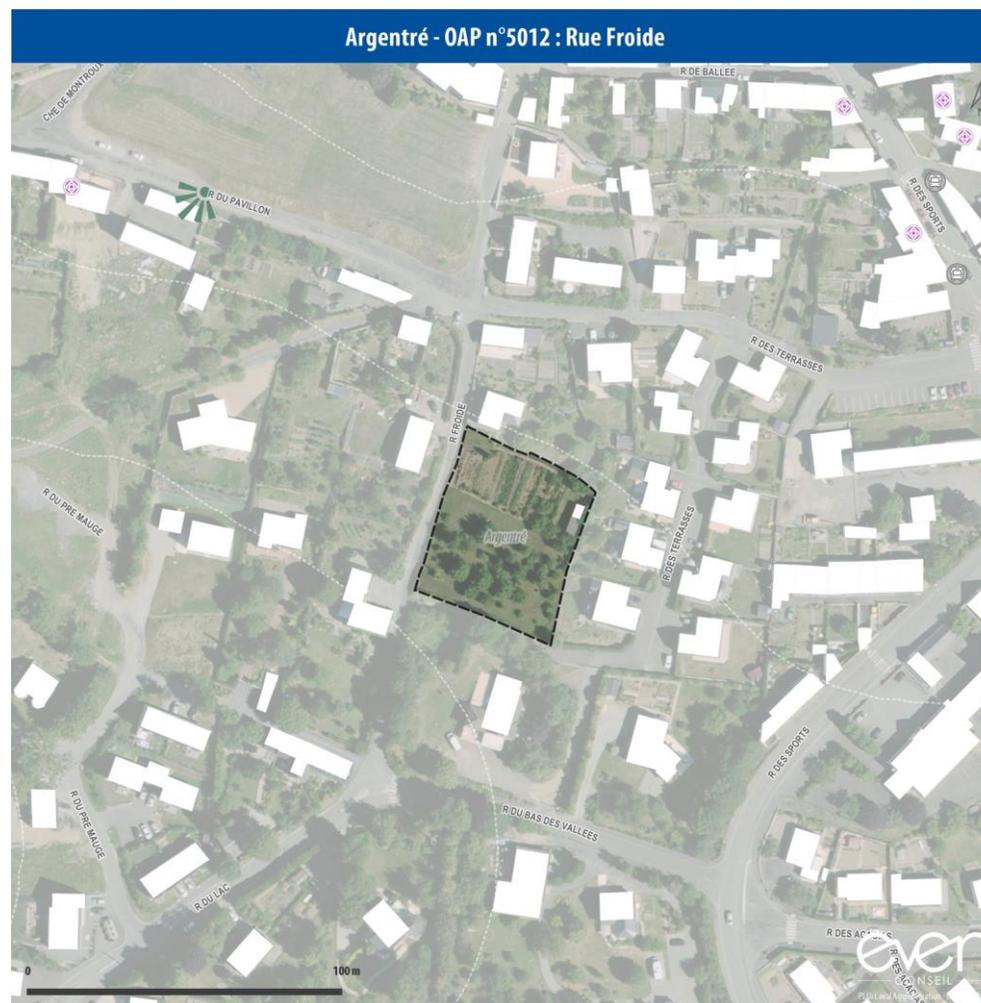


Milieus naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

● Secteur 3 : Rue Froide



Vue sur le site depuis la rue froide



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Halle importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

• Secteur 4 : Le Vallon



Vues sur le site depuis la D32



Milieus naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

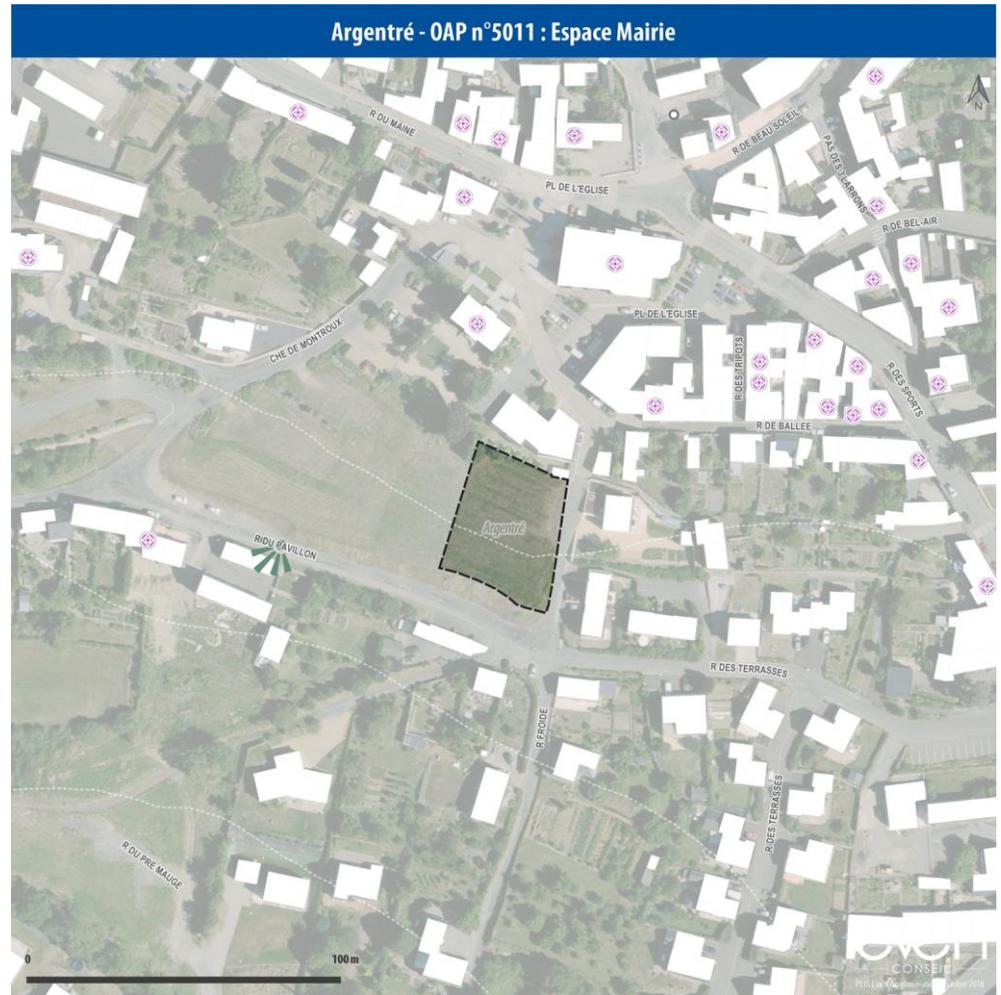
● Secteur 5 : Espace Mairie



Vue sur le site depuis la rue du Pavillon



Vue sur le site depuis la rue froide



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

● Secteur 6 : Le Palis



Arrivée par le sud



Un site agricole dans un écrin de verdure



Vue sur la partie nord depuis la route



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

● Secteur 7 : Les Vignes



Les abords du site depuis la route de Châlons



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

● Secteur 8 : Route de Châlons



Route de Châlons



Milieus naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit ZPPAUP AVAP Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

2. OAP PDELM

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en extension urbain / 163.9 ha/ Aucun transport en commun à proximité du site
	Agriculture / sols	Parcelles agricoles cultivées sur une grande partie du site / Une exploitation agricole (EARL de la Hennerie) située au sein du secteur et une exploitation au nord (exploitation Besnier Noël) à moins 200 m
	Continuités écologique / ZH	Aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique présent au sein ou à proximité de la zone / Zone humide avérée situé au sud-ouest du secteur / Maillage bocager au sein du secteur comprenait des haies importantes (nord-ouest du site)
	Paysage & Patrimoine	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine recensé sur le site / Absence de chemin creux ou itinéraires de randonnées
	Santé	Aucun site pollué ou potentiellement pollué (BASIAS/BASOL) identifié sur le secteur / Nuisances sonores liées à la ligne LGV longeant le sud du secteur et de l'autoroute A81 / Aucune nuisance liée aux champs électromagnétiques
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique recensé sur le secteur
	Eau	Aucun captage d'eau potable / Zone humide présente au sud-ouest du secteur
Incidences du projet Positives et négatives	<ul style="list-style-type: none"> - / Consommation important d'espaces agricoles - / Impact sur l'activité agricole liée notamment à la présence d'un siège d'exploitation au sein du secteur d'OAP - / Dégradation voire suppression du maillage bocager présent au sein du secteur - / Dégradation potentielle de la zone humide située au sud-ouest du site - / Augmentation potentielle du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores (LGV/Axes routiers) - / Imperméabilisation des sols entraînant une augmentation des risques liés aux ruissellements des eaux pluviales 	
Mesures (ERC) proposées	<p>Conserver au maximum les haies constituant la trame bocagère du secteur. Dans le cas de la suppression de haies, celles-ci devront être compensées par la réalisation d'un linéaire de haies similaire ou supérieur au sein ou à proximité du site ;</p> <p>Préserver la zone humide située au sud-ouest du secteur ;</p> <p>Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du secteur ;</p> <p>Privilégier une gestion alternative des eaux pluviales notamment par la mise en place de bassin de rétention ou de noues paysagères.</p>	



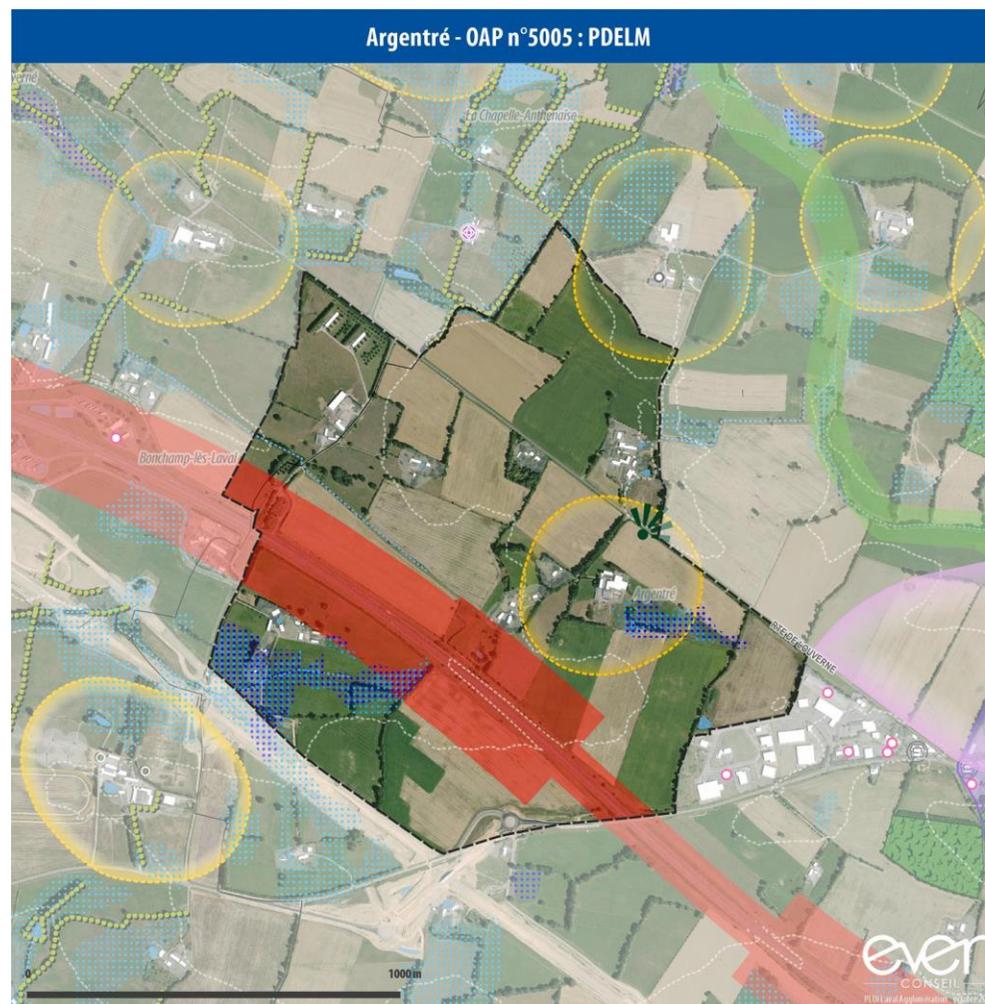
Vue depuis la départemental D32 - Source : Google Streetview



Vue depuis l'autoroute A81 - Source : Google Streetview



Autoroute A81 traversant le secteur de l'OAP - Source : Google Streetview



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture <ul style="list-style-type: none"> Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

3. OAP Hauterive

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	10,3 ha (dont 0,2 ha en zone humide). Secteur en continuité immédiate du bourg (continuité urbaine). Commune desservie en TAD (Transport à la Demande).
	Agriculture / sols	Parcelles agricoles dévolues à une activité d'élevage avec présence une végétation à dominante prairial. En dehors des 200m/sites agricoles (mais à proximité de 2 sites d'élevage qui génèrent des périmètres de 100m/bâtiments : Le Domaine et La Porte)
	Continuités écologique / ZH	Le secteur est bordé au Nord par le Bois de Hauterive . Quelques arbres résiduels de haies se situent au sein de la zone (ils sont identifiés comme moyennement important dans le diagnostic bocager). Présence d'une mare associée à une prairie humide. La zone humide a été délimitée lors de l'inventaire communal réalisé en 2016. Biodiversité ordinaire, connexions avec des espaces intéressants aux abords immédiats du site (forêt, vallon humide, bocage).
	Paysage & Patrimoine	Perspective sur le château de Hauterive, inscrit en tant que Monument Historique depuis 1989, cadrée par sa grande allée plantée.
	Santé	Aucune nuisance pouvant impactée la santé humaine
	Risques	Le secteur de Hauterive est identifié en sensibilité forte aux remontées de nappes. Phénomène potentiel de retrait et gonflement des argiles.
	Eau	Bassin versant de La Jouanne et de ses affluents (ruisseau de Hauterive à l'Ouest du site) Secteur situé en point haut à l'Est (sur un plateau) / Pente marquée, orientée de l'Est vers l'Ouest. Proximité à l'Ouest du périmètre de protection rapproché du captage de Montroux, mais qui n'intercepte pas la zone.
Incidences du projet Positives et négatives		-/ Consommation d'espaces agricoles importante en superficie ; -/ Suppression potentielle de haies et de dérangement de la faune à proximité du Bois ; -/ Destruction immédiate de la flore et de la faune en place ; -/ Génération de trafic automobile supplémentaire (pollution, et nuisances sonores) ; -/ Artificialisation des sols entraînant du ruissellement et de l'érosion supplémentaires.
Mesures (ERC) proposées		⇒ Protéger strictement la zone humide inventoriée (caractère inconstructible), limiter son franchissement par les voiries à créer, et la mettre en valeur ainsi que ses abords dans le cadre du projet ; ⇒ Préserver les éléments paysagers valorisant le site et l'environnement du château et son domaine ;

- ⇒ Cadrer les vues vers le château depuis le chemin des Marzelles et soigner les co-visibilités par des plantations arborées à l'Ouest du site ;
- ⇒ Apporter un traitement qualitatif des clôtures et des interfaces espaces publics/espaces privés (espaces verts collectifs, accompagnement paysager des cheminements piétons) ;
- ⇒ Prévoir une transition avec le bois de Hauterive au Nord : préserver l'effet de lisière (recul de 10 m) et renforcer Le maillage entre les haies au Sud et le bois au Nord ;
- ⇒ Créer une connexion piétonne en lien avec le bourg et le chemin des Marzelles qui longe la zone au Sud et renforcer globalement le maillage de liaisons douces en interne au site ;
- ⇒ Intégrer la gestion des eaux dans la composition de l'opération, ne pas accentuer les axes d'écoulement ;
- ⇒ Prendre en compte les aléas potentiel (bruit, retrait/gonflement des argiles, remontées de nappe).

Inventaire Zone humide du site

Le secteur étudié se présente sous deux formes différentes d'occupation du sol. En bordure Ouest, une zone humide a été identifiée autour **d'une mare** (présence de nombreuses pontes d'amphibiens en surface). **Elle s'accompagne d'une prairie très humide**, en eau au moment de l'inventaire. La présence d'eau en surface, les sondages pédologiques, la microtopographie et la flore indicatrice (Renoncule rampante, Cirse des marais et plantes aquatiques) ont permis d'établir un contour de la zone humide. Il s'agit d'une zone humide de tête de vallon.

Les sondages pédologiques **sur le reste du secteur** étudié ont révélé un sol sain, de type argileux. Les sondages n'ont pas présenté de traces d'hydromorphie. Et hormis la présence de Renoncules rampantes, aucune flore indicatrice de la présence de zone humide n'a été inventoriée.

Conclusion : Une partie du secteur projeté en zone AU présente les



Vue sur la mare



Pontes d'amphibiens flottant à la surface de la mare



Vue sur la prairie humide accompagnant la mare



Cirse des marais



Elaboration du PLU
Commune d'Argentré
Localisation des sondages



Elaboration du PLU
Commune d'Argentré
Zone 2AUh de Hauterive



Vue depuis le chemin de Marzelles au Sud du site sur le Bois de Hauterive



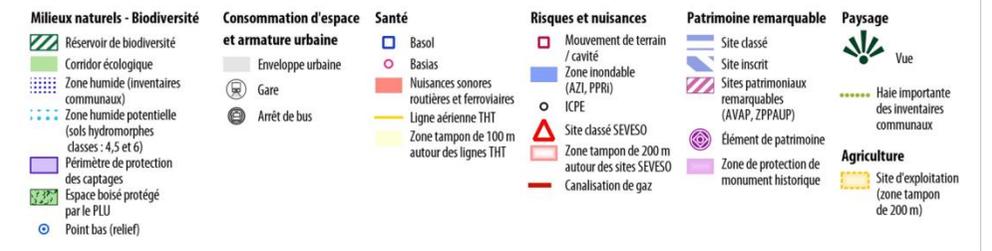
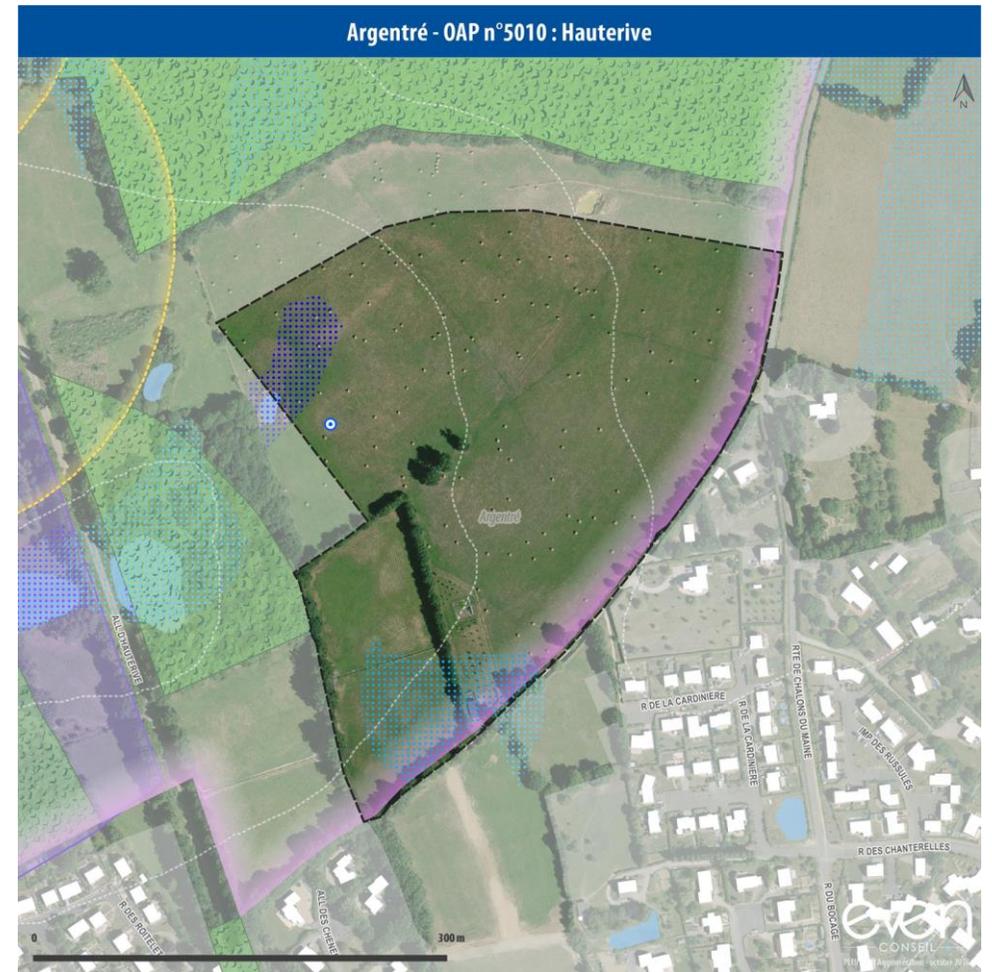
Vue depuis la RD549 - Point haut du site



Vue depuis le bourg sur l'allée boisée d'Hauterive



Inventaire du bocage/ Haies à enjeu - source : Chambre d'agriculture 53



4. OAP Les Coprins

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Extension sur des espaces agricoles (3.5 ha) / À 300 m environ de l'arrêt de bus le plus proche
	Agriculture / sols	Parcelles agricoles cultivées / Pente forte entre 10 et 15 ° pour la partie sud
	Continuités écologique / ZH	Haies fondamentales le long de la D32 et importantes en continuité avec le réservoir de biodiversité de la Jouanne / Une étude d'incidences a été menée par Hydratop en 2010, celle-ci conclut à l'absence de zone humide sur le terrain au titre de l'arrêté de 2009. 12 sondages ont été effectués GINGER CEBTP en septembre 2010. <i>"Aucun des sondages répartis sur l'aire d'étude n'a mis en évidence de présence de traits réductiques ou rédoxiques du sol dans les 50 premiers centimètres de profondeur. La caractérisation par la morphologie des sols a été confortée par l'observation des habitats végétaux, aucun végétal hygrophile n'a été recensé, il est à noter la présence de 2 mares et d'un puits dans l'emprise du projet"</i> . Les mares évoquées sont en dehors du périmètre OAP.
	Paysage Patrimoine	& Secteur en entrée de ville par la D32 / perspective lointaine sur le Bourg / importance des haies marquant les limites du site / Chemin de randonnée longeant le site à l'Ouest
	Santé	Nuisances sonores de la D32 limitées (pas de classement)
	Risques	Pas de risques naturels et technologiques identifiés
	Eau	BV de la Jouanne / Zone humide avérée sur une grande partie du secteur
Incidences du projet Positives et négatives	-/ Consommation d'espaces agricoles cultivés ; -/ Suppression de haies paysagères, antiérosives et d'intérêt écologique ; -/ Génération de trafic automobile ; -/ Artificialisation des sols entraînant du ruissellement et de l'érosion supplémentaires.	
Mesures (ERC) proposées	⇒ Conserver les haies en limites de site et renforcer les haies dégradées par des plantations ; ⇒ Renforcer la continuité avec la ripisylve de la Jouanne ; ⇒ Préserver le passage du chemin de randonnée ; ⇒ Prévoir une traversée de la D32 par les cheminements doux permettant le rabattement sur les arrêts de bus ; ⇒ Des mesures seront prises dans le cadre du projet pour la gestion alternative des eaux pluviales pour ne pas accentuer les axes d'écoulement.	



- Légende**
- Haies fondamentales : ripisylve
 - Autres haies fondamentales
 - Haie de type ripisylve
 - Haie de type développement agricole important et paysage remarquable
 - Haie de type développement agricole important et paysage remarquable
 - Haies très importantes
 - Haie agricole traditionnelle importante et paysage remarquable
 - Haie agricole traditionnelle importante et paysage remarquable
 - Haie de type développement agricole important et paysage remarquable
 - Haie de type développement agricole important
 - Haies importantes
 - Haie agricole traditionnelle importante
 - Haie agricole traditionnelle
 - Haie de type développement agricole important
 - Haie de type développement agricole important
 - Haies moyennement importantes
 - Haie agricole traditionnelle importante
 - Haie agricole traditionnelle importante
 - Haie de type développement agricole traditionnel ou rural, couronnée ou de plus de 100m
 - Haies peu importantes
 - Haie agricole de type traditionnel ou rural, couronnée ou de plus de 100m
 - Haie agricole de type traditionnel ou rural, couronnée ou de plus de 100m, couronnée ou de plus de 100m
 - Haies de faible importance
 - Haie de type traditionnel ou rural, couronnée ou de moins de 100m
 - Haie agricole de type traditionnel ou rural, couronnée ou de moins de 100m, couronnée ou de moins de 100m
 - Haie de type traditionnel ou rural, couronnée ou de moins de 100m
 - Haie de type traditionnel ou rural, couronnée ou de moins de 100m
 - Haies supprimées dans le cadre de l'aménagement foncier (CG53)
 - Plantation (CG53)
 - Emprise LGV
 - Contour communes



Vue de la partie Nord depuis la D32



Vue sur le bourg et de la partie Sud depuis la D32 (2013)



- | | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|
| <p>Milieux naturels - Biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4.5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) | <p>Consommation d'espace et armature urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus | <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT | <p>Risques et nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz | <p>Patrimoine remarquable</p> <ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique | <p>Paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Site d'exploitation (zone tampon de 200 m) |
|--|---|--|---|--|--|

Extrait étude d'incidences (source Hydrotop - 2010)

Caractéristiques des sols rencontrés

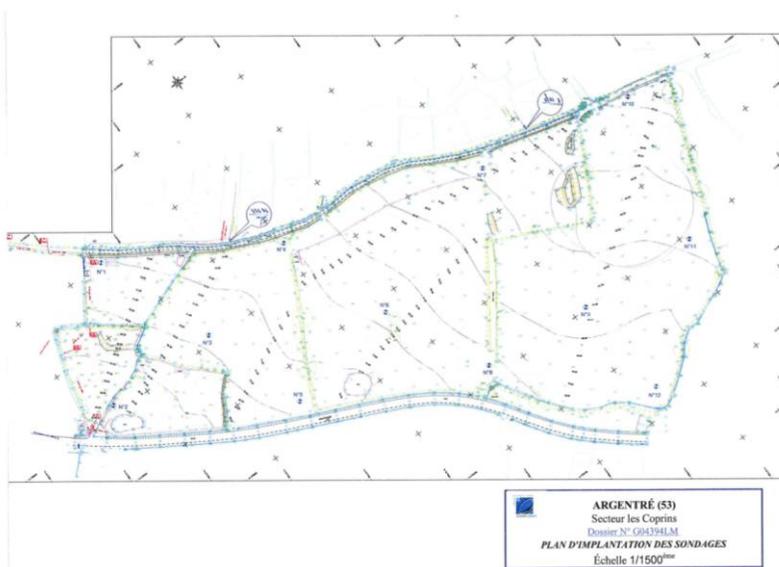
Une étude de sol a été réalisée en août – septembre 2010 par GINGER CEBTP sur le site d'implantation du projet. 12 sondages de reconnaissances ont été réalisés. Ils ont permis de mettre en évidence les horizons suivants, du haut en bas :

- Formation de surface : 0,1 m à 0,3 m d'épaisseur de terre végétale limoneuse ;
- Formation limoneuse : limon schisteux à légèrement graveleux jusqu'à des profondeurs variant entre 0,5 m et 1,5 m de profondeur ;
- Formation schisteuse : A partir de 0,3 à 1,0 de profondeur environ jusqu'en fin de reconnaissance des sondages – Schiste altéré plus ou moins graveleux marron à gris et verdâtre.

Aucune zone humide n'est présente sur le terrain.

Aucun des sondages répartis sur l'aire d'étude n'a mis en évidence de présence de traits réductiques ou rédoxiques du sol dans les 50 premiers centimètres de profondeur.

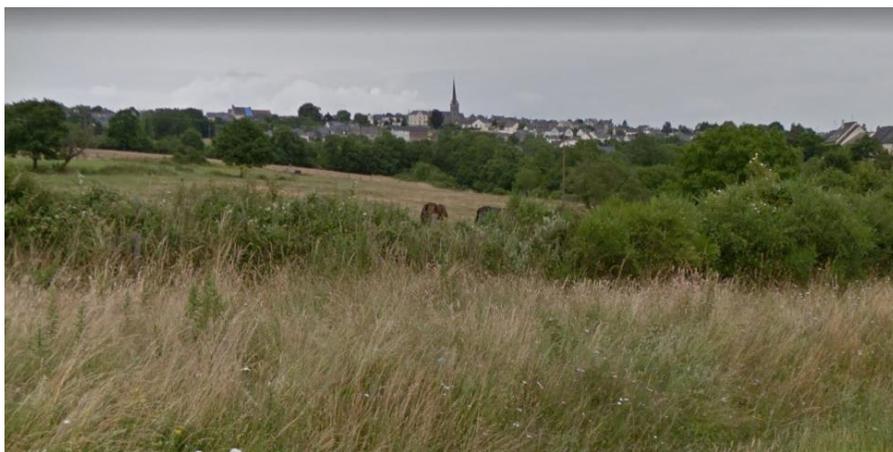
La caractérisation par la morphologie des sols a été confortée par l'observation des habitats végétaux aux emplacements des sondages et aux alentours, aucun végétal hygrophile n'a été recensé.



5. OAP Maritourne

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Superficie : 2,6 ha - en extension Ouest du bourg - Arrêt TC Genêts à moins de 100m - Présence d'un chemin doux longeant le site à l'est et permettant de rejoindre l'itinéraire de randonnée FFR, plus au sud (hors site) le long de la Jouanne et son étang.
	Agriculture / sols	Le site n'apparaît au recensement parcellaire graphique de 2016. Pas de site d'exploitation recensés dans un périmètre de 200m (les plus proches à l'Ouest du bourg sont la Tirlière et la petite touche Yvon).
	Continuités écologique / ZH	<ul style="list-style-type: none"> Présence de quelques arbres ponctuels intéressants à préserver au sein du site de projet, dans une logique d'intégration paysagère et patrimoniale d'un nouveau quartier. Présence également de bocage résiduel en frange sud du site et à l'est, en accompagnement du ruisseau de Hauterive et des plans d'eau qui bordent le site à l'est. Cet espace naturel qualitatif du point de vue écologique à l'est constitue un corridor de la Trame verte et bleue à préserver voire à restaurer dans le cadre du projet, permettant également d'envisager une intégration de haute valeur paysagère du futur quartier. Localisation d'une surface de sol hydromorphe de classe 5 au centre du site mais des inventaires de terrain réalisés en 2018 ont permis de délimiter précisément la seule zone humide fonctionnelle réellement présente dans le périmètre d'étude, située au sud-est et correspondant à une mare et ses abords (voir cartographie ci-après). La surface très restreinte de cet espace n'est pas de nature à remettre en cause un projet d'aménagement dans cette zone, et peut au contraire constituer un point d'intérêt paysager à intégrer au projet pur lui conférer une plus grande qualité paysagère et écologique.
	Paysage & Patrimoine	Secteur en pente relativement marquée. Perspective intéressante depuis la route de Maritourne, après le franchissement de l'A81 avec le bourg en arrière-plan.
	Santé	Présence de l'A81 au sud du site, qui représente une source de nuisances sonores potentielles (- 65 dB) dans la frange sud de la zone de projet sur une épaisseur très limitée de maximum 20m (cf. cartographie ci-après), qui n'est pas de nature à remettre en cause un aménagement de la zone mais qu'il convient de prendre en compte en évitant l'installation de publics sensibles à cet endroit.
	Risques	Pas de risque identifié
	Eau	<ul style="list-style-type: none"> Passage de la Jouanne au Sud et du Ruisseau de Hauterive à l'Est. Localisation de la zone d'étude en aval du captage de Montroux présent au nord, mais en dehors de tout périmètre de protection d'un captage d'eau potable, ce qui permet d'éviter tout impact potentiel vis-à-vis de la qualité de la ressource en eau souterraine.
Incidences du projet Positives et négatives	<p>+/ Réponse au besoin en logement dans une des polarités structurantes du territoire</p> <p>+/ Projet qui représente l'opportunité de participer à la restauration du corridor écologique de la trame verte et bleue associé</p>	

	<p>au ruisseau de Hauterive dans l'épaisseur et via la protection / restauration de la zone humide au sud-est, accompagné d'un espace vert structurant, permettant notamment de gérer les eaux de ruissellement sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> -/ Consommation d'espaces agricoles cultivés ; -/ Suppression potentielle des arbres anciens existants > incidence évitée grâce à l'objectif de protection des arbres intégré dans l'OAP ; -/ Génération de trafic automobile supplémentaire > incidence réduite du fait de la présence d'un arrêt de bus à moins de 100m et d'objectifs de développement des modes doux ; -/ Artificialisation des sols entraînant du ruissellement et de l'érosion supplémentaires (secteur de pente) > incidence réduite du fait de la règle relative au maintien de 40% d'espaces verts au minimum sur la parcelle dans cette zone à urbaniser et de l'objectif de réalisation d'un espace vert structurant dans la partie basse, permettant à la fois de préserver une zone humide, mais également de recueillir les eaux pluviales, et de participer à la restauration écologique d'un corridor de la trame verte et bleue associé au ruisseau de Hauterive.
<p>Mesures (ERC) proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préserver les arbres isolés remarquables et l'effet de lisière grâce au maintien et au développement dans l'épaisseur des haies et boisements qui bordent le corridor écologique à l'est (ruisseau de Hauterive) du site de projet ; ⇒ Prévoir un maillage vers le chemin creux existant à l'Est le long du ruisseau de Hauterive ; ⇒ Protéger et restaurer la zone humide restreinte en pointe sud-est du secteur de projet, et l'intégrer dans un espace vert plus large, de haute qualité écologique, permettant également de renforcer la qualité écologique et les échanges de biodiversité avec le corridor écologique de la trame verte et bleue associé au ruisseau de Hauterive. ⇒ Assurer une gestion des eaux pluviales à la parcelle, en favorisant le maintien de surfaces d'absorption suffisantes et en conférant à l'espace vert sud-est un rôle de régulation / infiltration suffisant ; ⇒ Valoriser les vues offertes par le relief du site de projet ; ⇒ Prévoir une transition paysagère au Nord du site avec l'espace agricole ; ⇒ Favoriser les constructions bioclimatiques (versant exposé Sud favorable à l'ensoleillement passif) ; ⇒ Se prémunir des nuisances sonores liées à l'A81 au Sud.



Vue sur le site et le bourg en arrière-plan depuis la route de Maritourne.



Vue panoramique sur la prairie de pâture secteur de Maritourne



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture <ul style="list-style-type: none"> Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

Ce secteur de projet est constitué de végétation spontanée non hygrophile dans sa majeure partie. Quelques Ranunculus repens ont été observées mais celles-ci ne dominent pas la végétation. En revanche, la mare observée au sud-est du secteur de projet concentre des saules (*Salix* sp.)

La mare couvre une surface d'environ 170 m², ce qui correspond à 0,6% du secteur prospecté.





III. Bonchamp-lès-Laval

1. OAP La Chambrouillère

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur de 4,3 ha situé en extension d'un lotissement récent, à proximité immédiate du centre-bourg, à l'intérieur de la déviation Nord (RD 32), accessible par la rue Charles de Gaulle / Desserte en TC (2 arrêts Chambrouillère et De Gaulle). Plusieurs cheminements doux ont été créés dans les lotissements récents, il s'agira d'en assurer la continuité.
	Agriculture / sols	Les terrains sont exploités par l'EARL du Bois Gast, spécialisé en grande culture (double activité), les terrains concernés sont actuellement en bail précaire en attente de l'urbanisation et ne font pas l'objet de sensibilité au diagnostic agricole.
	Continuités écologique / ZH	Le site est actuellement en culture. Pas de bocage présent au sein de la zone. L'accès commun au lotissement existant situé en bordure Est est largement planté (coulée verte)
	Paysage & Patrimoine	Perception directe sur le site depuis la rue Charles de Gaulle (premiers plans à traiter) Une haie délimite la zone d'activité située à l'Ouest du site (= transition paysagère et masque des bâtiments de grands volume).
	Santé	Pas de nuisance identifiée
	Risques	Pas de risque identifié
	Eau	2 sous-bassins versants (Sud-Est vers l'accès et coulée verte et Nord vers bassin tampon et talweg) Des sols hydromorphes de classe 4 sont localisés au Nord -Est du site Aucune zone humide recensée sur le secteur
Incidences du projet Positives et négatives		+ / Consommation d'espace modéré en continuité de l'existant, accès facile (urbanisation récente). - / Potentielle suppression de zone humide au Nord (Sols hydromorphes de classe 4) - / Imperméabilisation / Ruissellements induit à prendre en compte
Mesures (ERC) proposées		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Traiter le paysage de premier plan depuis la rue Charles de Gaulle, notamment depuis la voie commune (perspective – effet porte d'entrée de l'opération). ⇒ Assurer les continuités piétonnes depuis le lotissement existant et aussi le long des coulées vertes qui se poursuivent au Sud. ⇒ Prévoir un cheminement accompagné d'une haie comme transition paysagère, en bordure Est avec les zones d'activités ⇒ Préserver les zones humides (sols hydromorphes au Nord-Est)

⇒ Veiller à intégrer la gestion des eaux pluviales aux aménagements (2 sous-bassins versants)



Vue directe sur le site depuis la rue Charles de Gaulle



Coulée verte existante au Sud et liaison douce à poursuivre en bordure Ouest de la future opération (enjeu de continuité).



Ce secteur de projet est une zone de culture (végétation non spontanée) pour sa partie est. Les 7 sondages pédologiques sont tous négatifs. La partie ouest du secteur est constituée de végétation spontanée non hygrophile. Quelques *Ranunculus repens* ont été observées mais celles-ci ne dominent pas la végétation. Aucune zone humide n'a été identifiée sur ce secteur.



2. OAP Rue du Maine

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Superficie : 8,1 ha en extension au Nord – Est du bourg. Secteur desservi par les TC (arrêt Haras) et par un chemin de randonnée pédestre FFR et diverses liaisons douces dans les lotissements proches.
	Agriculture / sols	Terrains exploités par l'EARL du Bois Gast, spécialisé en grande culture (double activité). Ils ne font pas l'objet de sensibilité au diagnostic agricole.
	Continuités écologique / ZH	Le secteur comporte un réseau de haies bocagères préexistantes. Un ruisseau délimite la zone au Nord (sols hydromorphes identifiés en limite Nord –Est). Ces deux composantes constituent des coulées vertes sur lesquelles s'appuyer pour l'aménagement futur.
	Paysage & Patrimoine	Vues directe sur la zone depuis la rue du Maine à l'Ouest
	Santé	Pas de nuisance identifiée (une ligne moyenne tension longe la rue du Maine)
	Risques	Pas de risque identifié
	Eau	Le talweg et ruisseau en bordure Nord du site sert d'exutoire naturel
Incidences du projet Positives et négatives		<p>+ / Consommation d'espace modéré en continuité de l'existant, accès facile (urbanisation récente + proximité des équipements).</p> <p>- / Potentielle suppression des haies, de la faune et de la flore en place</p> <p>- / Imperméabilisation / Ruissellements induit à prendre en compte</p> <p>- / Génération de trafic motorisé supplémentaire</p>
Mesures (ERC) proposées		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préserver et valoriser les continuités écologiques existantes liées aux haies existantes et au ruisseau au Nord de la zone. ⇒ Assurer le maillage des liaisons douces vers les équipements sportifs à l'Ouest en continuité avec le lotissement à l'Est, en connectant les futurs espaces verts du quartier ⇒ Prévoir un premier plan paysager le long de la route du Maine

⇒



Vue dégagée sur l'ouest du site depuis la rue du Maine, sur les cultures et haies bocagères



Continuité des accès viaire et piéton depuis le lotissement situé à l'Est (extrémité de la Rue Queila Gédé)



Chemin piéton aménagé au Nord le long du ruisseau et de l'allée du Clos du Haras



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes: 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

3. OAP Noisement

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en extension / environ 6.5 ha
	Agriculture / sols	Présence d'espaces agricoles cultivés- Entretien en herbage
	Continuités écologique / ZH	Haies importantes encadrant le secteur : basses rectangulaires avec arbres, présentant des arbres têtards importants encadrant le secteur nord. / ZH de 0.4 ha minimum, liée au fossé au nord du secteur qui constitue lui-même un habitat riche
	Paysage & Patrimoine	Haies faisant un écran boisé entre les lotissements existants et le site / rares vues cadrées en bout d'impasse / Ancien chemin de Noisement présent à l'ouest du site
	Santé	Pas de nuisances sonores ou de pollutions
	Risques	Risque naturel et technologique limité sur ce secteur
	Eau	Secteur non concerné par un périmètre de protection de captage / Cours d'eau capté sur le secteur sud, connecté à de petits plans d'eau, cours d'eau intermittent en limite nord du site/ Point bas de toute la zone au nord du site/ Présence d'une zone humide au nord-ouest du secteur
Incidences du projet Positives et négatives	<p>-/ Consommation d'espaces agricoles cultivés déjà menacés (spéculation foncière) ;</p> <p>-/ Suppression potentielle des haies et constructions dans le champ visuel des habitations existantes ;</p> <p>-/ Augmentation du ruissellement par artificialisation des sols, risque limitée de pollution des eaux superficielles lié aux eaux de ruissellement ;</p> <p>-/ Risque de dégradation de la zone humide située au nord-ouest du secteur</p> <p>-/ Génération de trafic liée à l'augmentation de population (nuisances, pollutions) ;</p>	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintenir des perspectives paysagères cadrées si possible ; ⇒ Conserver tout ou partie des haies et des alignements d'arbres présentes en bordure et au sein de secteur. Dans le cas de la suppression de haies, celles-ci devront être compensés par la réalisation d'un linéaire de haies similaires ou supérieur au sein ou à proximité du site ; ⇒ Maintenir et prolonger l'ancien chemin de Noisement ; ⇒ Travailler les franges paysagères entre le projet et les zones agricoles voisines ; ⇒ Veiller à la préservation de la zone humide ; ⇒ Connecter les futurs espaces verts et cheminements doux aux quartiers proches afin de permettre le rabattement sur les arrêts de bus existants ; 	

⇒ Etudier une gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle.

Bonchamp-lès-Laval - OAP n°0 : Noisement



Milieux naturels - Biodiversité

- Réserveur de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRi)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue

- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Partie non expertisée

Ce secteur a uniquement fait l'objet d'une vérification sur sa partie nord. Ainsi, une zone humide d'une surface de 0.4 ha a été identifiée par l'observation d'une végétation spontanée hygrophile constituée de *Typha sp.*, *Lythrum salicaria*, *Mentha suaveolens*, *Juncus effusus*, *Salix sp.*, *Epilobium hirsutum* et *Carex sp.*

Deux sondages pédologiques positifs ont permis de confirmer le caractère humide du milieu.

Il est à noter la présence d'un fossé qui constitue la limite nord du secteur et qui présente une diversité floristique remarquable.

Outre les bords de fossé constitués de végétation spontanée, le reste du secteur n'a



4. OAP Espaces Loisirs Galbé

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Le secteur de sport et de loisirs de 12,8 ha s'inscrit en continuité de l'enveloppe urbaine, à l'intérieur de la contournant D32, en connexion directe avec plusieurs lotissements.
	Agriculture / sols	Le site est actuellement occupé par une prairie de fauche, il n'y a pas d'enjeux agricoles sur le site occupé à titre de loisirs.
	Continuités écologique / ZH	Une zone humide est inventoriée à l'ouest du site (0,42 ha, présence de Juncus sp, Ranunculus repens) - Deux zones humides ont été recensées sur le secteur (une mare et une prairie) / Trois cours d'eau et fossés présentent une diversité floristique remarquable / Le site comprend de belles haies bocagères d'intérêt.
	Paysage & Patrimoine	Accompagnement paysager de l'axe routier au Nord (RD 32) - Talus planté : peu de perceptions directes sur le site. Passage de l'itinéraire de randonnée le long de la route de Louverné à l'Est et maillage piéton existant à l'intérieur du site.
	Santé	Possibilité de nuisances sonores ou pollutions générée par l'axe RD32.
	Risques	Secteur non concerné par les risques naturels et/ou technologiques
	Eau	Le site est traversé d'Est en Ouest sur toute sa largeur par un cours d'eau intermittent, affluent du ruisseau du Quartier / Une zone humide a été identifiée en bordure du cours d'eau (voir expertises ZH page suivante).
Incidences du projet Positives et négatives		-/ Modification potentiel des sols (imperméabilisation) et altération des zones humides présentes sur le site. -/ Impacts potentiels sur les zones humides et le cours d'eau par l'aménagement des accès à la zone. +/- Valorisation paysagère et ludique d'un site humide (sensibilisation) -/ Suppression potentielle des haies d'intérêt existantes -/ Augmentation de la fréquentation du site pouvant générer une gêne pour la faune existante
Mesures (ERC) proposées		⇒ Maintenir une transition paysagère au Nord avec la RD 32 (talus et plantations du recul/voie à préserver) ; ⇒ Faire le lien avec les espaces vert existants et le maillage de modes doux, notamment en connexion avec les lotissements (perméabilité des clôtures et de la nature en ville) ; ⇒ Préserver la haie existante et les arbres remarquables du site ; ⇒ Préserver et valoriser le caractère humide de la zone (zone humide et cours d'eau central) : pas d'imperméabilisation des sols en place, préservation de la végétation hydrophile.



Vue sur le site depuis le stade de Galbé



Accès piéton depuis le lotissement Nord (Impasse de Galbé)



Vue Est (route du Maine), sur le cours d'eau intermittent et la continuité piétonne aménagée



Pas de visibilité directe depuis la RD 32 - Accès Ouest (vers la Chambrouillère), talus planté



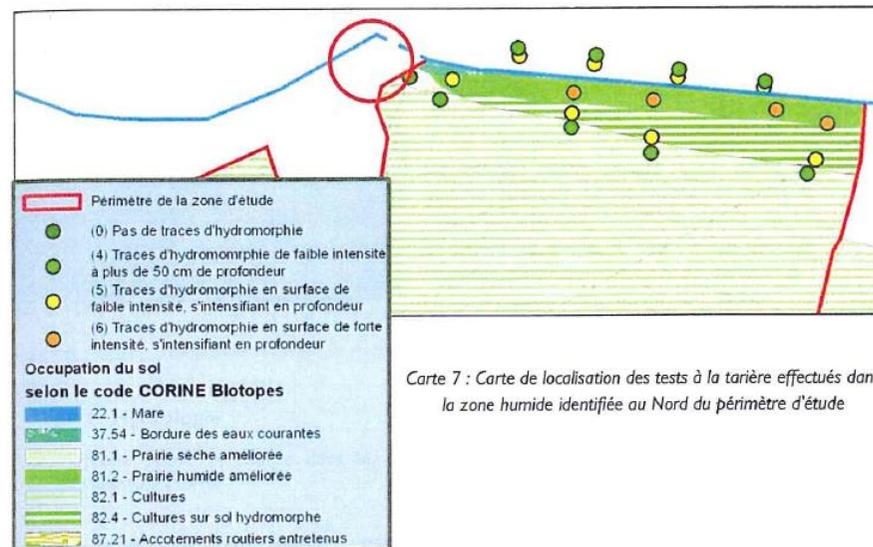
Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

Expertises zones humides

Source : Dossier loi sur l'eau Galbé Ouest - Giratoire RD 32 février 2017

Un inventaire des zones humides a été réalisé dans le cadre de l'aménagement du giratoire Ouest sur la RD 32. L'inventaire réalisé est conforme à l'arrêté du 24 juin 2008 (prise en compte du critère botanique et pédologique).

1 zone humide a été inventoriée en bordure de cours d'eau, la carte présentée ci-contre localise les sondages réalisés à la tarière, la nature du sol, et l'occupation des sols définis selon le code CORINE Biotopes.



Carte 7 : Carte de localisation des tests à la tarière effectués dans la zone humide identifiée au Nord du périmètre d'étude

Source : Ouest Am 2017 - Aménagement de l'espace naturel de loisirs

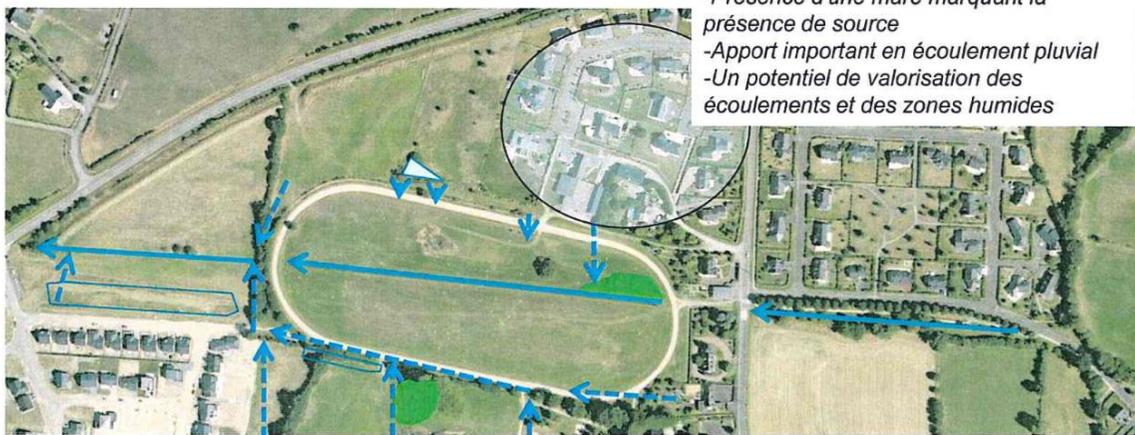
MILIEUX NATURELS : ZONES HUMIDES ET FLORE

- Zones humides
- Ecoulement du ruisseau ←
- Apport en eau ← - - -
- Mare existante
- Bassin de gestion des eaux pluviales △



Gestion du pluvial à régulariser dans le cadre du projet

- Peu de zones humides mais de nombreux apports en eau sur le site et son pourtour.
- Présence d'une mare marquant la présence de source
- Apport important en écoulement pluvial
- Un potentiel de valorisation des écoulements et des zones humides



SCENARIO RETENU

Legende:

 Plantation bocagère	 Cabane perchée dans labyrinthe végétal	 Gabion
 Remodelage de ruisseau	 Butte de tir à l'arc	 Mare - bassin existant
 Cheminement terre pierre à créer	 Cheminement en sable stabilisé renforcé à créer	 Création de mare
 Cheminement existant en sable stabilisé piste	 Cheminement existant en sable stabilisé	 Remodelage autour des mares créées
 Epaulement cheminement existant en sable stabilisé	 Gradins	
 Voie en enrobé	 Plantations arbres	
 Ponton bois	 Parking / voie à créer en terre-pierre	
 Digue avec échancrure, muret de soutènement et bardage bois		



Végétation non spontanée mais pas de sondage réalisés. Présence de ZH possible le long du cours d'eau



Bassin artificiel ≠ ZH

Ce secteur de projet est composé de végétation spontanée pour sa partie est, autour et dans l'hippodrome. Deux zones humides y ont été identifiées par la dominance de plantes hygrophiles. La première est une mare de 0.04 ha, constituée de *Typha sp.*, *Juncus sp.*, *Epilobium sp.* Et *Salix sp.* La seconde est une prairie humide de 0.07 ha, constituée majoritairement de *Pulicaria dysenterica* mais qui présente également *Lythrum salicaria*, *Filipendula ulmaria* et *Carex sp.*

La partie ouest du secteur est constituée de végétation spontanée non hygrophile mais aucun sondage pédologique n'a pu y être réalisé.

Enfin, il est à noter la présence de cours d'eau et fossé (en bleu clair) avec une diversité floristique remarquable (*Lythrum salicaria*, *Carex spp.*, *Typha sp.*, *Juncus spp.*, *Solanum dulcamara*, *Ranunculus repens*, *Filipendula ulmaria*, *Nasturtium officinale*) qui constitue des habitats supports pour la faune telle que la grenouille verte (*Pelophylax sp.*) qui a été observée lors de l'inventaire.

Deux zones humides couvrant 0.8% de sa surface ont été identifiées sur ce secteur.



5. OAP AUe Nord

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en extension urbaine, en continuité de l'existant / 6,5 ha / Arrêts de transport en commun à proximité du site
	Agriculture / sols	Espace agricole et prairie / Aucun site d'exploitation agricole à moins de 200m du secteur de l'OAP
	Continuités écologique / ZH	Aucun réservoir de biodiversité ou continuité écologique sur ou à proximité du site / Aucune zone humide identifiée sur le site
	Paysage & Patrimoine	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine recensé sur le site / Absence de chemin creux ou de cheminement doux
	Santé	Aucune nuisance recensée sur le site
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique identifié sur le site
	Eau	Aucun captage d'eau potable
Incidences du projet Positives et négatives	<p>-/+ Consommation d'espaces en extension restant toutefois limitée en termes de superficie +/- Accès facile aux transports en commun situés à proximité du site -/ Proximité avec une zone pavillonnaire à l'est entraînant des conflits d'usages (notamment liés aux nuisances sonores) - / Imperméabilisation des sols entraînant une augmentation des risques liés aux ruissellements des eaux pluviales</p>	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assurer une transition paysagère entre la zone pavillonnaire situé à l'est ; ⇒ Limiter la visibilité du site depuis la D32 par la mise en place d'un aménagement paysager le long de cet axe routier ; ⇒ Prévoir un dispositif de gestion alternatif des eaux pluviales (bassin de rétention, noues paysagères, ...) 	

Bonchamp-lès-Laval - OAP : AUE Nord



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRi)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

6. OAP AUe Sud

		AUe Sud	AUe Sud 2
Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en dent creuse, à proximité de zones d'activités / 11,3 ha/ Arrêt de transport en commun à proximité du secteur	Secteur en extension urbaine à proximité d'une zone d'activité existante / 15 ha/ Arrêt de transport en commun à proximité du secteur
	Agriculture / sols	Espace agricole (prairie)/ Aucune exploitation agricole sur ou à proximité du site	Espaces agricoles cultivés / 2 sites d'exploitations agricoles à environ 200 m du secteur
	Continuités écologique / ZH	Aucun réservoir de biodiversité au sein du site / Corridor écologique présent à l'est du secteur/ Zones hydromorphes de classe 4 et 5 à l'est et au centre du site / Plusieurs haies d'importance à l'est du secteur /Un linéaire boisé présent à l'est du secteur constituant la bande rivulaire d'un cours d'eau temporaire longeant le secteur de projet / Présence d'une zone humide associée à ce cours d'eau dans la partie nord et de boisements d'intérêts au sud	Aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique au sein du site/ Zone hydromorphe de classe 4 et 5 en limite nord-ouest du secteur
	Paysage & Patrimoine	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine recensé sur le site / Absence de chemin creux ou de chemin de randonnée traversant le site	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine recensé sur le site / Secteur d'entrée de ville
	Santé	Aucun site pollué ou potentiellement pollué (BASOL/BASIAS) identifié sur le site/ Nuisance sonore liée à la route du Mans qui longent le nord du site / Aucune nuisance liée aux champs électromagnétiques	Aucune nuisance recensée sur le site pouvant avoir un impact sur la santé
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique identifié	Aucun risque naturel ou technologique identifié
	Eau	Aucun captage d'eau potable sur ou à proximité du site	Aucun captage d'eau potable sur ou à proximité du site

<p>Incidences du projet <i>Positives et négatives</i></p>	<p>+ / Consommation d'espace modéré en continuité de zones d'activités existantes - / Dégradation potentielle du corridor écologique présent à l'est du secteur - / Suppression potentielle des haies présentes à l'est du secteur - / Augmentation des personnes exposées à nuisances sonores liées aux axes routiers - / Imperméabilisation du sol entraînant une augmentation du risque lié aux ruissellements des eaux pluviales</p>	<p>- / Consommation d'espace en extension, restant toutefois limité en termes de superficie + / Extension en continuité d'une zone d'activités existante - / Imperméabilisation du sol entraînant une augmentation du risque lié aux ruissellements des eaux pluviales</p>
<p>Mesures (ERC) proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assurer une transition paysagère avec les espaces agricoles voisins ; ⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu bâti pour conserver le corridor au sein du futur projet et privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures); La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés) ; ⇒ Privilégier la gestion alternative des eaux pluviales (bassins de rétention, noues paysagère intégrée au projet,) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assurer une transition paysagère avec les espaces agricoles voisins ; ⇒ Créer des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu bâti afin de faciliter une infiltration directe des eaux pluviales et valoriser la nature en ville. La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs ou privés, ...) ⇒ Privilégier la gestion alternative des eaux pluviales (bassins de rétention, noues paysagères intégrée au projet, ...)



Vue sur le site de l'OAP AUE Sud- Source : Google Streetview



Zone d'activités voisines au site de l'OAP AUE Sud- Source : Google Streetview



Secteur AU Sud, vue depuis la D57 - Source : Google Streetview



Milieus naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Légende	
	Parcelles cadastrales
	Périmètre de l'opération
	Cours d'eau
	Bande boisée riveraine
	Prairie humide
	Localisation des sondages
	Classe I d'hydromorphie du GEPPA
	Absence de traces d'hydromorphie
	Classe IV D hydromorphie marquée à partir de 25 cm
	Classe V A hydromorphie marquée dès la surface

Inventaire complémentaire des zones humides - Octobre 2019

Bonchamp lès Laval
ZA de la Herberdière



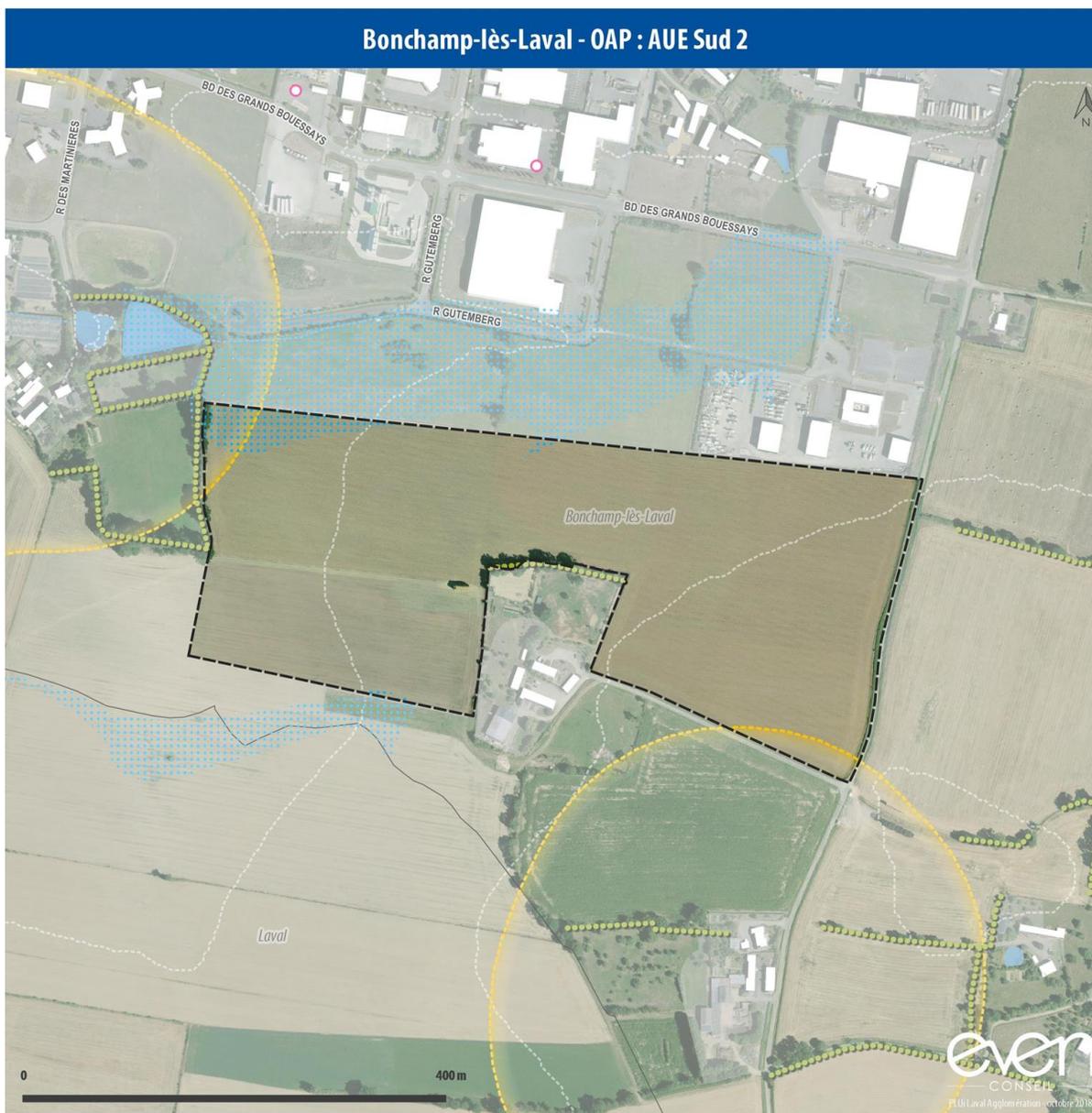
Légende	
	Cours d'eau
	Périmètre de l'opération
	Parcelles cadastrales
	Enjeux écologiques de la zone d'étude
	Facile
	Modéré
	Fort

Enjeux écologiques de la zone d'étude - Octobre 2019

Bonchamp lès Laval
ZA de la Herberdière

Source : Diagnostic environnemental – Projet de la zone d'activités de la Herberdière à Bonchamp-lès-Laval (Octobre 2019)

Bonchamp-lès-Laval - OAP : AUE Sud 2



Milieus naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

IV. Châlons-du-Maine

1. OAP Rue des Noisetiers

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	0.9 ha en extension limitée de l'urbanisation existante / en symétrie du lotissement de la rue des Palmes / Pas de desserte en TC
	Agriculture / sols	Parcelle enherbée exploitée en loisirs / terrain en pente moyenne entre 8 et 10°
	Continuités écologique / ZH	Proximité d'une zone humide et d'un plan d'eau / Une mare est présente au sein du secteur mais elle n'est pas définie comme étant une zone humide car elle n'est pas dominée par une végétation hygrophile / Haie monospécifique de noisetiers et peupliers / Bosquets présentant potentiellement un intérêt écologique plus important / Arbres fruitiers haute tige
	Paysage & Patrimoine	Marquée par une haie de peupliers / Entrée de ville de qualité par la D277 marquant une limite entre bourg et campagne
	Santé	Secteur préservé : nuisances sonores potentielles de la D277 limitées (pas de classement)
	Risques	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés
	Eau	Pas de cours d'eau / Pas de périmètre de captage
Incidences du projet Positives et négatives	<p>-/ Consommation d'espace très modérée, non exploitée, compacte avec l'urbanisation existante ;</p> <p>-/ Suppression de la haie de peupliers marquante dans le paysage mais créant des ombres portées sur les futures habitations</p> <p>-/ Suppression de la haie de noisetiers, des bosquets et arbres fruitiers ;</p> <p>-/ Potentielle perturbation du fonctionnement hydrographique de la zone humide et risque de pollutions accidentelles des eaux superficielles par ruissellement ;</p>	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Si suppression des peupliers, prévoir des plantations créant moins d'ombre, plurispécifique d'une largeur suffisante, masquant les constructions, éventuellement en lien avec une gestion alternative des eaux pluviales ; ⇒ Recul des constructions sur l'entrée de ville ; ⇒ Conserver les bosquets en zone tampon avec le vallon et la zone humide ; ⇒ Intégrer à la requalification de la rue des Noisetiers un cheminement doux permettant l'accès à une promenade plantée débutant au petit plan d'eau ; ⇒ Mener des études pour déterminer la présence ou non de zone humide au sein du site. 	



Un secteur en entrée de ville par la D27, marquant la limite bourg/campagne



Vue sur le site de la rue des Noisetiers avec le petit plan d'eau voisin en 1^{er} plan



Milieus naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Perimetre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) KCPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Halle importante des inventaires communaux Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Ce secteur de projet est composé de végétation spontanée non hygrophile. Quelques *Ranunculus repens* ont été observées mais celles-ci ne dominent pas la végétation.

Au sud-est du secteur une mare a été observée mais elle ne constitue pas une zone humide car sa végétation n'est pas dominée par des espèces hygrophiles. En effet, uniquement quelques *Epilobium hirsutum* ont été observées.

Aucune zone humide n'a été identifiée sur ce secteur.

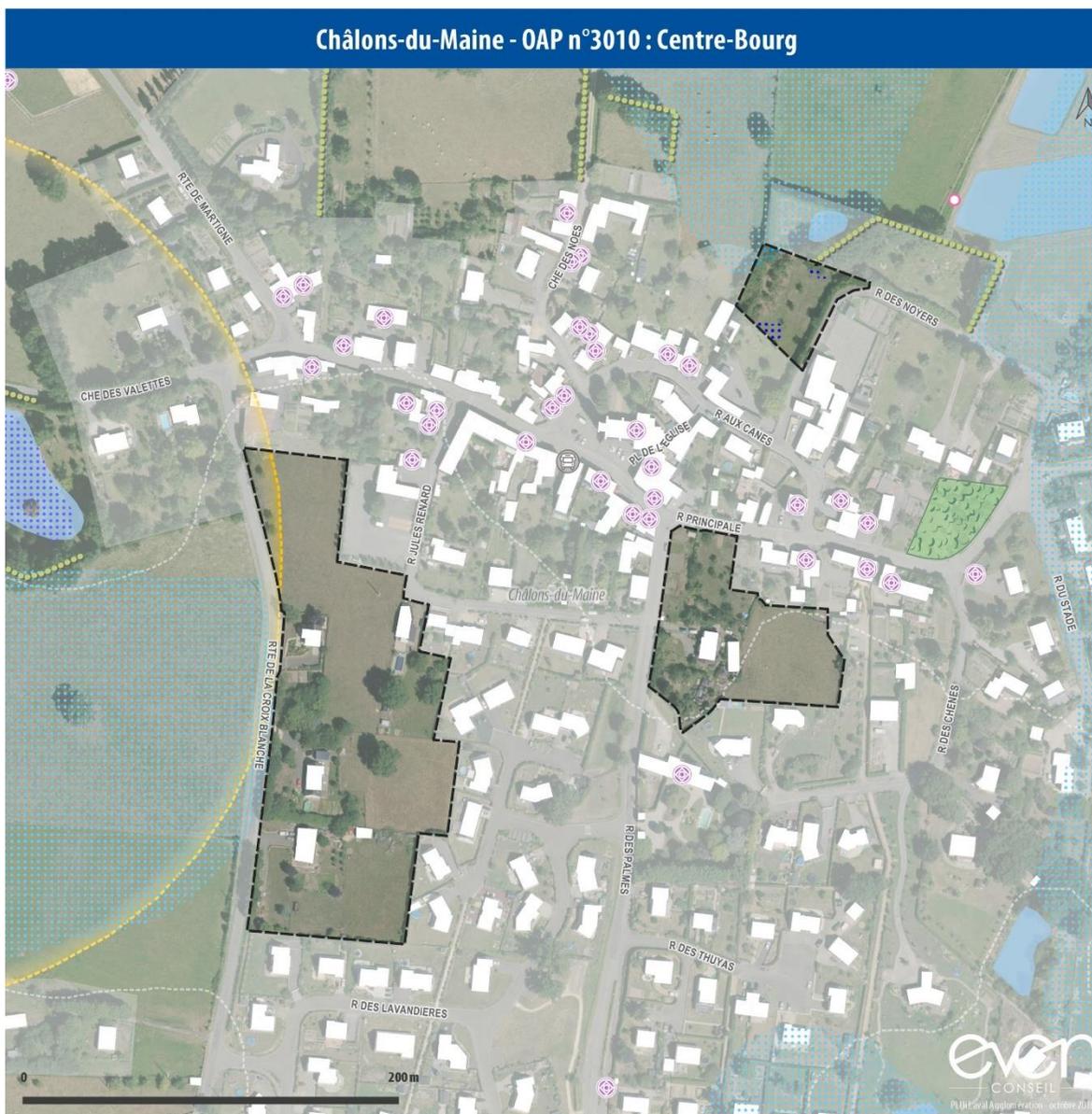


2. OAP Centre-bourg

	Centre-bourg 1	Centre-bourg 2	Centre-bourg 3
Consommation d'espace	En limite d'agglomération	En coeur de bourg	En limite d'agglomération
Agriculture / sols	Fond de jardin	Jardin, potager	Pâturage et fonds de jardins
Continuités écologique / ZH	Deux zones humides recensées sur le secteur (au nord et au sud)	Espace ouvert de jardin en coeur de bourg	Site en limite de corridor écologique et zone humide
Paysage & Patrimoine	Le site n'est pas visible depuis la rue, entourée d'une imposante haie. L'accès se fait par une rue plutôt intime malgré la présence de l'école en face du site	Site localisé en plein coeur de bourg à proximité directe de la mairie et de l'église avec des vues sur le clocher. Implantation dans une zone de bâti ancien.	Le site est localisé en limite ouest de Châlons.
Santé	/	/	/
Risques	/	/	/
Eau	/	/	/
Incidences du projet <i>Positives et négatives</i>	+ / Densification du centre bourg - / Artificialisation des sols - / Dégradation voire suppression des zones humides présentes sur le secteur	+ / Densification du coeur de bourg - / Suppression d'un espace ouvert et végétal en coeur de bourg - / Artificialisation des sols.	+ / Densification du centre-bourg - / Artificialisation des sols. - / En limite de zone urbanisée.
Mesures (ERC) proposées	Gérer la transition au nord et à l'ouest avec la zone non urbanisée. Bâtir en limite est du site.	Etablir des connexions au réseau de liaisons douces existant. S'inscrire en continuité du bâti existant, création d'un front urbain en limite nord de site et sur le nord de la rue des Palmes, jusqu'au croisement	Gérer la transition urbaine en conservant, voire en développant les haies existantes. Préférer construire en partie est du site.

	Centre-bourg 1	Centre-bourg 2	Centre-bourg 3
	<p>Transformer la rue des Noyers en voie de circulation douce.</p> <p>Veiller à préserver les zones humides et à les valoriser dans le cadre de l'aménagement. Le projet ne devra donc pas porter atteinte ni aux zones humides ni à leur fonctions (régulation des eaux pluviales, réservoirs de biodiversité, ...). Dans le cas de l'impossibilité de préserver cette zone, les mesures compensatoires proposées devront prévoir, dans le même bassin versant, la création ou la restauration de zones humides équivalents (plan fonctionnel/qualité de la biodiversité);</p>	<p>avec la rue Jules Renard.</p> <p>Aménager une frange végétale côté rue des Palmes, en accompagnement de liaison douce.</p>	<p>Relier le site au réseau de liaisons douces.</p>

Châlons-du-Maine - OAP n°3010 : Centre-Bourg



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRi)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

- **CB1**



Accès au site depuis la rue des Canes.

- **CB2**



L'église depuis la Rue Principale

- **CB3**



Ouverture sur l'Eglise

Ce secteur de projet est composé de végétation spontanée. Deux patches de végétation hygrophile ont été observés.

Le premier, au sud du secteur, est constitué de *Ranunculus repens*, de *Juncus effusus* et de *Carex sp.*

Le second, dans le nord du secteur, est constitué uniquement de *Ranunculus repens*. Les 5 sondages réalisés au sein de ces patches de végétation étaient positifs ce qui affirme la présence de 2 zones humides.

Ces 2 zones humides couvrent une surface de 120 m², ce qui correspond à 5% du secteur prospecté.



3. OAP Chemin de la Gobtière

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Superficie : 2,4 ha. Situation en extension de l'urbanisation existante / 10 min à pied des transports en commun
	Agriculture / sols	Parcelles cultivées
	Continuités écologique / ZH	Parcelle cultivée de faible valeur écologique
	Paysage & Patrimoine	Paysage agricole très ouvert, maillage bocager absent / Proximité d'une aire de jeux et de sport / à 500 m de la Voie Verte
	Santé	Pas de nuisances identifiées.
	Risques	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés.
	Eau	Sols hydromorphes de classe 4 et 5 sur l'ensemble de la zone / une zone humide présente au nord du secteur
Incidences du projet Positives et négatives		<ul style="list-style-type: none"> -/ Consommation modérée d'espaces agricoles ; -/ Génération de trafic automobile supplémentaire ; -/ Risque de pollutions des eaux superficielles par ruissellement des eaux pluviales ; -/ Dégradation voire suppression potentielle de la zone humide présente au nord du secteur ; - / Impact potentiel sur les sols hydromorphes.
Mesures (ERC) proposées		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aménager une frange paysagère à l'est du secteur pour assurer une meilleure intégration du projet et limiter l'impact visuel vis-à-vis des espaces agricoles ; ⇒ Prévoir des accès aux modes doux afin de limiter les déplacements automobiles de courte distance (notamment vers la voie verte à l'Est et le bourg) ; ⇒ Veiller à préserver les zones humides et à les valoriser dans le cadre de l'aménagement. Le projet ne devra donc pas porter atteinte ni aux zones humides ni à leur fonctions (régulation des eaux pluviales, réservoirs de biodiversité, ...). Dans le cas de l'impossibilité de préserver cette zone, les mesures compensatoires proposées devront prévoir, dans le même bassin versant, la récréation ou la restauration de zones humides équivalents (plan fonctionnel/qualité de la biodiversité) ; ⇒ Privilégier une gestion alternative des eaux pluviales.



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4, 5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

Ce secteur de projet est une zone de culture (végétation non spontanée). 4 sondages ont permis d'identifier la présence d'une zone humide dans l'extrême nord du secteur (le long du chemin de la Gobtière). Les 13 autres sondages sont quant à eux négatifs. La zone humide couvre une surface d'environ 0,1 ha, ce qui correspond à 8% du secteur prospecté



V. Changé

1. OAP Le Coudray

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en extension / 8,3 ha/ 2 arrêts de bus à proximité immédiate du site
	Agriculture / sols	Espaces agricoles cultivés sur le site sud/ Espaces de prairie sur le site nord/ Grande partie du secteur situé à proximité de 2 exploitations agricoles (moins 250 m)/ Secteur nord plus éloigné des exploitations agricoles
	Continuités écologique / ZH	Absence de réservoir de biodiversité ou de corridor écologique/ Haies importantes présente sur le site nord (traversant le site et longeant la limite est) / Haies présentes au niveau du site sud/ Zones humides avérées présentes au sud du site nord (cf. expertise terrain) / Alignement d'arbres le long de la rue de l'Amiral Beaufort
	Paysage & Patrimoine	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine n'a été recensé sur le site
	Santé	Proximité de voies routières bruyantes (A81/N162). Cependant celles-ci n'impactent pas directement le site/ Absence de nuisance liée aux champs électromagnétiques
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique recensé sur le site
	Eau	Absence de périmètre de captage/Une petite partie du secteur nord inclut des zones humides avérées
Incidences du projet <i>Positives et négatives</i>	<ul style="list-style-type: none"> -/ Urbanisation en extension consommant des espaces naturels et agricoles -/ Impact négatif sur l'économie agricole -/ Suppression de tout ou partie des haies présentes au sein des deux secteurs -/ Dégradation voire suppression des zones humides situé sur le secteur nord -/ Imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement 	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conserver tout ou partie des haies présentes au sein de secteur. Dans le cas de la suppression de haies, celles-ci devront être compensées par la réalisation d'un linéaire de haies similaire ou supérieur au sein ou à proximité du site ; ⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu urbain ; ⇒ Privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures). La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés) ; ⇒ Veiller à préserver les zones humides et à les valoriser dans le cadre de l'aménagement. Le projet ne devra donc pas porter atteinte ni aux zones humides ni à leur fonctions (régulation des eaux pluviales, réservoirs de biodiversité, ...). Dans le cas de l'impossibilité de préserver cette zone, les mesures compensatoires proposées devront prévoir, dans le même bassin versant, la récréation ou la restauration de zones humides équivalents (plan fonctionnel/qualité de la biodiversité) ; 	

⇒ Prévoir des dispositifs de régulation des eaux pluviales (noues paysagères, bassins de rétention, ...).



Ce secteur de projet est composé de végétation spontanée. Deux patches de végétation hygrophile ont été observés. Le patch le plus au sud est composé de *Juncus conglomeratus*, *Ranunculus repens*, *Lychnis flos-cuculi*, *Juncus inflexus*, *Salix sp.*, *Solanum dulcamara*, *Epilobium hirsutum*, *Mentha aquatica* et *Cirsium palustre*. Le second comptabilise à peu près les mêmes espèces avec du *Carex sp.* et du *Juncus effusus* en plus.

Quatre sondages ont permis de confirmer la présence de 2 zones humides à partir de ces patches de végétation.

Ces 2 zones humides, riches en espèces hygrophiles, couvrent une surface d'environ 0.120 ha, ce qui correspond à 2% du secteur prospecté.

Ce secteur de projet est une zone de culture (végétation non spontanée).
 Les 8 sondages pédologiques sont tous négatifs.
 Aucune zone humide n'a été identifiée.



2. OAP Base de loisirs- rive droite

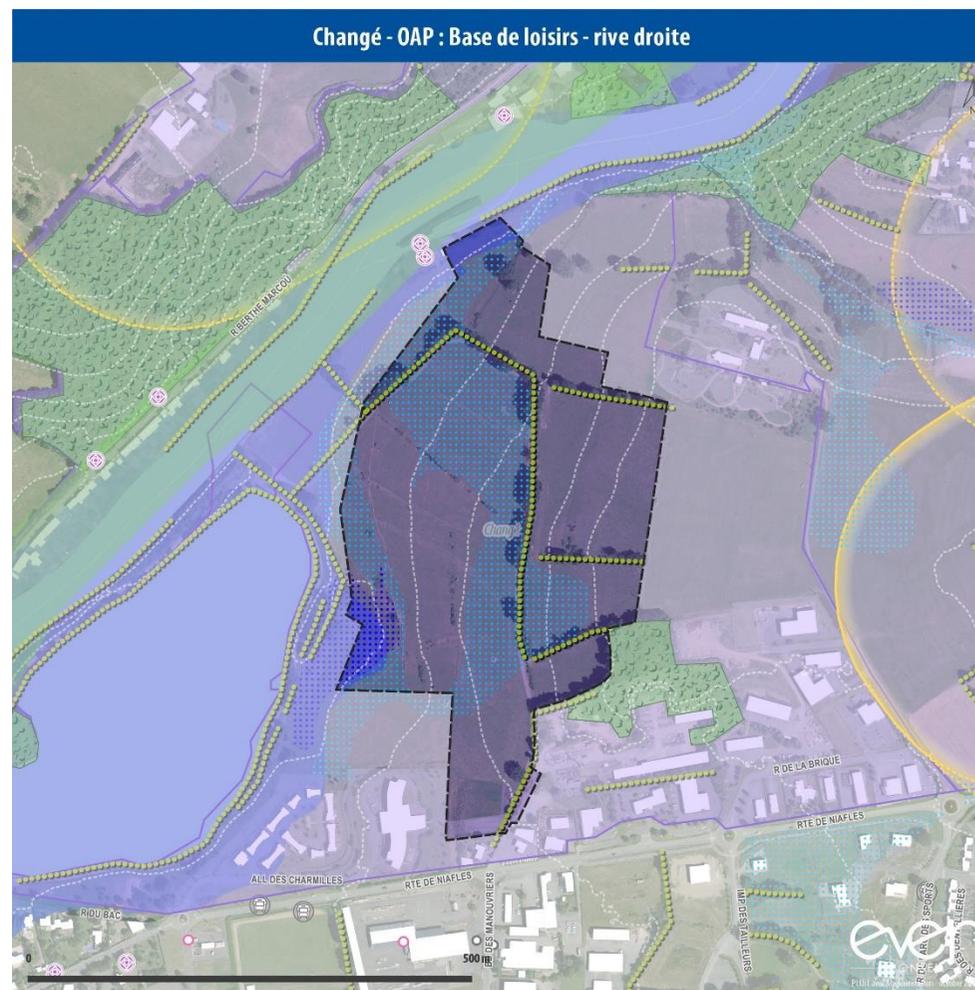
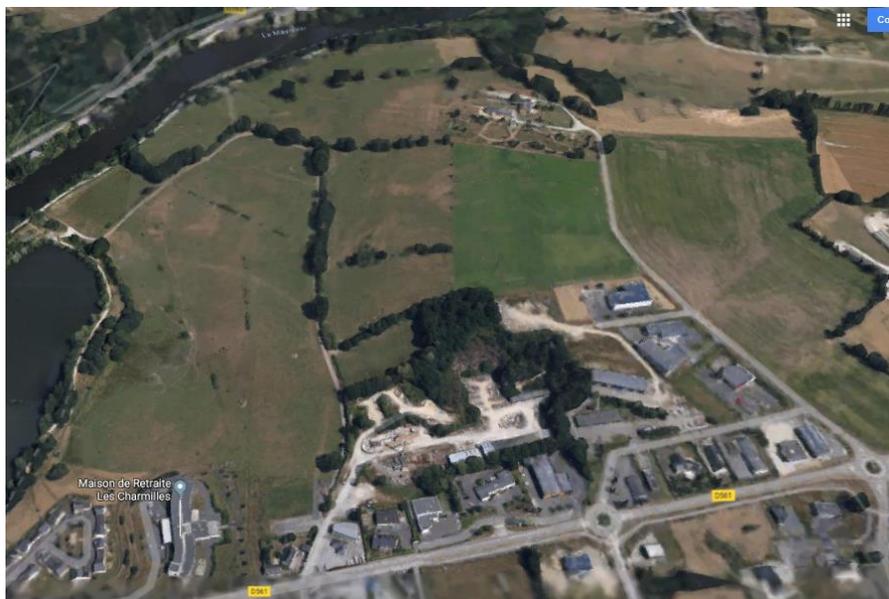
Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	15,3 ha en extension près de l'étang du Port présentant déjà des cheminements doux et une fonction de loisirs en lien avec la Mayenne située plus à l'Ouest (chemin de randonnée FFR).
	Agriculture / sols	L'îlot n°17 est une parcelle appartenant à la commune de Changé. Celle-ci est exploitée par Chauveau Loïc avec un bail à l'année (un exploitant de 55 ans, 130 hectares, productions : viande bovine et cultures de ventes). En novembre 2016, la municipalité récupère la parcelle adjacente (repère B5), d'une surface de 12 hectares de pâtures, pour y aménager un parc environnemental. L'ensemble (B5 et n°17) étant exploité depuis une vingtaine d'année par l'agriculteur. Auparavant, un bail à l'année était également signé avec l'ancien propriétaire. Bien que précaire, la perte de cet îlot (B5) porte préjudice à l'exploitation et pourrait conduire à une diminution du cheptel bovin, si celle-ci ne retrouve pas de surface agricole. C'est pourquoi, l'îlot n°17 est classé en sensibilité forte afin de ne pas accentuer le préjudice.
	Continuités écologique / ZH	Réseau dense de haies soulignant la pente (orientation perpendiculaire) et bosquets en connexion avec la ripisylve de la Mayenne (corridor écologique majeur). 1 zone humide avérée délimitée au Sud-Ouest de la zone. Les sols hydromorphes de classe 4 sont relativement étendus au sein de la zone
	Paysage & Patrimoine	Terrain en pente régulière assez marquée de 95m à 50m d'altitude : Situation de promontoire sur la vallée de la Mayenne (perspectives). Peu de covisibilité directe avec l'autre rive (urbanisation le long de la RD162) / Eléments de petit patrimoine en dehors du site au nord
	Santé	Pas de nuisances identifiées
	Risques	Risque inondation en limite Ouest et Nord (AZI+PPRi agglomération de Laval).
	Eau	Proximité immédiate de l'étang du Port et de la vallée de la Mayenne. Secteur située au sein du périmètre de protection rapproché sensible (PPRS) de la prise d'eau de Pritz.
Incidences du projet <i>Positives et négatives</i>		-/Insertion d'éléments potentiellement visibles dans le paysage de la Vallée de la Mayenne ; +/ Artificialisation des sols limitée par la vocation de loisirs augmentant modérément le ruissellement des eaux pluviales (pente assez marquée) et les impacts sur la préservation des zones humides situées dans le site ;

Mesures (ERC) proposées

- ⇒ Compléter les cheminements doux en lien avec le plan d'eau et la voie verte le long de la Mayenne, proposer des points de vue/panoramas sur la vallée.
- ⇒ Préserver et renforcer le maillage bocager de la zone.
- ⇒ Prévoir l'insertion paysagère des éléments bâtis des hauteurs limitées et masqués par des plantations de qualité écologique équivalente
- ⇒ Veiller à préserver les zones humides et à les valoriser dans le cadre de l'aménagement. Le projet ne devra donc pas porter atteinte ni aux zones humides ni à leur fonctions (régulation des eaux pluviales, réservoirs de biodiversité, ...). Dans le cas de l'impossibilité de préserver cette zone, les mesures compensatoires proposées devront prévoir, dans le même bassin versant, la récréation ou la restauration de zones humides équivalents (plan fonctionnel/qualité de la biodiversité) ;
- ⇒ Privilégier les dispositifs de gestion durable des eaux pluviales (noue paysagère, bassin de rétention, ...), ne pas accentuer les axes d'écoulement (terrain en pente, inondable et humide en aval, PPRS de la prise d'eau de Pritz)
- ⇒ Maintenir des zones de pâturage en lien avec l'exploitant existant (gestion différenciée)



Vue sur les pentes du site (allée des Charmilles, près du plan d'eau)



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) KCPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux
					Agriculture <ul style="list-style-type: none"> Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

Ce secteur de projet est constitué de végétation spontanée non hygrophile sur sa majeure partie. Néanmoins, une végétation hygrophile dominante a été observée dans le sud-ouest du secteur. Il s'agit des espèces *Juncus effusus*, *Juncus inflexus*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus articulatus*, *Ciridium palustre*, *Ranunculus repens*, *Epilobium hirsutum*, *Lythrum salicaria*, *Solanum dulcamara*, *Lychnis flos-cuculi*, *Iris pseudacorus*, et *Mentha aquatica*. Les 4 sondages réalisés au sein de cette végétation très diversifiée a permis d'affirmer la présence d'une zone humide riche.

Celle-ci a été délimitée par la végétation hygrophile et couvre une surface d'environ 0.42 ha, ce qui correspond à près de 3% du secteur prospecté.



3. OAP Renouveau

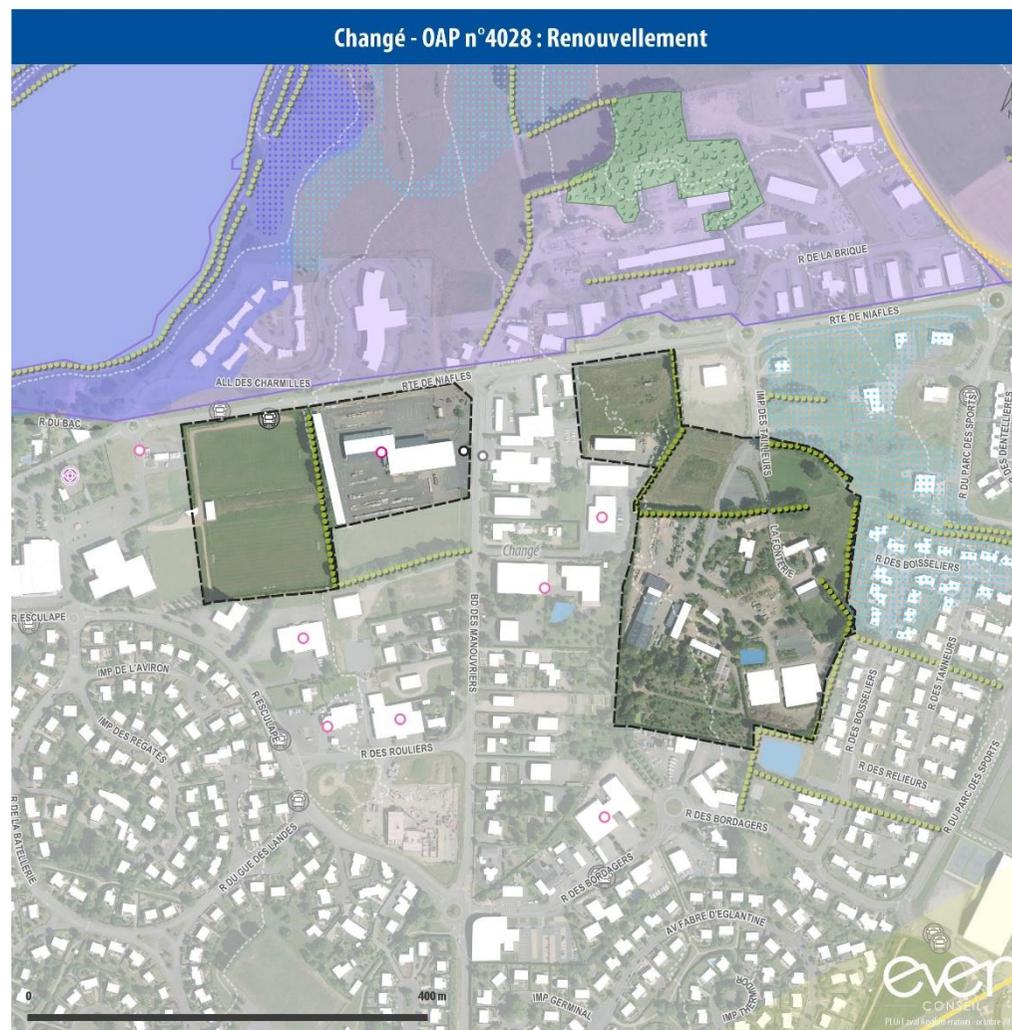
Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Espace urbanisé : terrain de sport et zone d'activité artisanale.
	Agriculture / sols	/
	Continuités écologique / ZH	/
	Paysage & Patrimoine	Espace périphérique, situé le long de la RD 521 qui mène au centre-ville. Contexte paysager peu qualitatif de zone d'activité artisanale.
	Santé	Présence de sites ICPE et de sols pollués à proximité directe des sites d'OAP et au niveau de l'emplacement réservé
	Risques	Nuisances liées à la proximité de la RD 521 Présence de sites ICPE et de sols pollués à proximité directe des sites d'OAP et au niveau de l'emplacement réservé.
	Eau	En limite de périmètre de protection rapproché sensible lié à la prise d'eau de Pritz.
Incidences du projet Positives et négatives	+/- Proximité d'un axe important permettant de relier facilement le centre-ville de Changé ou Laval. +/- Requalification paysagère de la zone +/- Densification d'une zone urbanisée. -/ Génération de trafic automobile. -/ Proximité d'ICPE	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer les voies de circulation douce existantes et en créer de nouvelles. ⇒ Aménager une frange paysagère au niveau de la RD 521, afin d'intégrer au mieux les nouvelles constructions dans le paysage de l'axe, mais aussi d'offrir un cadre vert pour le développement des voies de circulations douces, ainsi que pour atténuer l'impact visuel et sonore de la RD 521. ⇒ Mise en valeur accrue de cet axe d'entrée sur le centre de Changé, notamment par les aménagements paysagers cités ci-dessus mais aussi par la mise en perspective de l'église de Changé, comme un point d'appel du centre-ville. ⇒ Gérer également les transitions avec les espaces d'activité artisanale : conserver, voire développer les haies existantes pour créer des limites avec la zone d'activité. 	



Vue sur le site (paysagiste Leroy)



Le terrain de sport vu depuis la RD 521



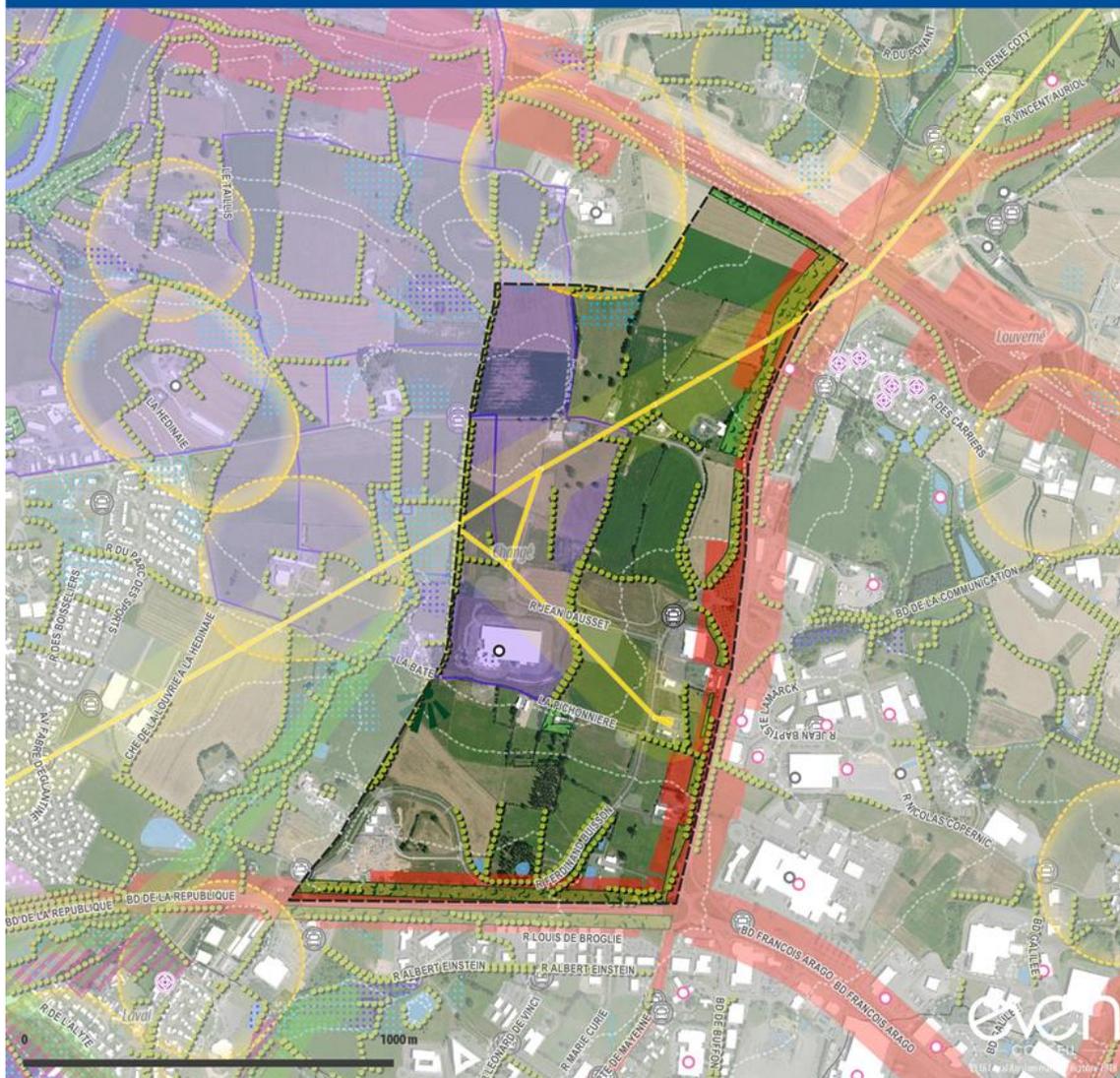
Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

4. OAP Les Grands Prés

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en extension urbaine/ 147,3 ha / Arrêt de transport en commun à proximité du secteur
	Agriculture / sols	Organisation complexe du site avec des espaces agricoles cultivés, des prairies, quelques boisements, des bâtiments d'activités et quelques habitations (au centre du secteur) / Exploitation agricole à proximité du secteur au nord
	Continuités écologique / ZH	Absence réservoir de biodiversité au sein ou à proximité du site/ De nombreuses haies d'importance formant un maillage bocager dense au sein du secteur/ Zone hydromorphe identifié au nord du site
	Paysage & Patrimoine	Paysage ouvert / Aucun patrimoine remarquable et petit patrimoine repéré sur le site/ Site visible depuis la N162/ Vue remarquable depuis le site vers le bourg de Changé / Cheminements piétons et cyclistes longeant une partie des axes routiers
	Santé	Aucun site pollué ou potentiellement pollué identifié sur le site mais plusieurs présent à proximité / Site encadré par des axes routiers, émetteurs de nuisances sonores (A81 au nord, N162 longeant l'est et D900 au sud) / Plusieurs lignes hautes tensions traversent le site et sont susceptible d'entraîner des nuisances liées aux champs électromagnétiques
	Risques	Aucun risque naturel recensé sur le secteur / 1 site ICPE présent au centre du site (société EUROPLASTIQUES) et 1 site ICPE à proximité mais en dehors du périmètre (GAEC Grand Joigne)
	Eau	Aucun captage d'eau potable sur ou à proximité du secteur
Incidences du projet Positives et négatives	<p>-/+ Projet en extension consommant des espaces agricoles et naturelles</p> <p>+/ Projet en continuité d'une zone d'activité existante</p> <p>- / Suppression potentielle des haies et du maillage bocager présent au sein du secteur</p> <p>+/ Limitation des déplacements motorisés au sein du secteur liés à la présence de cheminements doux à l'intérieur du secteur</p> <p>-/ Augmentation potentielle du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores liées aux axes routiers et aux champs électromagnétiques</p> <p>-/ Augmentation potentielle du nombre de personnes exposées aux risques liées à la présence d'ICPE</p> <p>-/ Imperméabilisation des sols entraînant une augmentation des risques liés aux ruissellements des eaux pluviales</p>	
Mesures (ERC) proposées	<p>⇒ Conserver tout ou partie des haies présentes en bordure et au sein de secteur. Dans le cas de la suppression de haies, celles-ci devront être compensées par la réalisation d'un linéaire de haies similaire ou supérieur au sein ou à proximité du site ;</p> <p>⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu urbain ;</p>	

⇒ Privilégier les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales.

Changé - OAP : Les Grands Prés



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

5. OAP La Fuye

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	14.4 ha d'extension de l'urbanisation existante dans les limites de l'urbanisation existante ou en cours, dans la continuité du lotissement de la Fuye et de la Croix d'Ardennes/ desserte en TC au nord du site / deux secteurs Ouest et Est
	Agriculture / sols	1 exploitation concernée ayant son siège au chemin de la Fuye et proche d'un bâtiment d'élevage / surfaces servant à l'épandage d'où sensibilité agricole forte / Pente assez marquée (10°) dans la partie Nord des secteurs facteur de risque d'érosion
	Continuités écologique / ZH	Réseau fragmenté de haies dans le secteur ouest / Corridor le long du vallon de la Coudre entre le réservoir de biodiversité des ripisylves de la Mayenne et le ruisseau des Périls / Haie replantée le long des Ardennes / Secteur du milieu sans expertise ZH car il n'y a pas de sol hydromorphe de prélocalisé
	Paysage & Patrimoine	Paysage agricole relativement ouvert / Croix (des Ardennes) marquant l'angle de la rue des Ardennes et de la rue de la Fuye / Arbre isolé repère / Chemin de randonnée le long du chemin de la Fuye / Perspective sur le bourg depuis le chemin de la Fuye / Talus marqué le long du Chemin de la Fuye
	Santé	Pas de nuisances ou pollutions identifiées / bâtiments d'élevage potentiellement générateur de nuisances olfactives
	Risques	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés
	Eau	Cours d'eau intermittent vallon de la Coudre à l'ouest du secteur Est.
Incidences du projet <i>Positives et négatives</i>		<ul style="list-style-type: none"> -/ Consommation d'espaces agricoles cultivés et servant à l'épandage / cessation d'activités de l'exploitant prévue -/ Suppression de l'activité agricole d'épandage -/ Fragmentation du corridor le long du Vallon de la Coudre par des futures voies d'accès -/ Augmentation du ruissellement par artificialisation des sols
Mesures (ERC) proposées		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prévoir des plantations en haie perpendiculaires au sens de la pente limitant les risques d'érosion et de ruissellement ; ⇒ Conserver l'espace boisé le long du vallon de la Coudre et limiter la fragmentation de ce corridor par des voiries d'accès ; ⇒ Protéger la croix marqueur du quartier et la haie replantée ; ⇒ Prévoir le passage du chemin de randonnée ; ⇒ Préserver une ouverture suffisamment large depuis le chemin de la Fuye ; ⇒ Prévoir une limite paysagère de l'urbanisation au sud.



Croix des Ardennes et replantée



Perspective lointaine sur le Bourg depuis le Chemin de la Fuye



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4, 5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux
- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

Ce secteur de projet est constitué de cultures dans sa partie nord et ouest (végétation non spontanée). En revanche, le sud-est présente une végétation spontanée non hygrophile. Les 8 sondages réalisés dans les zones de cultures ont tous été négatifs.

Aucune zone humide n'a été identifiée sur ce secteur.



Ce secteur de projet est composé de végétation spontanée non hygrophile dans sa majeure partie.
 Au nord-ouest du secteur un patch de végétation hygrophile (*Ranunculus repens*) a été identifié. Les 2 sondages pédologiques réalisés dans ce patch ont infirmé la présence de zone humide.
 Aucune zone humide n'a été identifiée sur ce secteur.



Végétation spontanée hygrophile

Ranunculus repens dominante

VI. Entrammes

1. OAP Route de Parné

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Superficie : 9,4 ha en extension Sud du bourg.
	Agriculture / sols	Pas de site agricole en activité/ Le site a un usage privé de loisirs
	Continuités écologique / ZH	Aucun réservoir de biodiversité ou continuité écologique recensé sur le site
	Paysage & Patrimoine	Le site intercepte le périmètre des abords du Monument Historique : Eglise Saint-Etienne. Enjeu d'entrée et de perception sur le site depuis la route de Parné.
	Santé	Pas de nuisances identifiées
	Risques	Passage d'une canalisation de transport de gaz à l'Ouest du site.
	Eau	Présence de 2 fossés d'écoulements intermittents, pentes assez marquées.
Incidences du projet Positives et négatives		<p>-/ Modification des paysages, fermeture des vues par la nouvelle urbanisation depuis la route de Parné</p> <p>-/ Artificialisation des sols (voirie et habitations) entraînant du ruissellement et de l'érosion supplémentaires (2 axes d'écoulement).</p> <p>-/ Consommation d'espaces agricoles relativement importante en superficie ;</p> <p>-/ Génération de trafic automobile supplémentaire (pollution, et nuisances sonores) ;</p>
Mesures (ERC) proposées		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Veiller à préserver les vues depuis l'entrée de ville ; ⇒ Prévoir une gestion efficace des eaux pluviales générées par l'imperméabilisation future (pentes assez marquées) ; ⇒ Prévoir une bande tampon inconstructible suffisante aux abords de la canalisation de transport de gaz en limite Ouest du site.



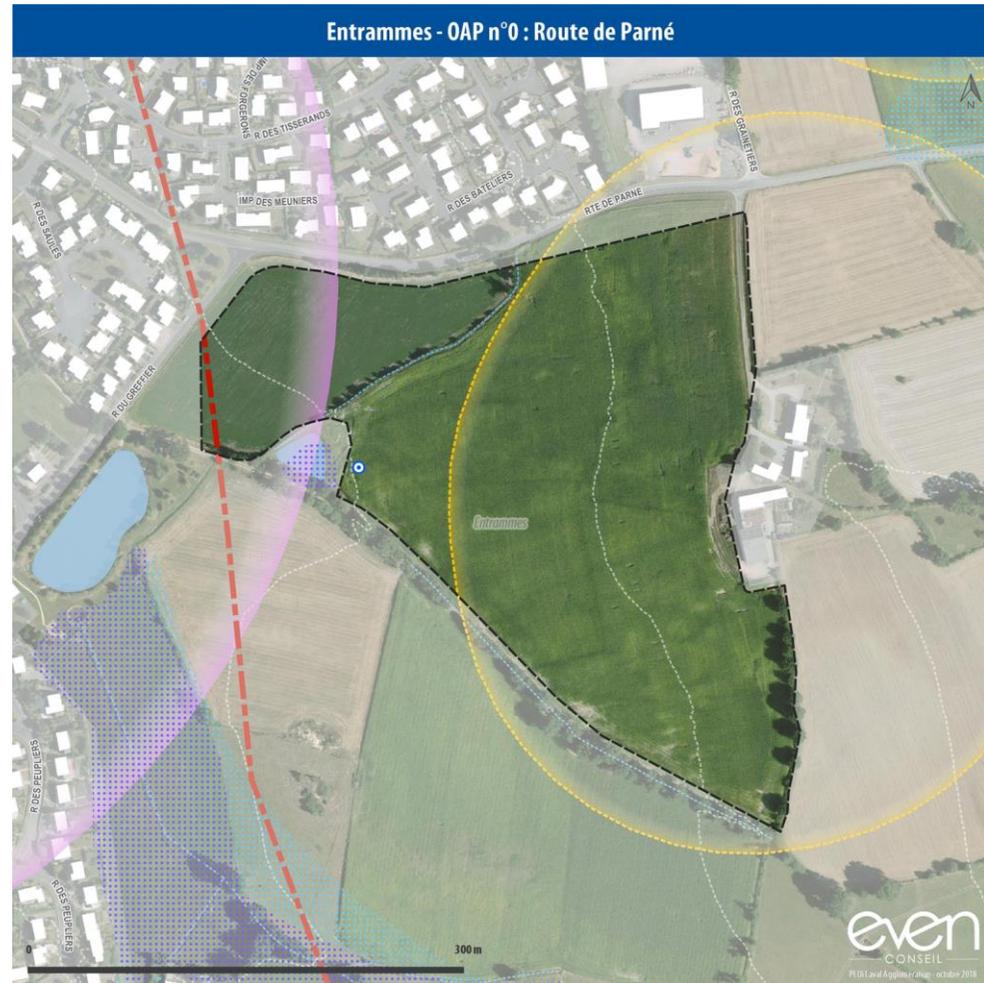
Vue ouverte sur le site depuis la route de Parné (RD103)



Vue ouverte sur le site depuis l'Ouest (Rue du Greffier)



Chemin creux existant bordant le site au Sud à préserver



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4, 5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRi)
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

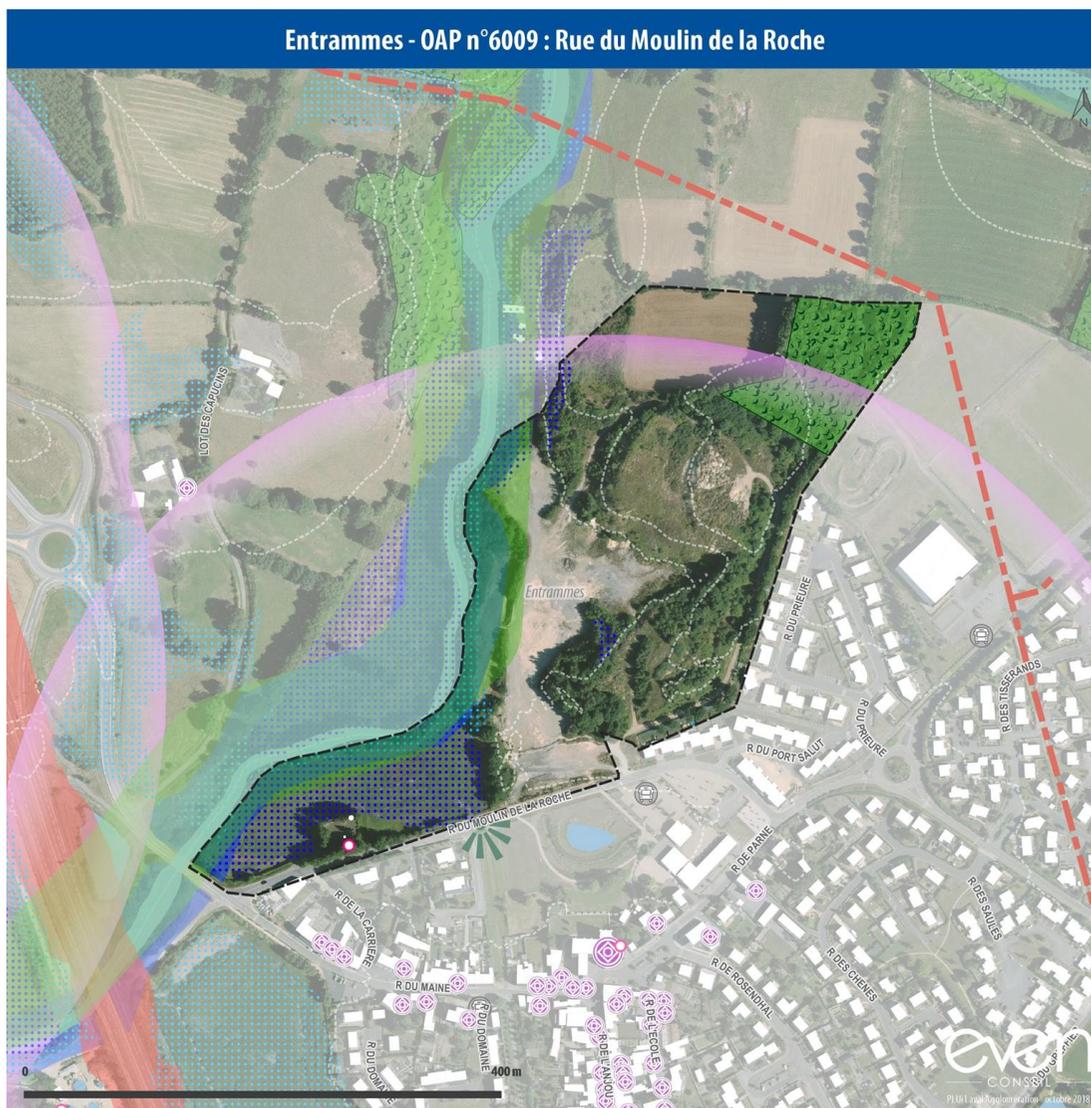
Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

2. OAP Moulin de la Roche

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	12.3 ha sur un secteur déjà anthropisé / touchant le tissu urbain existant / Desservi par l'arrêt de bus Salle des Fêtes
	Agriculture / sols	Ancienne carrière, absence de sols, roche-mère à nue / Bosquet sur un promontoire
	Continuités écologique / ZH	Site fortement dégradé par l'activité d'extraction touchant le corridor de la Jouanne constitué de sa ripisylve et des zones humides adjacentes/ Zone humide avérée présence à l'ouest du site et au centre du site/ Ripisylve jouant un rôle antiérosif important selon le diagnostic bocager/ Forte topographie/ Présence de boisement réparti sur l'ensemble du site
	Paysage & Patrimoine	Covisibilité directe avec l'église Saint Etienne / Secteur en entrée de ville / Secteur riche en vestiges archéologiques / Perspective sur les Capucins
	Santé	Arrêt de l'activité de concassage de matériaux entraînant la suppression des nuisances / Arrêt des activités d'extraction de matériaux entraînant la suppression des nuisances / Présence d'un site BASIAS au sein du secteur
	Risques	Pas de risques technologiques identifiés/ Risque d'inondation par débordement lié à la présence de la Jouanne
	Eau	Site longeant la Jouanne / Présence d'une zone humide avérée présence à l'ouest du site et au centre du site
Incidences du projet Positives et négatives	<p>o / Projet prévu sur un terrain servant anciennement à de l'extraction de matériaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -/ Suppression des boisements et des haies présente au sein du site et aux abords -/ Dégradation des cours de la Jouanne et des zones humides associées -/ Impact sur le paysage notamment sur les vues vers l'Église Saint Etienne 	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Créer un maillage de liaisons douces ⇒ Veiller à préserver les zones humides et à les valoriser dans le cadre de l'aménagement. Le projet ne devra donc pas porter atteinte ni aux zones humides ni à leur fonctions (régulation des eaux pluviales, réservoirs de biodiversité, ...). Dans le cas de l'impossibilité de préserver cette zone, les mesures compensatoires proposées devront prévoir, dans le même bassin versant, la création ou la restauration de zones humides équivalents (plan fonctionnel/qualité de la biodiversité) ; ⇒ Réduire la vulnérabilité du site vis-à-vis du risque inondation ; ⇒ Prévoir des plantations recréant une continuité écologique et marquant la limite du site ; ⇒ Conserver les haies au nord du site marquant la limite avec les espaces agricoles voisins ; ⇒ Assurer un traitement paysager entre le projet et le secteur d'habitation à l'est du secteur. 	

Entrammes - OAP n°6009 : Rue du Moulin de la Roche



Milieus naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisations de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Vue à préserver sur le centre bourg et l'église St Etienne

3. OAP Bel-Air

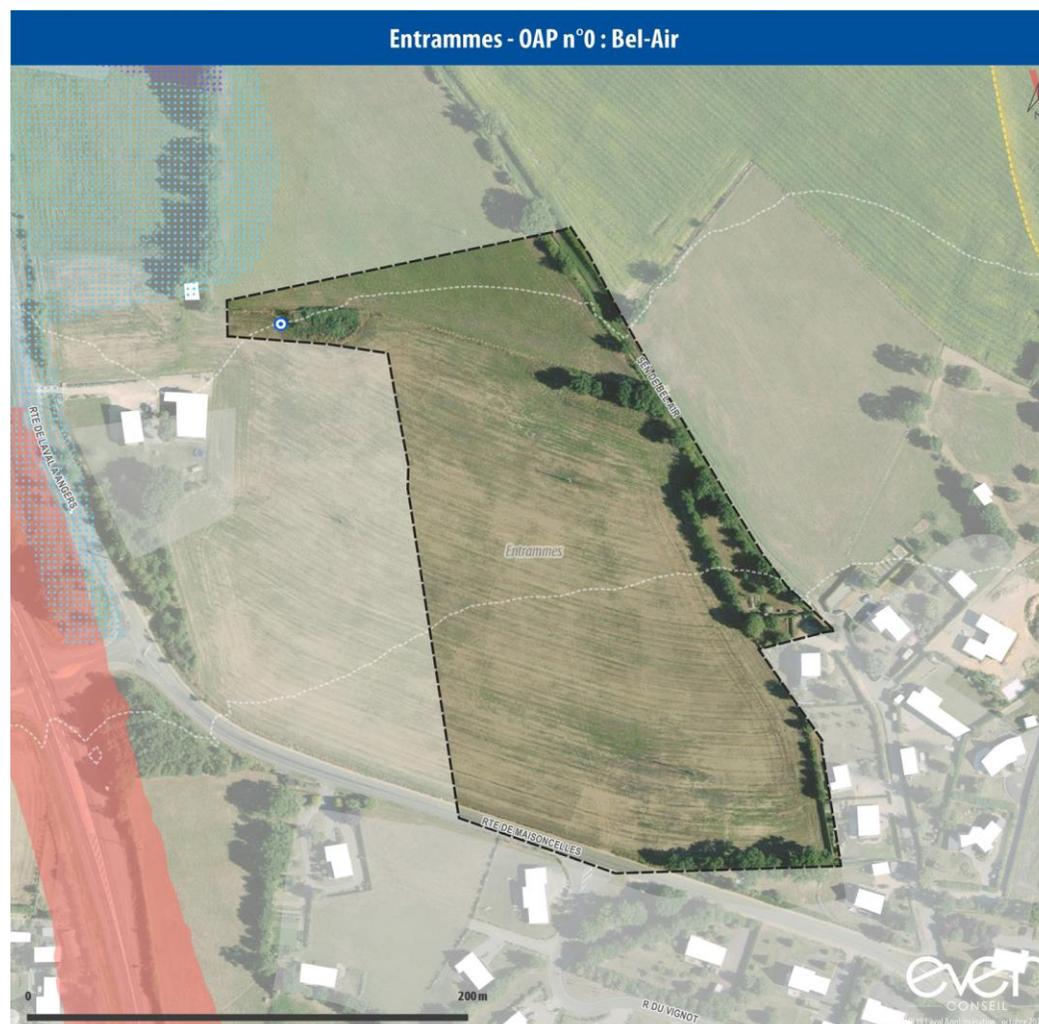
Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	4,3 ha - Secteur situé à environ 1,5 km au Sud du centre-bourg, en continuité du nouveau quartier Les Poiriers et du hameau de Bel Air le long de la RD 233 (route de Maisoncelles). Arrêt TUL à proximité immédiate à l'Ouest.
	Agriculture / sols	Les terrains de l'îlot n°10 sont actuellement exploités par la SCEA de la Boulayère – Maisoncelles – Le diagnostic agricole ne relève pas de sensibilité particulière.
	Continuités écologique / ZH	Il est à noter la présence de haies bocagères d'intérêt le long du chemin creux de Bel –Air qui soulignent la pente en direction du bourg. Ainsi que de terrains humides et d'une zone humide fonctionnelle au point bas de ruissellement au Nord de la zone (en dehors du secteur)
	Paysage & Patrimoine	Panorama vers le Nord sur la silhouette du bourg, depuis la RD 233 (route de Maisoncelles) et le sentier de Bel-Air. Sensibilité paysagère forte depuis le carrefour d'accès à la RN 162 (entrée de ville) et surtout le long de la RD 233 (route de Maisoncelles). Projet de liaison douce vers l'arrêt TUL et vers le centre-bourg,
	Santé	Site situé à distance de la RN 162 donc les nuisances sonores sont atténuées.
	Risques	Pas de risques identifiés sur le site.
	Eau	Secteur en pente du Sud (point haut), vers le Nord. Le Nord du site s'adosse à un secteur humide (sens naturel de l'écoulement) qui continue en ruisseau intermittent vers la Jouanne (hors secteur)
Incidences du projet <i>Positives et négatives</i>	<ul style="list-style-type: none"> -/ Modification des paysages, fermeture des vues par la nouvelle urbanisation -/ Artificialisation des sols (voirie et habitations) entraînant du ruissellement et de l'érosion supplémentaires. -/ Consommation d'espaces agricoles importante en superficie ; -/ Suppression potentielle de haies ; -/ Destruction immédiate de la flore et de la faune en place ; -/ Génération de trafic automobile supplémentaire (pollution, et nuisances sonores) ; 	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préserver et conforter le chemin de creux de Bel-Air et liaisons douces vers le bourg ; ⇒ Prévoir l'intégration paysagère depuis la route de Maisoncelles au Sud, tout en valorisant dans la zone le panorama vers le bourg ; ⇒ Intégrer la gestion des eaux pluviales aux espaces verts et aménagements paysagers collectifs de la zone ; ⇒ Renforcer le maillage bocager de manière perpendiculaire à la pente pour ralentir les écoulements et favoriser l'insertion du projet. 	



Vue sur le Chemin Creux Bel Air depuis le hameau



Perspective remarquable sur le bourg depuis le Sud de la zone (RD 233 - Route de Maisoncelles)



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

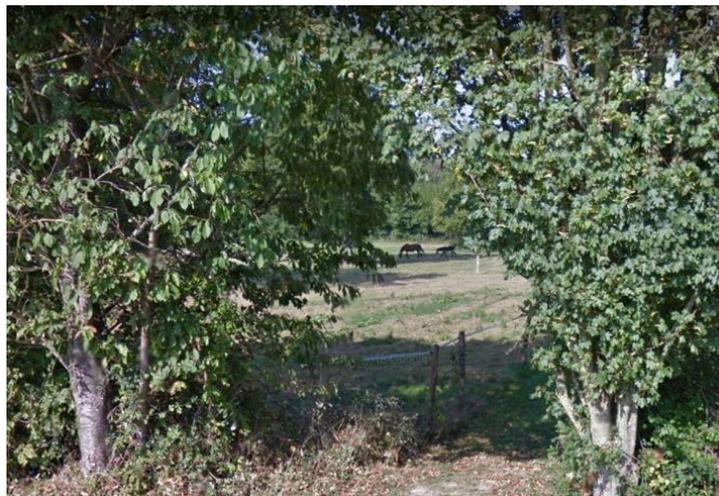
VII. Forcé

1. OAP La Courtillerie

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	1.9 ha en limite d'agglomération
	Agriculture / sols	Terrain de pâturage et ferme du GAEC Vallée de la Jouanne
	Continuités écologique / ZH	Pas d'enjeux écologiques majeurs
	Paysage & Patrimoine	Le site est localisé en périphérie de la zone agglomérée de Forcé. Il est à proximité d'équipements municipaux (stade), tout en étant isolé par une importante haie qui court le long de la rue du stade ; Installation à proximité directe du centre ancien et de l'église, dans un contexte urbain et bâti ancien ; Présence d'un mur en pierre le long de la route de Bazougers, présentant un intérêt patrimonial.
	Santé	/
	Risques	/
	Eau	Artificialisation et imperméabilisation des sols
Incidences du projet Positives et négatives	-/ Artificialisation et imperméabilisation des sols -/ Sur un espace agricole en limite d'agglomération. Suppression d'un espace ouvert +/ Installation d'équipements et de commerces	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Garantir la bonne intégration du site dans l'espace non urbanisé au nord : traitement du front urbain, via la conservation, voire le développement des haies existantes ; ⇒ Réutiliser l'existant, valoriser le bâti ancien : conservation des bâtiments de la ferme et du muret pierre en limite sud du site, afin d'assurer l'intégration du site dans le bourg ancien ; ⇒ Conserver et structurer les voies de liaisons douces existantes. 	



S'insérer dans un contexte urbain ancien



Conserver et structurer les liaisons douces



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4, 5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRi)
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

2. OAP Le Vignot

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur de faible superficie situé en renouvellement dans le bourg de Forcé/ Arrêt de bus « Bourg » situé à moins de 300m
	Agriculture / sols	Site urbain pas d'occupation agricole. Pas de sièges d'exploitation à proximité. Sensibilité agricole forte du foncier en limite Sud du site (surface d'épandage limite volailles).
	Continuités écologique / ZH	Secteur relativement boisé et plantés (jardins) à ses abords (un boisement est classé en EBC au Nord de la zone). Le site se situe en continuité du corridor de la Jouanne.
	Paysage Patrimoine	Situation en entrée de ville (RD 21 – Route de Tours) mais site situé en arrière-plan donc peu perceptible – Situation en haut de coteau par rapport à la vallée de la Jouanne. Un itinéraire de randonnée jouxte le secteur au Nord le long de la RD21.
	Santé	Pas de nuisance identifiée.
	Risques	Pas de risque identifié.
	Eau	Faible déclivité du site à prendre en compte dans le cadre de la gestion du pluvial
Incidences du projet Positives et négatives	<p>-/ Suppression potentielle d'arbres pour création de l'accès à la zone.</p> <p>-/ Suppression potentielle des haies et diminution des espaces non imperméabilisés (gestion du pluvial)</p> <p>-/ Modification des perceptions en entrée de ville depuis la RD21</p>	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les haies repérées au plan seront maintenues pour assurer l'insertion paysagère du site au Sud ; ⇒ La voie de desserte prendra appui sur les arbres existants de manière à les maintenir au maximum, un accès sera toutefois à aménager ; ⇒ Une liaison douce sera créée pour permettre de désenclaver le site et relier les différents îlots ; ⇒ Le tracé sera accompagné d'un traitement paysager et d'une réflexion globale visant à une gestion équilibrée du pluvial pour l'ensemble du site et aussi au maintien d'une perméabilité écologique Est/Ouest vers la Jouanne. 	



Accès par le chemin des Vignots depuis la RD21 - Boisement



Vue sur l'entrée de ville par la route de Tours (RD21) – haut de coteau



Vue au Sud du secteur – chemin La Roseraie



Milieus naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4, 5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

3. OAP Gros chêne

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Emprise de l'ancienne ferme du Gros Chêne, situation en renouvellement urbain et la partie Est en extension. 2 arrêts TC à env. 300m du secteur : « Bourg » et « terrains de Sport »
	Agriculture / sols	Les parcelles bordant le site sont en herbe et utilisées comme parcelles de loisirs. Le foncier en limite Est du site a été identifié en sensibilité forte (forte diminution de la superficie de l'exploitation). Il a déjà été acheté par un promoteur (bail précaire)
	Continuités écologique / ZH	L'entrée Ouest au secteur présente un chemin creux bordé de haies importantes à conserver. Le site est bordé en limite Sud et Est par un maillage bocager dense de qualité à compléter.
	Paysage Patrimoine	Le site présente un relief assez accentué modelé par les déblais/remblais. A noter la présence de parcelles potagères le long du chemin au nord, permettant de créer un espace tampon avec les habitations du lotissement. Plusieurs haies existantes formant un axe Est/Ouest permettent l'intégration paysagère du bâti depuis la RD 21 à renforcer.
	Santé	Secteur situé en recul de la RD21 ne présentant pas de nuisance. A noter la présence d'un transformateur électrique en entrée Ouest.
	Risques	Pas de risque identifié
	Eau	Il est à noter la présence d'un talweg orienté Nord Est dans le secteur qui conduira de manière naturelle la gestion des eaux pluviales, il s'appuie sur une ancienne haie dégradée.
Incidences du projet Positives et négatives		-/ Boisement en entrée Ouest situé sur urbanisation de plus forte densité – potentielle suppression partielle -/Suppression potentielle de certains tronçons de haie pour création des accès et voies de desserte. -/Consommation foncière et enjeux agricoles
Mesures (ERC) proposées		⇒ Créer un lien doux vers les espaces verts situés plus au Nord et à l'Est (gestion du pluvial), en lien avec le lotissement du Closeau, création d'une véritable coulée verte ; ⇒ Maintenir les haies de bonne qualité et recréer un maillage bocager en lien avec l'existant, notamment en bordure Est de la zone pour l'intégration paysagère. Maintenir le chemin creux en entrée Ouest (accès à la ferme) ; ⇒ Maintenir des espaces verts internes à la zone pour améliorer la gestion du pluvial, notamment le long de la desserte principale.



Milieus naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Vue depuis le lotissement du Closeau à l'Est du site



Voie étroite du Parc des Chênes à l'Ouest



Accroche urbaine à l'Ouest à proximité du garage AD (petit boisement)

VIII. La Chapelle-Anthenaise

1. OAP Guérambert

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Superficie : 6 ha en extension du lotissement existant à l'Ouest du bourg.
	Agriculture / sols	Exploitées par le GAEC Bouzianne, les parcelles sont utilisées en cultures et prairie, en bail précaire (achat par un promoteur dans le cadre du développement urbain programmé) en sensibilité moyenne du fait de la surface importante. La lisière Ouest du site est à l'intérieur du périmètre des 200 m par rapport au site principal d'activité (GAEC Bouzianne).
	Continuités écologique / ZH	Pas de haies existantes sur l'emprise du site. Une légère cuvette est localisée en partie centrale du site (petit talweg) en lien avec le ruisseau de Guérambert (continuité écologique située plus à l'Est). Réalisation d'un diagnostic écologique dans le cadre du dossier de déclaration Loi sur l'eau en juillet 2011 par SAGE environnement (Le sud du site déjà aménagé était le plus riche écologiquement : mare, prairie mésophile et haies). Aucun habitat ou espèce d'intérêt n'a été recensé sur le site restant à urbaniser (cultures anthropisées d'intérêt écologique pauvre).
	Paysage Patrimoine &	Quelques perspectives intéressantes sur la vallée et le bourg de La Chapelle-Anthenaise.
	Santé	Présence d'une ligne moyenne tension sur le site.
	Risques	Pas de risque identifié
	Eau	Milieux récepteurs : ruisseau Guérambert délimite le site à l'Est puis ruisseau de St Nicolas (= affluent de la Mayenne) - Pente transversale de l'ordre de 8 à 10%. Le site est marqué par 3 sous-bassins versants. Raccordement prévu au lotissement existant en réseau séparatif. Il est prévu 2 bassins sur la zone de 300 et 220 m ³ , la partie Ouest de la zone est collectée dans le bassin déjà existant réaliser plus au Sud. Il est à noter une forte perméabilité des sols superficiels.

<p>Incidences du projet <i>Positives et négatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - / Imperméabilisation dues à l'artificialisation des sols et accentuation du ruissellement pluvial (pentes) vers le ruisseau de Guérambert. - / Destruction potentielle de la flore et faune présente - / Génération de déplacements automobiles supplémentaires - / Modification des vues depuis la vallée (co-visibilité de versant à versant avec le bourg).
<p>Mesures (ERC) proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Intégrer le lotissement au paysage en renforçant le maillage bocager en périphérie et aussi à l'intérieur du site en intégrant le maillage piéton. ⇒ Maintenir et aménager les perspectives sur la vallée de Guérambert. ⇒ Aménager les 2 bassins de rétention et prévoir le renforcement des plantations arborées sur l'ensemble de la zone pour limiter le ruissellement vers le ruisseau de Guérambert accentué par l'artificialisation des sols. ⇒ Prévoir les liaisons douces en lien avec le renforcement du bocage et aussi vers la vallée, le bourg et les équipements sportifs à l'Est. ⇒ Créer des placettes plantées de desserte des habitations et les relier par des liaisons douces (notamment vers les espaces verts du lotissement en lien avec les 2 bassins de gestion des eaux pluviales).



Vue sur le site depuis le lotissement (première tranche réalisée au Sud).



Légère pente et talweg vers le ruisseau de Guérambert à l'Est



2. OAP Centre-bourg Abbé Saget

		Secteur 1 : centre-bourg (Abbé Saget)	Secteur 2 : équipements sportifs et de loisirs
Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en dent creuse /Arrêt TUL le plus proche (place des carreaux) à environ 100 m du site = ligne scolaire régulière + TAD.	Arrêt TUL le plus proche (place des carreaux) à environ 100 m du site = ligne scolaire régulière + TAD.
	Agriculture sols	Parcelle en friche / Situation non impactante pour l'activité agricole (zone incluse dans périmètre des 200 m d'un site secondaire SARL DUROY situé de l'autre côté de la voie ferrée).	Parcelle cultivée par une exploitation agricole / Sensibilité non évaluée selon la transmission de l'exploitation prévue / Secteur en pente assez forte au nord-ouest
	Continuités écologique ZH	Parcelle enfrichée / talus planté pouvant présenter un intérêt écologique moyen en continuité d'habitats naturels le long du ruisseau de Guérambert	Site AUI : Haies en limites de site en continuité avec le corridor communal du ruisseau de Guérambert
	Paysage Patrimoine &	Situation en promontoire visible depuis la voie ferrée / Proximité d'un corps de ferme ancien / Visible depuis le chemin de randonnée passant par la rue Saget	Chemin de randonnée FRR en bordure Sud du site / Croix à la limite sud est marquant le chemin (hors périmètre)
	Santé	possibles nuisances sonores liées au passage de la voie ferrée plus au Sud.	Secteur AUI : pas de nuisance ou pollution identifiée
	Risques	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés
	Eau	Parcelle en pente moyenne avec un talus marqué vers le sud orientant les écoulements	Bassin versant du Ruisseau de Guérambert

Incidences du projet Positives et négatives	+/- Optimisation du tissu urbain existant ; -/ Impact visuel fort de nouvelles constructions en situations de promontoire ; -/ Artificialisation augmentant le ruissellement des eaux pluviales ;	-/ Génération de trafic automobile pour accéder aux équipements en l'absence de desserte en TC ; -/ Suppression des habitats relais en limites (haies bosquet) perturbation de la faune par le fonctionnement des équipements (éclairages nocturnes puissants etc.) ; -/ Selon les équipements de loisirs programmés, artificialisation des sols +/- importante entraînant une augmentation du ruissellement ; -/ Fonctionnement des équipements sportifs pouvant générer des nuisances sonores.
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Intégrer les constructions à l'environnement bâti et patrimonial ⇒ Requalifier les plantations sur le talus avec des plantations adaptées à la station climatique (choix d'essences locales) ; ⇒ Ne pas accentuer les axes d'écoulement par la voirie de desserte ; ⇒ Prévoir un cheminement doux permettant un accès aux équipements sportifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintenir le bosquet en sud du site faisant écran avec les habitations voisines tout en permettant un entretien visant au maintien du chemin de randonnée ; ⇒ Maintenir voire renforcer la haie en limite Ouest du site ; ⇒ Prévoir un stationnement centralisé par rapport aux autres équipements et des cheminements doux permettant un accès facilité en connexion avec les accès aux équipements existants.



Vue depuis la rue de l'Abbé Saget



Vue depuis la rue de Louverné (D275)



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

IX. Laval

1. OAP Avenue Chanzy – Entrée de ville

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en reconversion (env. 7 320 m ²) / Desservi par les transports en commun
	Agriculture / sols	Site d'exploitation agricole situé à plus de 700m du site/ Secteur mixte comprenant de l'habitat, des activités économiques et des équipements publics (lycée)
	Continuités écologique / ZH	Absence de réservoir de biodiversité et de corridor écologique/ Aucune haie d'importance n'a été identifiée sur le site / Présence de quelques espaces végétalisés privatifs et d'une pelouse avec quelques arbres à l'est
	Paysage & Patrimoine	Aucun secteur d'AVAP sur le secteur/ 2 éléments de petit patrimoine repérés au sein du site (maison de bourg et maison tisserand) / Site au niveau d'une entrée de ville / Absence de chemins creux ou de randonnées
	Santé	5 sites BASIAS recensés / 2 axes routiers (avenue Chanzy/boulevard de Montmorency) identifiés comme générateur de nuisances sonores / Absence de nuisance liée aux champs électromagnétiques
	Risques	Pas de risque naturel ou technologique identifié sur le site
	Eau	Absence de captage à proximité du site / Aucune zone humide repérée sur le site
Incidences du projet <i>Positives et négatives</i>	<ul style="list-style-type: none"> + / Urbanisation en dent creuse permettant de limiter la consommation d'espace + / Desserte du réseau de transports en commun favorisant des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle + / Amélioration de la qualité de l'entrée de ville et de la trame verte du secteur - / Augmentation potentielle du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores - / Dépollution à étudier en préalable (en lien avec la programmation des sites en renouvellement) - / Imperméabilisation potentielle du sol augmentant le ruissellement 	

Mesures (ERC) proposées

- ⇒ Améliorer la qualité paysagère et écologique du site notamment via la réalisation de plantations le long de l'avenue Chanzy et du Boulevard de Montmorency ;
- ⇒ Préserver la pelouse présente à l'est du site ;
- ⇒ Tenir compte de la présence de deux éléments de petit patrimoine. La distance avec le secteur de densification étant relativement éloigné (à 100m et à 500m), les impacts négatifs sur le petit patrimoine restent très limités.
- ⇒ Prévoir des dispositifs de régulation des eaux pluviales (noues paysagères, bassins de rétention, ...). Le choix des dispositifs devra être justifié selon la nature des sols.

Laval - OAP n°1003 : Avenue Chanzy - entrée de ville



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPR) KCPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Boulevard de Montmorency- Source : Google Streetview 2017



Avenue Chanzy- Source: Google Streetview - 2017

2. OAP La Malle – Rue de Bretagne

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en dent creuse au sein d'une zone d'activités / 46,8 ha / Arrêts de bus situés au sein du secteur et à proximité immédiate
	Agriculture / sols	Absence d'activité agricole sur le site/ Secteur principalement composé de zones d'activités et de quelques zones résidentielles
	Continuités écologique / ZH	Absence de réservoir de biodiversité ou de corridor écologique / Pas de zone humide sur le secteur / Présence d'un EBC le long du boulevard Jean Jaurès/ Présence de milieux semi-naturels : mares temporaires, pelouses humides hautes, friches herbacées, boisements, bosquets, haies... / Présence d'espaces végétalisés au sein des zones résidentiels (jardins)
	Paysage & Patrimoine	Pas de patrimoine remarquable sur le site/ Présence à proximité du site de quelques éléments de petits patrimoine (maison bourgeoise, église,) / Absence de vue remarquable/ Absence de cheminement doux/ Paysage de zones d'activité en entrée de ville semblant peu qualitatif
	Santé	13 sites potentiellement pollués (BASIAS) recensés sur le site/ 3 routes génératrices de nuisances sonores (rue de Bretagne, rue Jean Jaurès, boulevard du 8 mai 1945) / Présence d'une ligne haute tension en limite ouest du secteur
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique recensé sur le site
	Eau	Pas de périmètre de captage d'eau/ Absence de cours d'eau/ Présence d'un point d'eau au nord du secteur
Incidences du projet Positives et négatives	<ul style="list-style-type: none"> +/ Urbanisation au sein d'une dent creuse limitant l'étalement urbain -/ Suppression d'espaces semi-naturels présents au sein de la zone d'activité -/ Potentiel dégradation de l'Espace Boisé Classé (EBC) présent le long du boulevard Jean Jaurès +/ Possibilité d'amélioration de la qualité paysagère du secteur situé en entrée de ville -/ Augmentation du nombre de personnes exposées à la pollution des sols, aux nuisances sonores et aux champs électromagnétiques o/ Pas d'exposition supplémentaire des personnes aux risques -/ Imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement 	

Mesures (ERC) proposées

- ⇒ Prévoir des espaces de pleine terre végétalisés (essences locales/aménagement multi strate) au sein de la zone d'activité ; Prévoir la plantation d'arbres de hautes tiges regroupés en bosquet ;
- ⇒ Créer des zones non entretenues, gérées de manière extensive ;
- ⇒ Préservation de la zone d'EBC présente le long du boulevard Jean Jaurès ;
- ⇒ Améliorer la qualité de l'entrée de ville par un traitement paysager des axes routiers notamment la rue de Bretagne ;
- ⇒ Créer des cheminements doux permettant les déplacements au sein du secteur et donnant accès aux transports en commun et aux zones d'activités voisines ;
- ⇒ Tenir compte de la présence de nuisances (bruits/champs électromagnétiques) et des potentielles pollutions (sites BASIAS) dans les choix d'aménagement du secteur
- ⇒ Etudier les possibilités de gestion durable des eaux pluviales (noues paysagères, bassins de rétention, ...)

3. OAP Montrons

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en renouvellement urbain au niveau d'une zone d'activité / 49,9 ha / Plusieurs arrêts de transport en commun à proximité du site
	Agriculture / sols	Secteur principalement occupé par une zone commerciale sur la partie sud et des espaces agricoles exploités sur le nord / Aucune exploitation agricole sur ou à proximité immédiate du secteur
	Continuités écologiques / ZH	Aucun réservoir de biodiversité sur ou à proximité du site / Corridor écologique lié au ruisseau des Périls présent au nord en dehors du secteur/ Plusieurs haies d'importance identifiées sur le secteur / Zone hydromorphe à l'ouest du secteur / Proximité avec un point d'eau à l'ouest (en dehors du site)
	Paysage & Patrimoine	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine sur le site/ Aucune vue remarquable à préserver / Covisibilité entre le secteur et la D900/ Cheminement doux (Le Petit Montrons) longeant le boulevard Pierre Elain (D900)
	Santé	Aucun site pollué (BASOL) ou potentiellement pollué (BASIAS) identifié/ Nuisances sonores présentes liées à la route des fougères (D900) et au boulevard Pierre Elain (D900) / Proximité avec une ligne haute tension pouvant entraîner des nuisances liées aux champs électromagnétiques
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique recensé sur le site
	Eau	Aucun captage d'eau potable présent sur ou à proximité du site
Incidences du projet Positives et négatives		<ul style="list-style-type: none"> + / Projet en renouvellement urbain limitant les consommations d'espaces naturels et agricoles + / Proximité avec les transports en commun et présence de cheminements doux permettant de diminuer l'usage des véhicules motorisés + / Projet en continuité d'une zone commerciale existante - / Dégradation potentielle du corridor écologique (ruisseau des Périls) situé au nord du site (en dehors) - / Suppression potentielle des haies présentes au sein du secteur - / Augmentation potentielle du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores et aux nuisances liées aux champs électromagnétiques - / Imperméabilisation des sols liés aux nouvelles constructions entraînant une augmentation des risques liés aux ruissellements des eaux pluviales

Mesures (ERC) proposées

- ⇒ Conserver tout ou partie des haies présentes en bordure et au sein de secteur. Dans le cas de la suppression de haies, celles-ci devront être compensées par la réalisation d'un linéaire de haies similaire ou supérieur au sein ou à proximité du site ;
- ⇒ Prévoir l'aménagement d'une frange paysagère limitant la visibilité entre la D900 et le secteur de projet
- ⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu urbain ;
- ⇒ Privilégier les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales (exutoire naturel : ruisseaux des Périls)

Laval - OAP n°1010 : Montrons



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

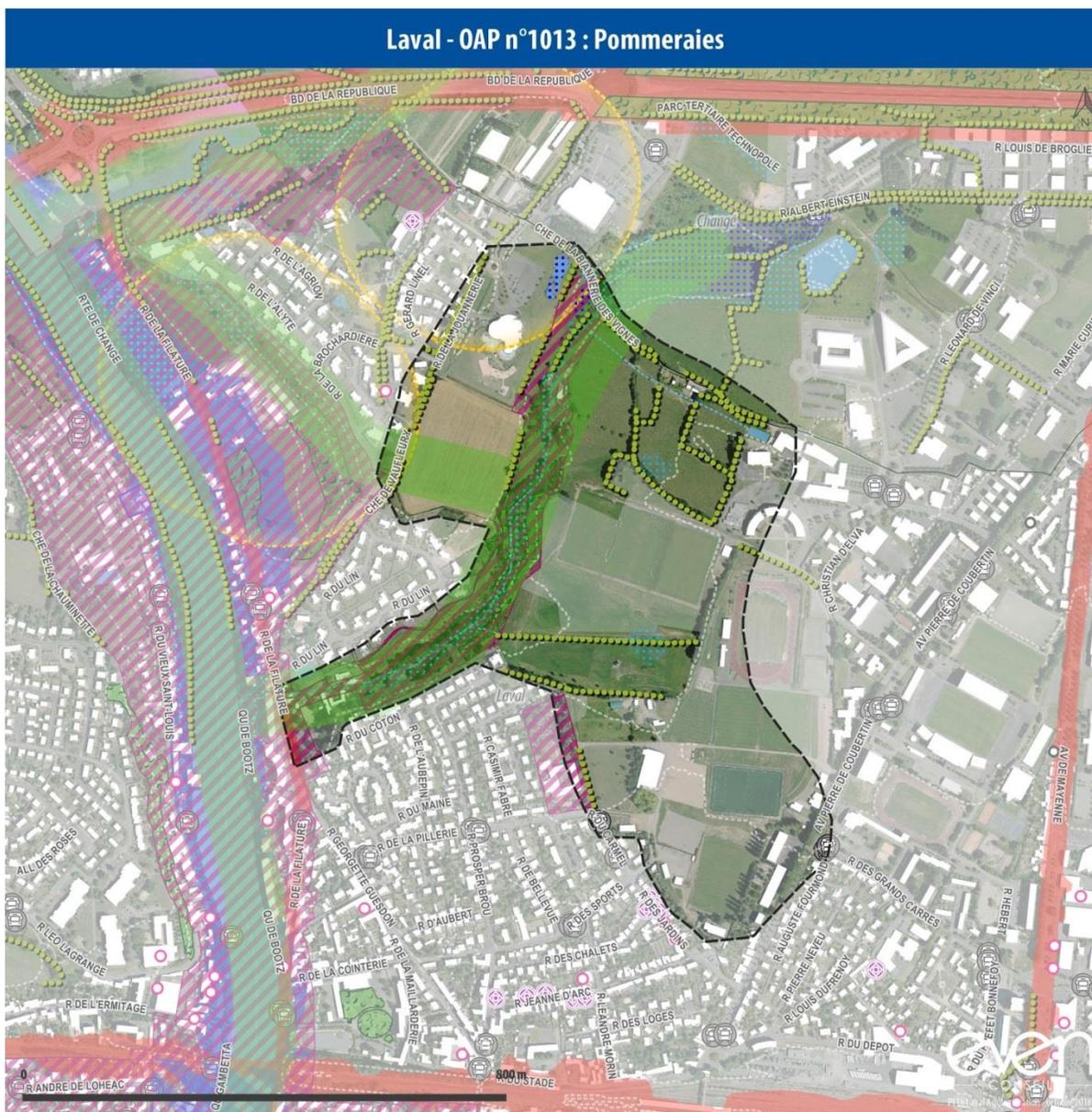
4. OAP Pommeraies

		Pommeraies	Zoom Aubépin
Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en extension urbaine / 52,1 ha/ Plus d'une dizaine d'arrêts de bus à proximité du site	Secteur en extension sur des espaces agricoles / 2,9 ha (AUh) / Desserte en TC entre 600 et 850 m
	Agriculture / sols	2 exploitations agricoles présentes au nord à plus de 250 m du secteur/ Secteur de projet composé d'espaces agricoles (au nord), de terrains de sports (au centre et au sud-est) et de secteurs d'habitations (au sud-ouest)	Terrain cultivé/ Pas de site exploitation sur le secteur/ Présence d'un site d'exploitation à plus de 200 m du site
	Continuités écologique / ZH	Absence de réservoir de biodiversité / Corridor écologique traversant le site du nord au sud / Maillages de haies bocagères d'importance présents au nord / Haies importantes présentes au centre du secteur/ Ruisseau traversant le site du nord au sud/ Zone humide avérée au nord du secteur/ Zone humide potentielle le long de ruisseau d'Aubépin et sur deux autres points au centre du secteur	Deux corridors écologiques : 1 traversant le site et 1 longeant l'est du site/ Pas de zone humide / Présence de haies importantes longeant l'ouest du site
	Paysage & Patrimoine	AVAP au sud-ouest du site / Itinéraire de randonnée passant en limite ouest du secteur	Absence de patrimoine sur le site, proximité avec une AVAP/ Paysage agricole enclavé entre des secteurs urbanisés (habitat et équipement) / Vue depuis le site sur une bande boisée présente à l'est du site
	Santé	Aucun site pollué ou potentiellement pollué au sein du secteur/ Absence de nuisance liée aux champs électromagnétiques	Aucun sol pollué ou potentiellement pollué n'est présent sur le site/ Aucune activité ou route bruyante impactant le site / Absence de ligne à haute tension
	Risques	Risque inondation en limite de secteur (zonage du PPRI à moins 50 m du site)/ Aucun risque technologique recensé sur le secteur	Pas de risque naturel ou technologique identifié sur le secteur
	Eau	Pas de périmètre de captage d'eau potable / Proximité avec la Mayenne en limite ouest/ Présence du ruisseau de l'Aubépin et de plusieurs zones humides	Secteur situé entre la Mayenne à l'Ouest et le ruisseau de l'Aubépin à proximité à l'Est (vallon humide) / Pas de périmètre de captage
Incidences du projet Positives et négatives		-/ Urbanisation en extension consommant des espaces naturels	-/+ Consommation d'espaces agricoles toutefois limitée venant s'insérer en continuité du tissu urbain ;

	<p>- / Dégradation potentielle du corridor écologique présent au niveau du ruisseau, à l'est du secteur</p> <p>- / Suppression potentielle du maillage bocager et des haies</p> <p>- / Dégradation voire suppression des zones humides présentes au nord et au centre du secteur</p> <p>- / Dégradation ou pollution du ruisseau longeant l'est du site</p> <p>o / Pas de population supplémentaire exposée aux pollutions (sols ou électromagnétique) et aux risques technologiques</p> <p>- / Imperméabilisation des sols augmentant le risque lié aux ruissellements</p>	<p>- / Potentielle suppression des haies présentes en limite ouest du site et du corridor Est/Ouest ;</p> <p>o / Pas d'exposition supplémentaire de la population aux nuisances et aux risques ;</p> <p>- / Imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement et des risques associés (proximité du ruisseau et de la zone humide associée) ;</p>
<p>Mesures (ERC) proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conserver tout ou partie des haies présentes au sein de secteur. Dans le cas de la suppression de haies, celles-ci devront être compensées par la réalisation d'un linéaire de haies similaire ou supérieur au sein ou à proximité du site ; ⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu urbain ; ⇒ Maintenir le secteur de prairies bocagères présent au nord et le long du ruisseau intégrant les zones humides ; ⇒ Accompagner les voies par des haies bocagères et conforter, de manière générale, le maillage bocager ; ⇒ Privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures). Au niveau des voies, il pourra être prévu la mise en place de passages pour la petite faune. La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés) ; ⇒ Veiller à ne pas modifier les écoulements de surfaces et ne pas induire de changements d'apport d'eau vis-à-vis de la zone humide ; ⇒ Préserver la zone humide au nord du site de toute incidence négative ; ⇒ Développer des dispositifs limitant les débits de fuite et favorisant la rétention et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle ; 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conserver tout ou partie des haies présentes sur la limite ouest du site ; ⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu d'habitat pour conserver le corridor au sein du futur projet, et privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures); La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés). ⇒ Assurer une transition paysagère avec l'OAP Pommeraies qui jouxte le site ; ⇒ Prévoir des cheminements doux permettant la connexion avec l'OAP Pommeraies, la piscine, la technopole et plus loin le secteur gare ; ⇒ Privilégier la gestion alternative des eaux pluviales (proximité des exutoires naturels : ruisseau de l'Aubépin).

	<p>⇒ Prévoir des dispositifs de régulation des eaux pluviales (noues paysagères, bassins de rétention, ...).</p>	
--	--	--

Laval - OAP n°1013 : Pommerais



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture <ul style="list-style-type: none"> Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

5. OAP Le Tertre

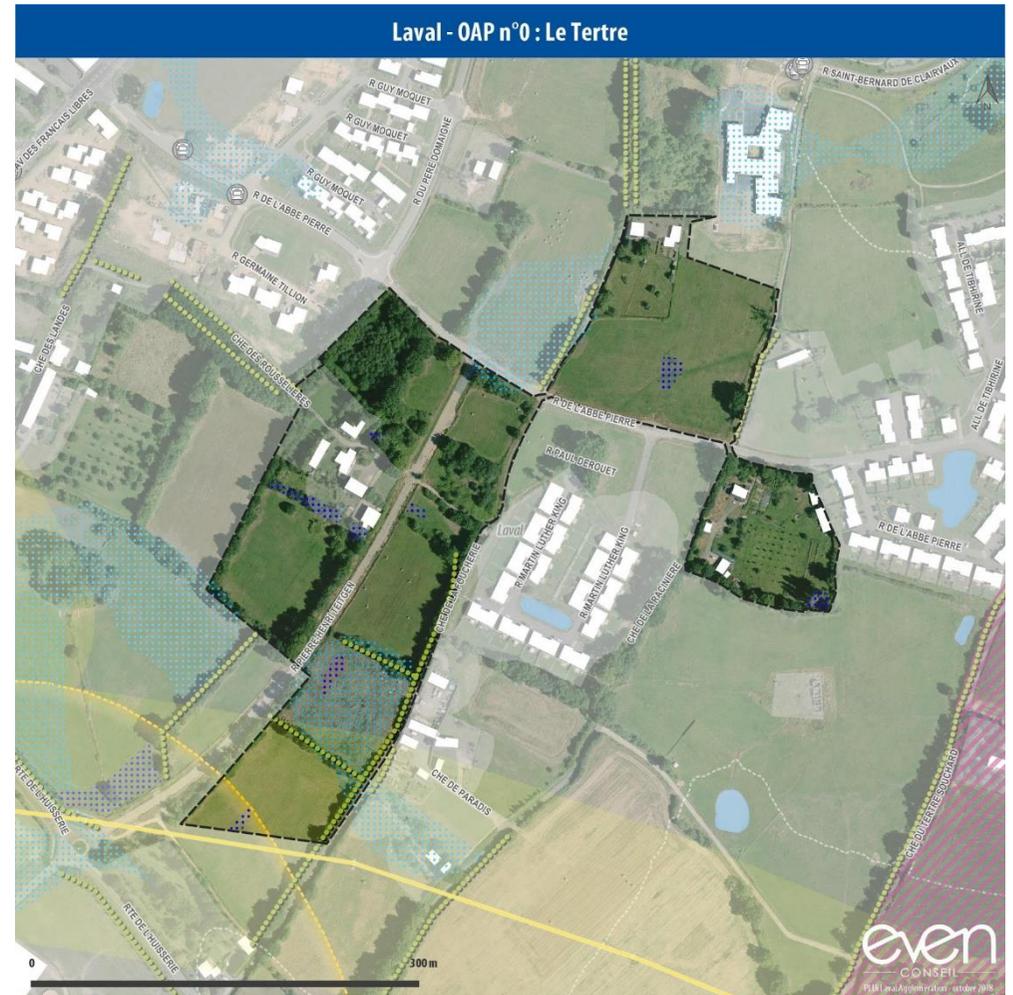
Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en extension à proximité de zones pavillonnaires existantes/ 8,8 ha pour les trois secteurs (AUh) A moins de 500m d'un arrêt de bus
	Agriculture / sols	Présence de prairies/ Lycée agricole situé au sud du secteur/ Présence d'une exploitation agricole au sud à plus de 200m du site
	Continuités écologique / ZH	Absence de réservoirs de biodiversité ou de corridors écologiques sur le site/ Présence de plusieurs zones humides avérées réparties sur l'ensemble du secteur/ Présence de haies importantes au sein du site / Boisement présent à l'ouest du site
	Paysage & Patrimoine	Paysage agricole de bocage/ Absence de patrimoine remarquable sur ou à proximité du site/ Présence de nombreux cheminements doux
	Santé	Aucun site pollué ou potentiellement pollué sur le site / Pas de nuisance sonore à proximité du site/ Présence d'une ligne haute tension au sud du site / Présence d'une antenne Hertzienne (servitude PT1/PT2)
	Risques	Pas de risque technologique ou naturel identifiés sur le secteur
	Eau	Pas de cours d'eau/ Absence de périmètre de captage
Incidences du projet Positives et négatives	<p>-/ Secteur en extension sur un espace agricole bocager</p> <p>-/ Potentielle suppression de haies importantes faisant l'identité du secteur</p> <p>-/ Potentielle suppression du boisement présent sur le site</p> <p>- / Dégradation voire suppression de zones humides</p> <p>- / Augmentation des personnes exposées aux champs électromagnétiques liée aux lignes aériennes THT traversant le site</p> <p>o/ Pas d'exposition supplémentaire de population aux risques</p> <p>- / Imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement</p>	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préserver et renforcer les haies bocagères qui font l'identité du site ; ⇒ Créer des cheminements doux permettant la connexion avec les quartiers résidentiels voisins et avec les transports en commun ; ⇒ Prévoir des espaces de pleine terre végétalisés (essences locales/aménagement multistrates) au sein du tissu d'habitat ; ⇒ Veiller à préserver les zones humides et à les valoriser dans le cadre de l'aménagement. Le projet ne devra donc pas porter atteinte ni aux zones humides ni à leur fonctions (régulation des eaux pluviales, réservoirs de biodiversité, ...). Dans le cas de l'impossibilité de préserver cette zone, les mesures compensatoires proposées devront prévoir, dans le même bassin versant, la création ou la restauration de zones humides équivalents (plan fonctionnel/qualité de la biodiversité) ; ⇒ Privilégier les dispositifs de gestion durable des eaux pluviales (noue paysagère, bassin de rétention, ...). 	



Source : Google Streetview



Source : Google Streetview



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) Sites classés SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux
					Agriculture
					<ul style="list-style-type: none"> Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Ce secteur de projet est entièrement constitué de végétation spontanée et d'infrastructures anthropiques.

8 zones humides ont été identifiées grâce à des patches de végétation hygrophile et confirmées par des sondages pédologiques positifs.

Les zones humides identifiées sur ce secteur couvrent une superficie d'environ 0.2 ha, ce qui correspond à 2% du secteur prospecté.

<p>ZH 1: Prairie <i>Ranunculus repens.</i></p> 	<p>ZH 2: Mare <i>Iris pseudacorus, Juncus effusus, Salix spp., Populus sp., Ranunculus repens.</i></p> 	<p>ZH 3: Prairie <i>Ranunculus repens.</i></p> 	<p>ZH 4: Prairie <i>Ranunculus repens.</i></p> 
<p>ZH 5: Prairie <i>Ranunculus repens, Juncus conglomeratus.</i></p> 	<p>ZH 6: Saulaie <i>Salix sp..</i></p> 	<p>ZH 7: Mare <i>Salix sp., Carex pendula.</i></p> 	<p>ZH 8: Mare forestière <i>Ranunculus repens, Salix sp., Epilobium hirsutum.</i></p> 

6. OAP Grand Saint-Nicolas

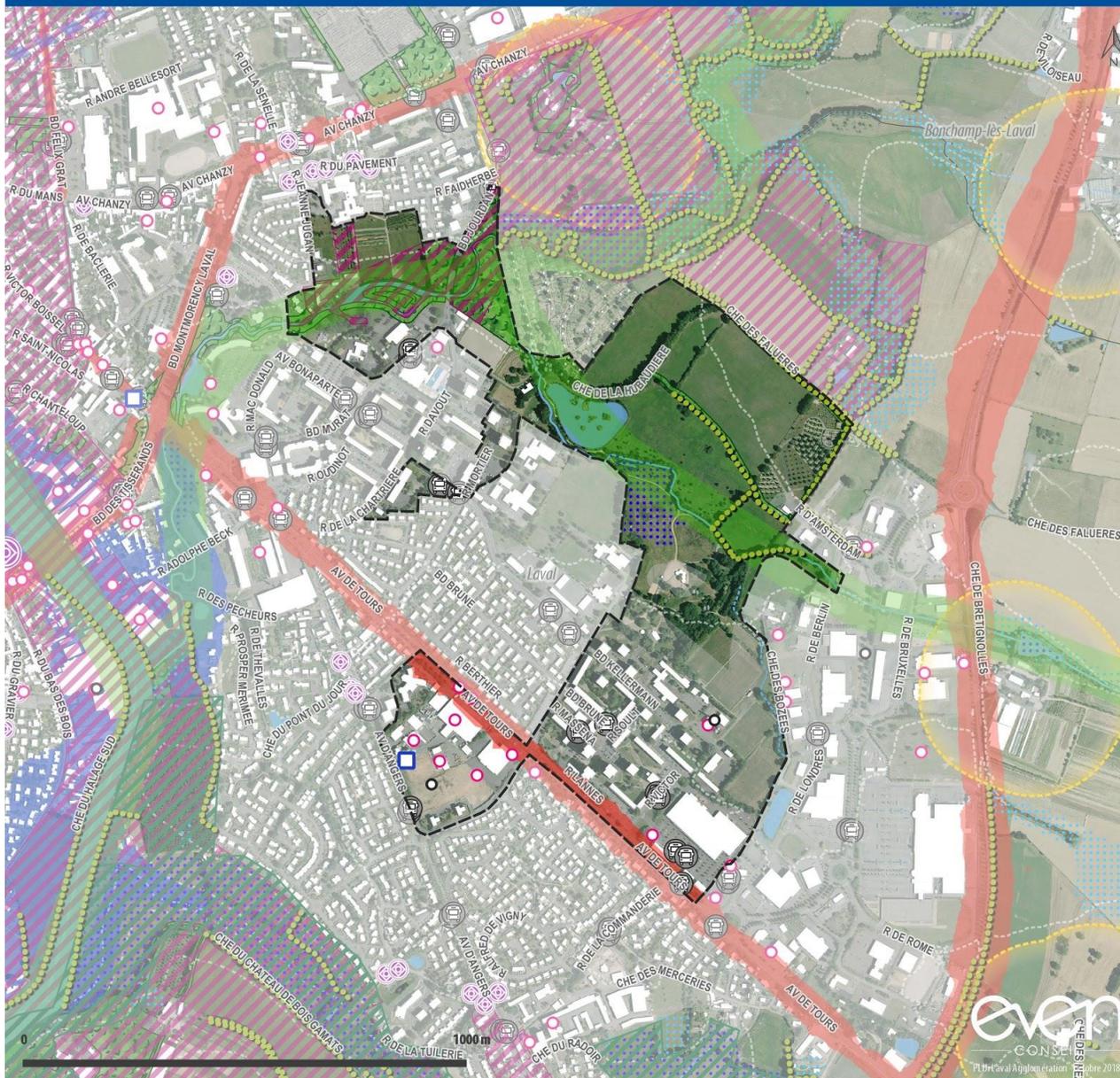
	Secteur nord (Jeanne Jugan)	Secteur centre (Plaine d'Aventure-Faluères)	Secteur sud (point du jour -Kellerman)
Consommation d'espace	Secteur en densification sur des espaces naturels, en continuité avec le tissu urbain/ Desservi par les transports en commun	Secteur en extension urbaine sur des espaces naturels et agricoles / Transports en commun à proximité du secteur	Secteurs de renouvellement urbain / Desservi par les transports en commun
Agriculture / sols	Présence d'espaces naturels au nord du secteur / Présence de bâtiments d'habitation à l'ouest et de bâtiments d'activités au sud / Présence de bâtiments administratifs et d'équipement (piscine)	Présence d'espaces agricoles et naturels sur l'ensemble du secteur/ Exploitation au nord-ouest du site à plus de 200 m	Kellerman : Présence d'une zone d'habitat collectif Point du jour : Présence d'une zone d'activités
Continuités écologique / ZH	Absence de réservoir de biodiversité sur ou à proximité du site / Secteur traversé d'est en ouest par un corridor écologique/ Site situé en zone alluviale (Ruisseau de Saint-Nicolas)/ Quelques haies sur le sud du secteur au niveau des bâtiments d'activités / Boisement alluvial présent le long du ruisseau Saint Nicolas	Absence de réservoir de biodiversité sur ou à proximité du site / Secteur traversé du sud-est au nord-ouest par un corridor écologique/ Présence d'un cours d'eau traversant le site ainsi que d'un plan d'eau/ Réseau de haies bocagères découpant le site/ Boisement au sud du secteur/ Présence de prairies et d'une zone humide	Absence de réservoir de biodiversité et de corridor écologique sur ou à proximité du site / Quelques haies présents au sein de la zone d'habitat et de la zone d'activités Kellerman : Présence de cœurs d'ilot végétalisés
Paysage & Patrimoine	Une grande partie du site concernée par une AVAP/ Petit patrimoine présent à proximité immédiate du site (Maison bourgeoise, ferme, Manoir de la Coconnière) / Paysage agricole insérés dans l'urbain	Plaine d'aventure correspondant à un patrimoine naturel car il représente un poumon vert de 20 hectares avec notamment des haies d'intérêt, une mare, une prairie humide, un ruisseau, ...	Aucun patrimoine remarquable / Paysage fortement urbanisé
Santé	Aucun site pollué (BASOL) ou potentiellement pollués (BASIAS) recensé au sein du secteur/ Absence de nuisances sonores	Aucun site pollué (BASOL) ou potentiellement pollués (BASIAS) recensé au sein du secteur / Absence de nuisances sonores	Nuisances sonores liées à l'avenue de Tours impactant les deux secteurs Kellerman :

			<p>2 sites potentiellement pollués (BASIAS)</p> <p>Point du jour : Présence d'un site pollué (BASOL) 5 sites potentiellement pollués (BASIAS)</p>
Risques	<p>Aléa retrait-gonflement des argiles faible / Sensibilité aux remontées de nappes très forte liée à la présence de nappes sub-affleurantes / Absence de risque technologique Risque de débordement du ruisseau Saint Nicolas</p>	<p>Aléa retrait-gonflement des argiles faibles / Sensibilité remontées de nappes allant de moyen à fort / Absence de risque technologique</p>	<p>Aléa retrait-gonflement des argiles faibles / Sensibilité remontées de nappes faible / Risque lié aux transports de matières dangereuses : présence de la D21 longeant les deux secteurs</p> <p>Kellerman : Risque technologique lié à la présence de un site ICPE : Mann+Hummel (en fonctionnement)</p> <p>Point du jour : Risque technologique lié à la présence de un site ICPE : Laval Energie Renouvelable (en fonctionnement)</p>
Eau	<p>Absence de périmètres de captages / Présence du ruisseau de Saint-Nicolas au sud du secteur</p>	<p>Absence de périmètres de captages / Présence au sein du secteur d'un cours d'eau, d'un plan d'eau et d'une zone humide</p>	<p>Absence de périmètres de captages</p>
Incidences du projet Positives et négatives	<ul style="list-style-type: none"> - /Urbanisation en extension pour une partie du secteur, consommant des espaces naturels - / Suppression potentielle des espaces végétalisés (jardins, haie bocagère...) - /Dégradation voir suppression des corridors écologiques traversant le site - / Imperméabilisation potentielle du sol 	<ul style="list-style-type: none"> - /Urbanisation en extension pour une partie du secteur, consommant des espaces agricoles et naturels - / Suppression potentielle des espaces végétalisés (jardins, haie bocagère...) - /Dégradation voire suppression des corridors écologiques traversant le site - / Imperméabilisation potentielle du sol 	<ul style="list-style-type: none"> + /Urbanisation au sein d'une dent creuse limitant l'étalement urbain - / Augmentation du nombre de personnes exposées au risque de pollution des sols et aux nuisances sonores - / Augmentation du nombre de personnes exposées au risque technologique lié à la présence de site ICPE et aux transports de

	<p>augmentant le ruissellement - / Possible dégradation des milieux alluviaux présent sur et à proximité du site</p>	<p>augmentant le ruissellement - / Possible dégradation des milieux alluviaux et de la zone humide présents sur le secteur</p>	<p>matières dangereuses - / Imperméabilisation potentielle du sol augmentant le ruissellement</p> <p>Kellerman : - / Suppression potentielle des espaces végétalisés (haies, coeurs d'îlot végétalisés...)</p>
<p>Mesures (ERC) proposées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conserver tout ou partie des haies et des alignements d'arbres présents en bordure et au sein du secteur. Dans le cas de la suppression de haies, celles-ci devront être compensées par la réalisation d'un linéaire de haies similaire ou supérieur au sein ou à proximité du site ; ⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu urbain afin de conserver les corridors écologiques au sein du futur projet ; ⇒ Privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures). La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés) ; ⇒ Tenir compte de la présence d'un site AVAP sur une partie du site. Sur ce secteur, la qualité architecturale et paysagère devra faire l'objet 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conserver tout ou partie des haies et des alignements d'arbres présents en bordure et au sein du secteur. Dans le cas de la suppression de haies, celles-ci devront être compensées par la réalisation d'un linéaire de haies similaire ou supérieur au sein ou à proximité du site ; ⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu urbain afin de conserver les corridors écologiques au sein du futur projet ; ⇒ Privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures). La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés) ; ⇒ Privilégier la mise en place de dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu urbain ; ⇒ Privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures). La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés) ; ⇒ Privilégier la mise en place de dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales. <p>Point du Jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conserver et renforcer les haies et les arbres d'alignements présents le long de l'avenue du Tours ;

	<p>d'une attention particulière ; ⇒ Privilégier la mise en place de dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales (proximité des exutoires naturels : ruisseau de Saint Nicolas).</p>		
--	---	--	--

Laval - OAP n°0 : Grand Saint-Nicolas



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

7. OAP ERDF

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en renouvellement/ 2,2 ha / Desservi par les transports en commun
	Agriculture / sols	Absence d'espace agricole et d'exploitation / Zone de croisement entre des axes routiers importants (boulevard des Tisserands (RD 57), boulevard Montmorency Laval (RD 57), boulevard Francis Le Basser, rue Victor Boissel)
	Continuités écologique / ZH	Absence de réservoirs de biodiversité/ Corridor écologique lié à la présence du ruisseau Saint Nicolas et sa ripisylve, traversant le site du nord au sud/ Corridor écologique de la Mayenne présent au sud-ouest du secteur/ Espaces Boisés protégés présent le long de la D57/ Zone humide au sud-est du secteur
	Paysage & Patrimoine	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine/ une partie du site intégrée au secteur de AVAP/ Paysage fortement urbanisé
	Santé	1 site pollué (BASOL) et 4 sites potentiellement pollué (BASIAS) / Site impacté par des nuisances sonores liées à la RD 57 (boulevard des Tisserands/Montmorency Laval), au boulevard Francis Le Basser et à la rue Victor Boissel/Absence de nuisance liée aux champs électromagnétiques
	Risques	Aléa retrait-gonflement des argiles faible / Absence de risque technologique
	Eau	Absence de périmètre de captage / Zone humide au sud-est / Plan d'eau au nord/ Ruisseau Saint Nicolas traversant le site/
Incidences du projet Positives et négatives	<p>+/ Urbanisation en renouvellement limitant la consommation d'espace +/Très bonne desserte en transports en commun favorisant des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle +/ Ouverture du site sur le reste de la ville -/ Suppression potentielle des boisements présents le long de la D57 -/ Dégradation des corridors écologiques présents le long de la Mayenne et du ruisseau Saint Nicolas -/ Dégradation voire suppression de la zone humide présente au sud-est du secteur -/ Augmentation potentielle des personnes exposées aux nuisances sonores et aux pollutions des sols - / Imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement</p>	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintenir des espaces de pleine terre végétalisés au sein du tissu urbain pour conserver le corridor au sein du futur projet ; ⇒ Préserver les boisements présents le long de la D57 ; ⇒ Privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures). La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés) ; ⇒ Préserver la zone humide de toutes dégradations éventuelles ; ⇒ Etudier la possibilité de gestion alternative des eaux pluviales (proximité des exutoires naturels : ruisseau Saint 	

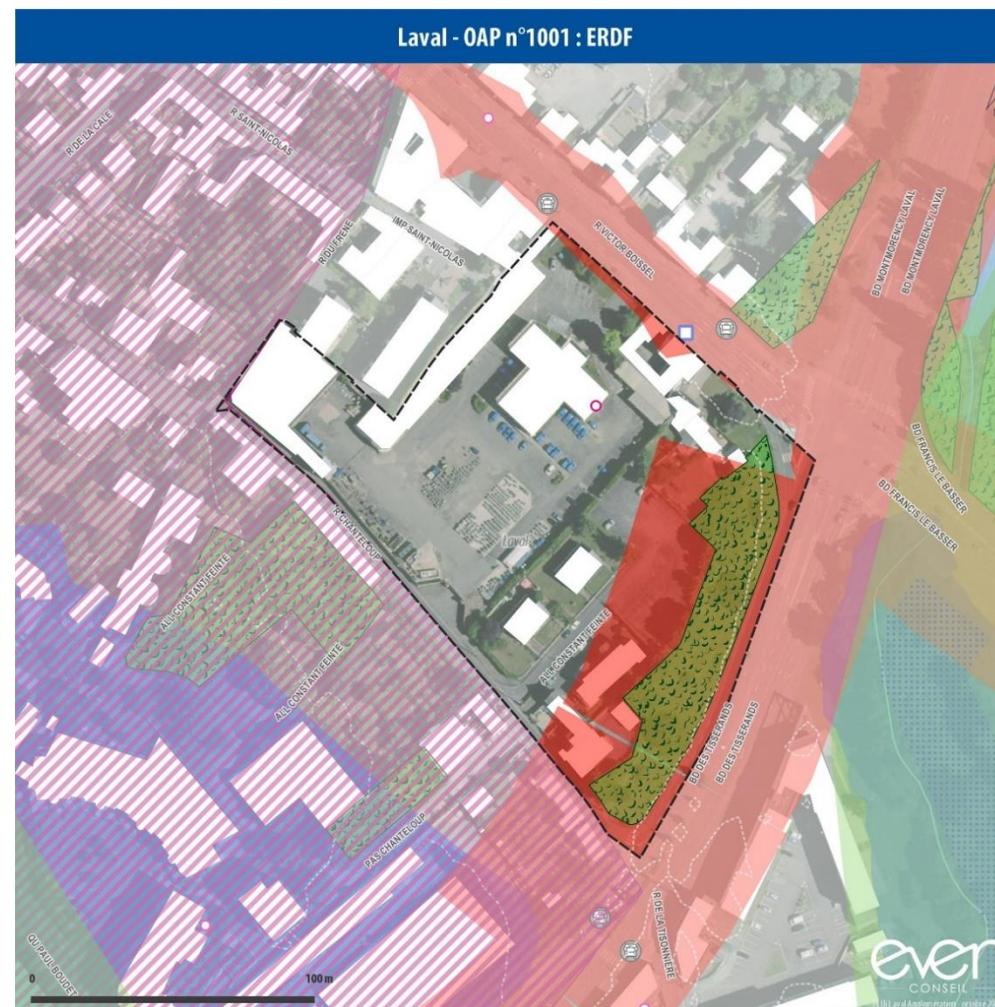
Nicolas).



Croisement du boulevard des Tisserands (D57), du boulevard Montmorency Laval (D57), du boulevard Francis Le Basser et de la rue Victor Boissel
Source : Google Streetview



Espaces boisés protégés par le PLU, présent le long de la D57 -
Source : Google Streetview



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes: 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

8. OAP Gare

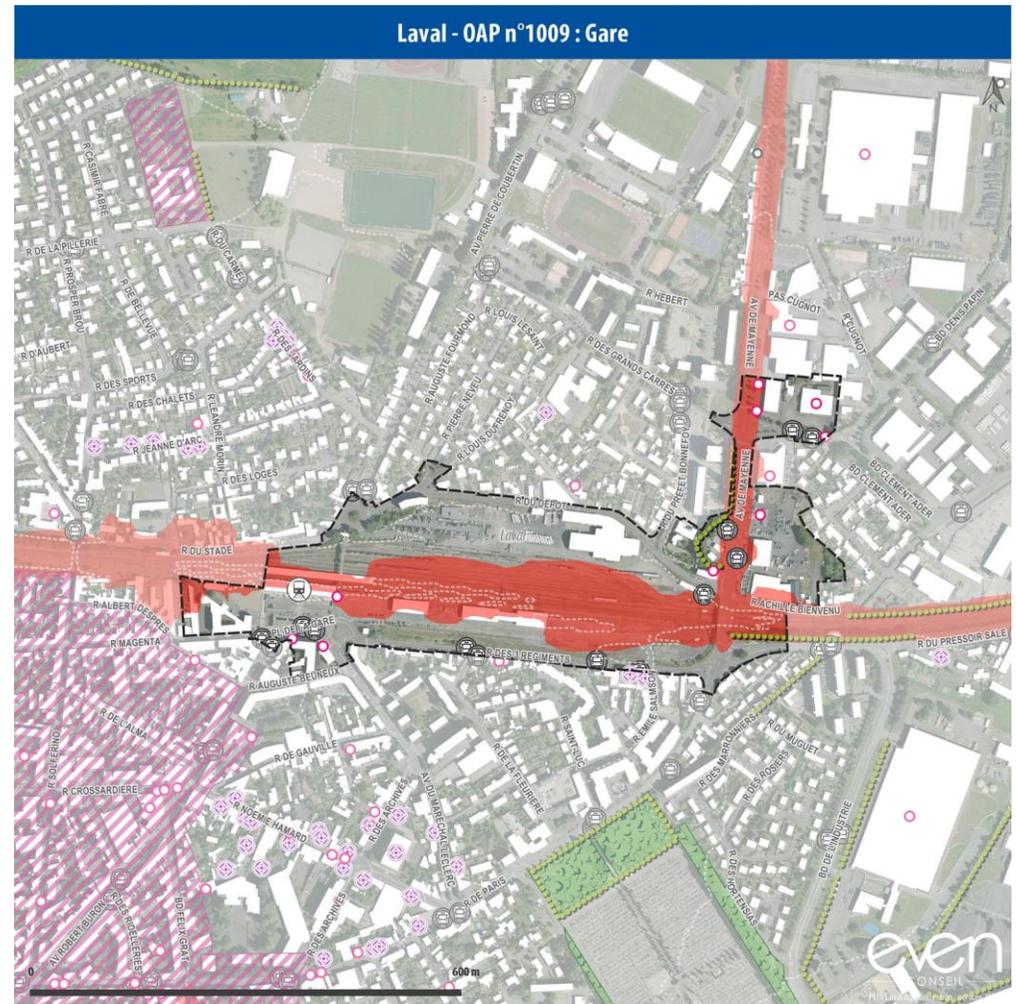
Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en dent creuse / ZAC de 18,6 ha / une quinzaine d'arrêts de bus présents sur ou à proximité immédiatement du site / Présence de la gare routière
	Agriculture / sols	Pas de siège d'exploitation à proximité / Secteur fortement urbanisé / Voies ferrées occupant une grande partie du site
	Continuités écologique / ZH	Absence de réservoir de biodiversité ou de corridor écologique / Présence du végétal très limitée (bande enherbée le long de la voie ferrée, plantation sur les parkings et giratoire, végétation au sein du tissu urbain à l'est, ...) / Haies importantes présentes à l'est, le long de l'avenue de Mayenne et de la voie ferrée
	Paysage & Patrimoine	Patrimoine industriel remarquable (minoterie/atelier) situé en limite sud-est, secteur de la rue des 3 Régiments / Site concerné par une AVAP sur le secteur ouest / Absence de chemins ou itinéraires de randonnées sur ou à proximité du site / Paysage fortement urbanisé
	Santé	10 sites potentiellement pollués (BASIAS) présents sur le site / Site impacté par les nuisances sonores liées aux voies ferroviaires et à l'avenue de Mayenne
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique recensé sur le site
	Eau	Absence de périmètre de captage
Incidences du projet Positives et négatives	<p>+ / Urbanisation au sein d'une dent creuse pour une partie du secteur limitant l'étalement urbain</p> <p>+ / Présence de nombreux transports en commun favorisant des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle</p> <p>- / Imperméabilisation potentielle du sol augmentant le ruissellement</p>	
Mesures (ERC) proposées	<p>⇒ Les espaces paysagers devront être nettement valorisés dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés) ;</p> <p>⇒ Privilégier les dispositifs de régulation des eaux pluviales.</p>	



Parvis de la gare de Laval - Source : Google Streetview



Avenue de Mayenne - Source : Google Streetview



Milieus naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Reservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Halle importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

9. OAP Quartier Ferrié

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en extension/ 53 ha pour l'OAP / Une dizaine d'arrêts de bus à proximité immédiate et au sein du site
	Agriculture / sols	Espaces agricoles situés au nord du site / Reste du secteur environnant composé d'une zones d'activités et de zones pavillonnaires
	Continuités écologique / ZH	Réservoir de biodiversité au nord du site/ corridor écologique sur le chemin de la fuye/ Haies importantes présentes au nord du site au niveau des espaces agricoles et à proximité de l'Espace Mayenne/ Zone humide référencée présente au nord du site le long du boulevard Pierre Elain / Présence de végétation (haies, arbres isolés, espaces enherbés) au nord du site
	Paysage & Patrimoine	Pas de patrimoine remarquable présent sur le site / Présence à proximité du site de l'église Saint Paul identifiée comme petit patrimoine du territoire/ Secteur d'entrée de ville par la RD 900
	Santé	3 sites potentiellement pollués (BASIAS) recensés sur le site / Site impacté par des nuisances sonores liées à la D900 au nord et à la voie ferrée au sud / Absence de nuisance liée aux champs électromagnétiques
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique recensé sur le site
Eau	Absence de périmètre de captage	
Incidences du projet Positives et négatives	<ul style="list-style-type: none"> -/ Reconversion d'une friche militaire +/ Présence de nombreux transports en commun favorisant des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle -/ Suppression potentielle des espaces végétalisés (haies, végétation présentes au sein du tissu urbain, ...) -/ Dégradation voire suppression de la zone humide présente au nord du secteur - / Imperméabilisation potentielle du sol augmentant le ruissellement 	

Mesures (ERC) proposées

- ⇒ Réaliser les aménagements paysager et plantations de haie en bordure de la RD 900 selon les prescriptions des dossiers Loi Barnier de l'Espace Mayenne et du rond-point de l'Octroi ;
- ⇒ Conserver et valoriser les espaces végétalisés recensés au sein du plan-guide de la ZAC et du complément d'étude d'impact initiale (pages 19 à 25 du complément EI) ;
- ⇒ Créer une trame verte et bleue par la mise en relation des corridors biologiques et réservoirs de biodiversité ;
- ⇒ Réduire les surfaces imperméabilisées et planter de nouveaux arbres ;
- ⇒ Conserver et valoriser la zone humide repérée sur le site de l'Espace Mayenne conformément au complément d'étude d'impact de la ZAC et au dossier loi Barnier d'Espace Mayenne ;
- ⇒ Prévoir des dispositifs de régulation des eaux pluviales (noues paysagères, bassins de rétention, ...) selon les orientations du plan-guide de la ZAC.



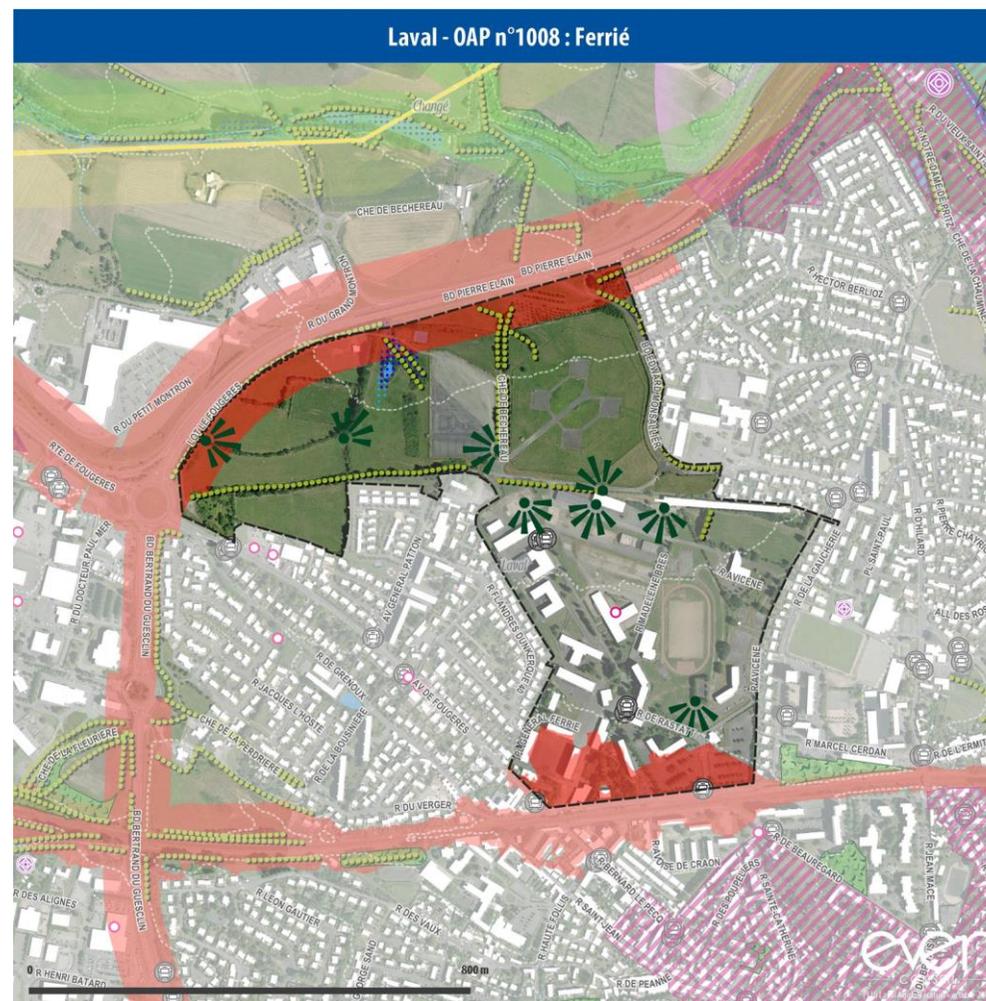
Vue sur le site depuis le boulevard Pierre Elain (D900)- Source : Google Streetview



Zone d'habitat pavillonnaire présente en périphérie du secteur - Source : Google Streetview



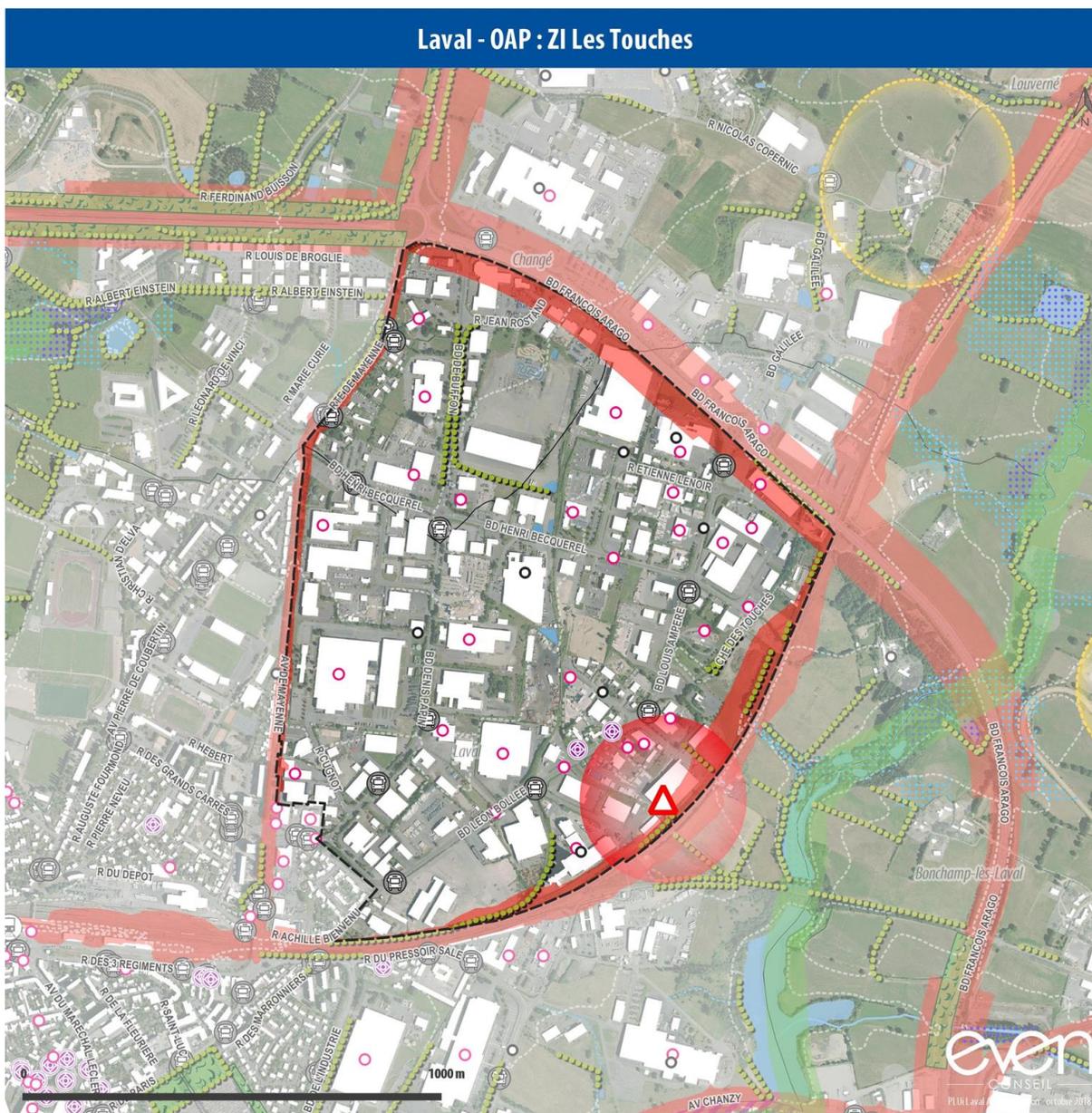
Zone regroupant des activités diverses (entreprises, pôle emploi, école d'infirmières) - Source : Google Streetview



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4, 5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

10. OAP ZI Les Touches

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Urbanisation en dents creuse / 147,2 ha / De nombreux arrêts de transport en commun desservant le site
	Agriculture / sols	Espace fortement urbanisé (principalement une zone d'activité économique et quelques habitations) / Peu d'espaces naturels et absence de zones agricoles au sein du secteur/ Aucun site d'exploitation agricole à proximité du secteur
	Continuités écologique / ZH	Absence de réservoir de biodiversité dans ou à proximité du secteur / Plusieurs haies d'importance présentes en bordure de site à l'est et au nord du secteur / Aucun zone humide ou hydromorphe identifiée sur le site
	Paysage & Patrimoine	Paysage très urbanisé présentant un intérêt qualitatif très limité / Présence de deux éléments de petit patrimoine (maison et chapelle de la Croix-Couverte) / Secteur d'entrée de ville / Cheminements doux, se limitant à des trottoirs le long des axes routiers
	Santé	De nombreux sites potentiellement pollués (BASIAS) identifiés sur le secteur / Des nuisances sonores liées à la voie ferrée qui longe l'est du secteur et aux axes routiers (avenue de la Mayenne à l'ouest et boulevard François Arago (N162) au nord) / Aucune nuisance liée aux champs électromagnétiques
	Risques	1 site SEVESO sur le secteur (CAM-UFM) / De nombreux sites ICPE répartis sur l'ensemble du site / Aucun risque naturel recensé
	Eau	Aucun captage d'eau potable sur ou à proximité du secteur/ Présence de quelques bassins de rétention des eaux pluviales
Incidences du projet Positives et négatives	<p>+/ Projet d'urbanisation en dent creuse limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles</p> <p>-/ Suppression potentielle des haies présentes au sein du tissu urbain</p> <p>+/ Amélioration potentielle de la qualité des paysages suite à la réalisation du projet</p> <p>-/ Risque de dégradation des éléments de "petit patrimoine" identifiés sur le site</p> <p>-/ Augmentation potentielle du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores et aux risques technologiques</p> <p>-/ Imperméabilisation des sols entraînant des risques liés aux ruissellements des eaux pluviales</p>	
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Améliorer la qualité du site par des plantations le long des axes routiers majeurs ; ⇒ Aménager l'entrée de ville afin de la rendre plus qualitative ; ⇒ Privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures). La place de la nature devra être nettement valorisée dans le traitement des espaces extérieurs (accompagnement arboré des voiries, espaces verts collectifs et privés) ; ⇒ Privilégier les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales (bassins de rétention, noues paysagères intégrées au projet, ...) 	



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

11. OAP Grenoux

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en extension urbaine au niveau de zones pavillonnaires / 5,5 ha pour les deux secteurs (AUh) / Desserte en TC entre 500 et 800 m
	Agriculture / sols	Espace agricole cultivé/ Absence d'exploitation agricole sur le site
	Continuités écologique / ZH	Absence réservoir de biodiversité/ Site en amont d'une continuité écologique reliant un réseau de haies bocagères et le ruisseau du Grenoux situé hors du site / Pas de zones humides/ Présence de haies importantes au nord du secteur sud et au sud du secteur nord
	Paysage & Patrimoine	Absence de patrimoine remarquable sur le site / Site au nord situé à proximité d'une AVAP (ferme de la Beucherie situé au sein de cette zone) / Secteur sud visible depuis la D900/ Secteur masqué par une haie longeant la D900/ Passage du GR le long du secteur sud
	Santé	Potentielles nuisances sonores liées à la proximité du secteur nord avec la D900/ Secteur nord traversé par des lignes hautes tensions
	Risques	Pas de risques naturels ou technologiques identifiés sur le secteur
	Eau	Absence de périmètre de protection des captages / Pas de cours d'eau
Incidences du projet Positives et négatives		<ul style="list-style-type: none"> -/ Extension sur des espaces agricoles - / Potentielle suppression des haies bordant les deux secteurs -/ Augmentation potentielle de nombres de personnes exposées aux nuisances sonores et aux champs électromagnétiques o/ Pas d'exposition supplémentaire de la population aux risques - / Imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement
Mesures (ERC) proposées		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conserver tout ou partie des haies présentes en bordure de secteur ; ⇒ Maintenir des espaces de pleine terres végétalisés au sein du tissu urbain ; ⇒ Aménager une bande végétalisée entre la RD 900 et le secteur sud limitant la visibilité depuis la départementale ainsi que les nuisances sonores. Cet aménagement devra être réalisé par l'aménageur/lotisseur ⇒ Tenir compte des réglementations en matière de champs électromagnétiques ; ⇒ Prévoir des cheminements doux se reconnectant aux cheminements existants. Cet aménagement devra être réalisé par l'aménageur/lotisseur ; ⇒ Intégrer des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales au sein du projet. Cet aménagement devra

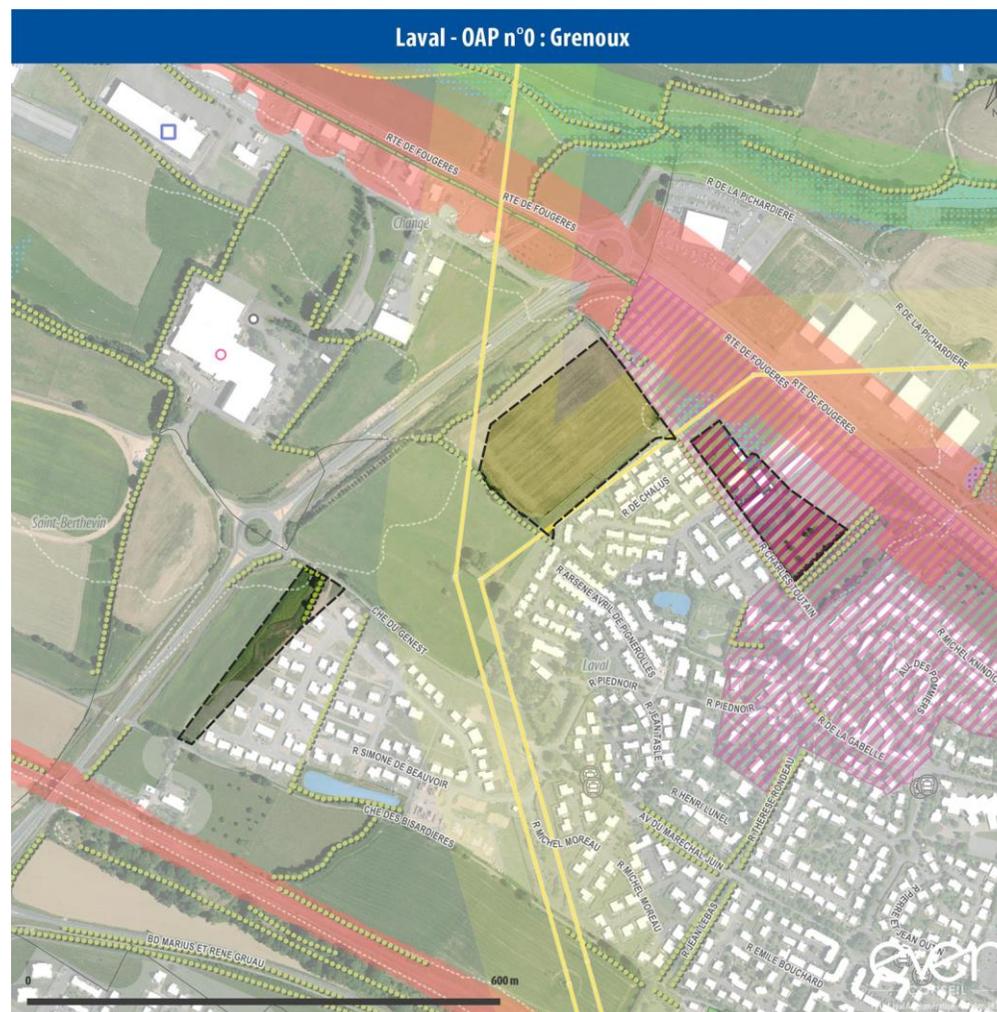
être réalisé par l'aménageur/lotisseur ;



Vue depuis la rue Charles Toutain



Vue depuis la D900



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basal Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

X. L'Huissierie

1. OAP de la Plaine

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Secteur en dent creuse situé à proximité du centre-bourg / 1 ha / Arrêt du bus à moins de 200 m du site
	Agriculture / sols	Aucun site d'exploitation agricole à moins de 200 m / Secteur incluant plusieurs bâtiments (dont de l'habitat) et des serres
	Continuités écologique / ZH	Aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique recensé sur ou à proximité de site / Forte présence végétale avec des haies encadrant le site, des haies et des arbres au sein du site / Zone humide à moins de 50 m à l'ouest
	Paysage & Patrimoine	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine recensé sur le site / Secteur d'entrée de ville / Absence de cheminement doux à proximité du site
	Santé	Aucune nuisance pouvant avoir un impacts sur la santé
	Risques	Aucun risque naturel ou technologique
	Eau	Zone humide avérée situé à moins de 50 m à l'ouest / Aucun captage d'eau potable situé à proximité du site
Incidences du projet Positives et négatives		<p>+ / Réalisation du projet sur un secteur de dent creuse limitant la consommation d'espace agricole et naturel</p> <p>- / Suppression potentielle de boisements et de haies présents au sein du secteur</p> <p>o / Impact sur la qualité de l'entrée de ville</p> <p>- / Imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement</p>
Mesures (ERC) proposées		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préserver les haies encadrant le site favorisant son insertion paysagère ; ⇒ Maintenir des espaces de pleine terres végétalisés au sein du tissu urbain et privilégier la perméabilité dans le site pour la petite faune (clôtures) ; ⇒ Prévoir l'intégration paysagère du projet. Une attention particulière devra être accordée afin que le projet n'entraîne pas d'incidence négative sur la qualité de l'entrée de ville voir au contraire l'amélioration ; ⇒ Etudier les possibilités de gestion alternative des eaux pluviales.



Source : Google Streetview



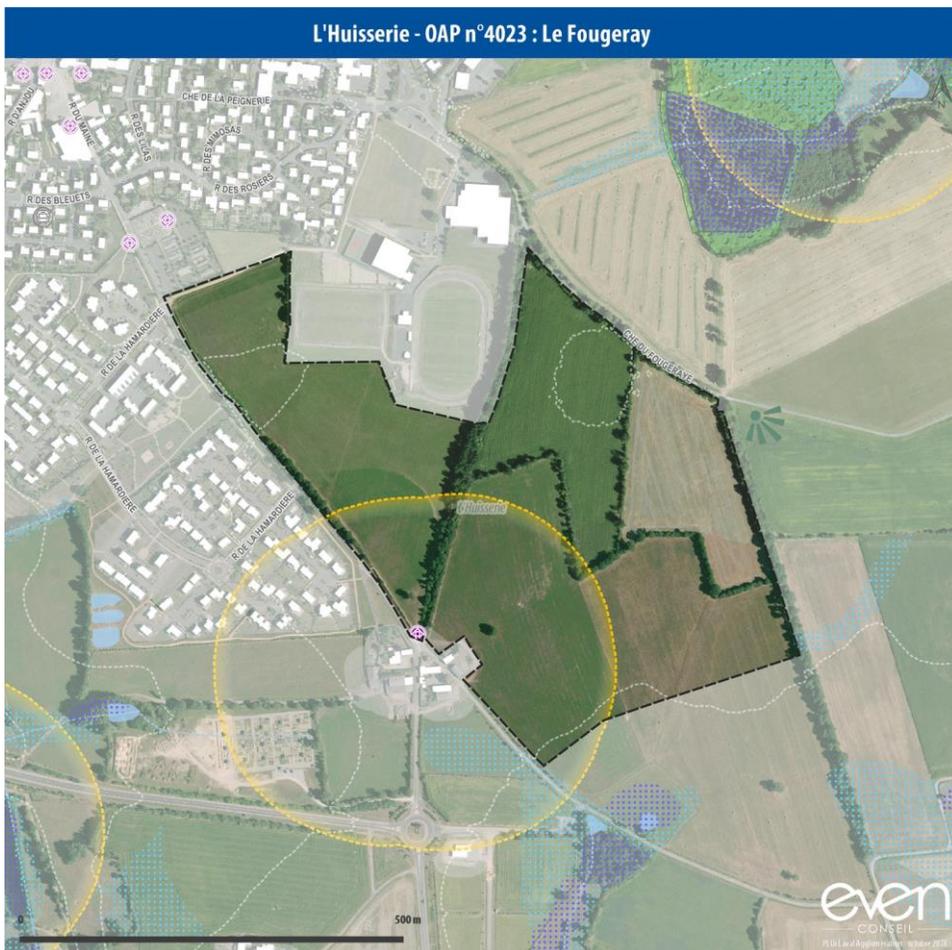
Source : Google Streetview



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRi) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Agriculture Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

2. OAP Le Fougeray

Principales sensibilités du site	Consommation d'espace	Forte consommation d'espace en extension Sud du bourg (Superficie : 26,6 ha) / Secteur de première couronne de Laval / Desserte en TC : >500 m arrêt « Bourienne » à l'Ouest et « Violettes » au Nord.
	Agriculture / sols	3 exploitations concernées et 1 site secondaire au Sud-Ouest (GAEC du Ruisseau/Hamardière en agriculture biologique : lait et viande bovine) / Sensibilité agricole forte sur le foncier en partie Est du fait de la perte de foncier et rapprochement des seuils pour épandage + installation d'un jeune agriculteur en 2014 + Agriculture Bio (en conversion)
	Continuités écologique / ZH	1 zone humide inventoriée (0.38 ha) qui se prolonge plus au sud de la zone / Paysage agricole présentant un maillage bocager intéressant (chemin creux) et arbres isolés repérés au PLU en vigueur. Proximité de la coulée verte engagée au niveau du quartier de la Hamardière à l'Ouest en lien avec le secteur d'équipements et nombreuses liaisons douces.
	Paysage & Patrimoine	Positionnement en haut de plateau aux abords de la Mayenne / Vue dégagée vers le Sud depuis le Chemin du Fougeray / Positionnement en entrée de ville par la RD 910 (giratoire) et future prolongation de la voie de contournement (en projet).
	Santé	Pas de nuisances identifiées
	Risques	Pas de risque identifié
	Eau	Le secteur étant situé en haut de plateau, il y a plusieurs axes d'écoulement (cours d'eau intermittents) en toutes directions notamment vers la Mayenne.
Incidences du projet Positives et négatives	+/- Proximité pôle scolaire et sportif du bourg, nombreuses liaisons douces existantes ; -/- Consommation importante d'espaces agricoles / Impacts sur l'économie agricole à moyen/long terme à déterminer ; -/- Suppression potentielle de certaines haies existantes (chemin creux) pour la réalisation des voies de desserte de la zone ; -/- Modification des perceptions de l'entrée de ville Sud (giratoire).	
Mesures (ERC) proposées	Adapter le périmètre du site (prise en compte des zones humides et de la sensibilité agricole) et phasage de l'opération ; Prolonger les liaisons douces existantes, notamment le long des haies existantes (chemin creux) et en lien avec les coulées ; vertes (axes d'écoulement) et créer des points de franchissement de la future voie de contournement ; Préserver la zone humide et son boisement associé au Sud (secteur de gestion des eaux pluviales) - Hors zone ; Préserver la haie présente à l'est du secteur Préserver des abords du site d'exploitation agricole (agriculture urbaine, jardins vivriers).	



Milieux naturels - Biodiversité	Consommation d'espace et armature urbaine	Santé	Risques et nuisances	Patrimoine remarquable	Paysage
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor écologique Zone humide (Inventaires communaux) Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6) Périmètre de protection des captages Espace boisé protégé par le PLU Point bas (relief) 	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe urbaine Gare Arrêt de bus 	<ul style="list-style-type: none"> Basol Basias Nuisances sonores routières et ferroviaires Ligne aérienne THT Zone tampon de 100 m autour des lignes THT 	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de terrain / cavité Zone inondable (AZI, PPRI) ICPE Site classé SEVESO Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO Canalisation de gaz 	<ul style="list-style-type: none"> Site classé Site inscrit Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP) Élément de patrimoine Zone de protection de monument historique 	<ul style="list-style-type: none"> Vue Haie importante des inventaires communaux Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)



Cône de vue dégagée au Nord du site vers le Sud



Haie à conserver ne limite Est du site (chemin creux)



Vue depuis le giratoire d'entrée de ville au Sud (RD 910)



Entrée de ville Rue du Maine – Lien avec la coulée verte

3. OAP Centre-bourg

	Secteur 1 : La Chevalerie	Secteur 2 : La perruche	Secteur 3 : L'Aître au Dormet
Consommation d'espace	Secteur en dent creuse/ Arrêt de TC à moins de 100 m	Secteur en dent creuse / Arrêt de TC à moins de 100 m	Secteur en dent creuse / Arrêt de TC à moins de 250 m
Agriculture / sols	Espace agricole non cultivé (prairie) / Aucun site d'exploitation à proximité du secteur	Parc (jardin) d'une demeure ancienne / Aucun site d'exploitation à proximité du secteur	Jardin d'une propriété privée/ Aucun site d'exploitation à proximité du secteur
Continuités écologique / ZH	Aucun corridor ou réservoir identifié sur ou à proximité immédiate du site / Haie encadrant le secteur/ Boisement présent au nord-ouest du site / Aucune zone humide identifiée	Aucun corridor ou réservoir identifié sur ou à proximité immédiate du site / Présence de nombreux arbres relativement ancien et imposant / Aucun zone humide identifiée	Aucun corridor ou réservoir identifié sur ou à proximité immédiate du site / Haie présente le long de la rue de l'Aître au dormet/ Arbres en fonds de parcelles
Paysage & Patrimoine	Elément patrimoniale (maison rurale) présent à proximité du secteur au nord / Chemin creux longeant le nord du site	Présence d'un élément patrimoniale (maison de notable) au sein du secteur / Aucun chemin creux au niveau du secteur / Mur en pierre présentant une valeur patrimoniale	Aucun patrimoine remarquable ou petit patrimoine sur le site/ Aucun chemin creux au niveau du secteur
Santé	Pas de nuisances identifiées	Pas de nuisances identifiées	Pas de nuisances identifiées
Risques	Pas de risque identifié	Pas de risque identifié	Pas de risque identifié
Eau	Pas de point d'eau ou cours d'eau à proximité du secteur / Absence de captage d'eau potable	Pas de point d'eau ou cours d'eau à proximité du secteur / Absence de captage d'eau potable	Pas de point d'eau ou cours d'eau à proximité du secteur / Absence de captage d'eau potable
Incidences du projet Positives et négatives	+/ Urbanisation en dent creuse permettant de limiter la consommation d'espace -/ Suppression potentielle des haies et du boisement présent au sein du	+/ Urbanisation en dent creuse permettant de limiter la consommation d'espace - / Suppression potentiel d'arbres pouvant présenter un intérêt écologique en raison de leur ancienneté	+/ Urbanisation en dent creuse permettant de limiter la consommation d'espace -/ Suppression potentielle des haies et du boisement présent au sein du secteur -/ Imperméabilisation des sols entraînant

	<p>secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> -/ Suppression du chemin creux longeant le nord du site -/ Dégradation voir suppression du bâtiment patrimoniale présent au sein du secteur -/ Imperméabilisation des sols entraînant une augmentation du phénomène de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> -/ Imperméabilisation des sols entraînant une augmentation du phénomène de ruissellement -/ Suppression potentielle du mur en pierre limitant la parcelle 	<p>une augmentation du phénomène de ruissellement</p>
Mesures (ERC) proposées	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préserver le boisement présent au nord-ouest du secteur ; ⇒ Préserver et renforcer les haies présentes à l'est du secteur et le long de la route de Laval ; ⇒ Conserver un aménagement paysager le long du chemin creux présent au nord du site ; ⇒ Intégrer une gestion alternative des eaux pluviales notamment via la mise en place de bassin de rétention ou de noue paysagère. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintenir des espaces végétalisés au sein du secteur ; ⇒ Prévoir une gestion alternative des eaux pluviales ; ⇒ Préserver le mur en pierre délimitant la parcelle, à l'exception de la création d'accès ⇒ Conserver la maison de notable, élément patrimoniale présent sur le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintenir des espaces végétalisés au sein du secteur ; ⇒ Prévoir une gestion alternative des eaux pluviales.

L'Huisserie - OAP n°4013 : Centre-ville



Milieux naturels - Biodiversité

- Réservoir de biodiversité
- Corridor écologique
- Zone humide (inventaires communaux)
- Zone humide potentielle (sols hydromorphes classes : 4,5 et 6)
- Périmètre de protection des captages
- Espace boisé protégé par le PLU
- Point bas (relief)

Consommation d'espace et armature urbaine

- Enveloppe urbaine
- Gare
- Arrêt de bus

Santé

- Basol
- Basias
- Nuisances sonores routières et ferroviaires
- Ligne aérienne THT
- Zone tampon de 100 m autour des lignes THT

Risques et nuisances

- Mouvement de terrain / cavité
- Zone inondable (AZI, PPRI)
- ICPE
- Site classé SEVESO
- Zone tampon de 200 m autour des sites SEVESO
- Canalisation de gaz

Patrimoine remarquable

- Site classé
- Site inscrit
- Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP)
- Élément de patrimoine
- Zone de protection de monument historique

Paysage

- Vue
- Haie importante des inventaires communaux

Agriculture

- Site d'exploitation (zone tampon de 200 m)

- Secteur 1 : La Chevalerie



Route de Laval - Source : Google Streetview

- Secteur 2 : La Perruche



Route de la Perruche - Source : Google Streetview

- Secteur 2 : La Perruche



Croisement du chemin de l'Aître au dormet et de la rue de la perruche - Source : Google Streetview

- Secteur 3 : L'Aître au dormet



Chemin de l'Aître au dormet - Source : Google Streetview